

L'IMPARTIAL

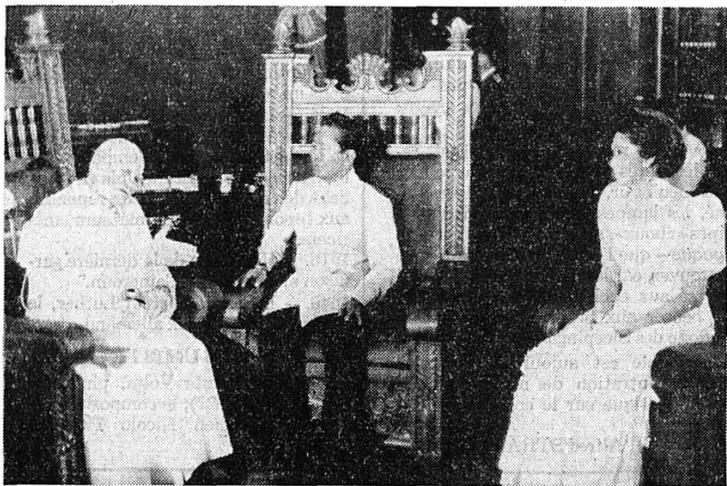
FEUILLE D'AVIS DES MONTAGNES / FONDÉE EN 1806

80 centimes

QUOTIDIEN NEUCHATELOIS ET JURASSIEN PARRAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Administration (039) 21 11 35
Rédaction

Le pape Jean Paul II aux Philippines Un vibrant plaidoyer en faveur des droits de l'homme



Le souverain pontife s'est entretenu avec le président Ferdinand Marcos et sa femme Imelda au palais Malacanang à Manille. (Bélino AP)

Quelques heures après avoir reçu l'accueil le plus chaleureux qui lui ait jamais été réservé au cours d'un voyage, le pape Jean Paul II a prononcé un vibrant plaidoyer en faveur des droits de l'homme.

Le souverain pontife a affirmé devant le président philippin et les caméras de télévision que les violations des droits de l'homme ne pouvaient jamais se justifier « même dans des circonstances exceptionnelles ».

Le président Marcos, qui a ordonné il y a juste un mois la levée de la loi martiale appliquée depuis huit ans, a improvisé sa réponse à Jean Paul II et n'a pas prononcé le discours qu'il avait préparé.

« Pardonnez-nous, très saint père, a-t-il dit aujourd'hui que vous êtes ici, nous nous engageons à éliminer tous les conflits et à édifier... une société harmonieuse conforme aux desseins de Dieu ».

UNE DIFFICILE TRÊVE

Le voyage de Jean Paul II aux Philippines, le seul pays d'Asie à majorité catholique, a permis à l'église et au gouvernement de conclure une difficile trêve. L'église philippine ne cesse en effet depuis des années de critiquer le régime philippin auquel elle reproche de nombreuses violations des droits de l'homme. Certains prêtres affirment notamment que malgré la levée de la loi martiale, des prisonniers politiques sont encore en prison.

OPINION

La mauvaise soupe

Son nom sonne comme le pistou: Bidalou. Mais il n'y a pas d'herbes de Provence dans une soupe politique que la gauche française a grand peine à remuer tant elle est épaisse.

Jacques Bidalou, jeune juge d'instruction dans l'austère département de la Moselle, a été révoqué il y a une semaine sur décision du Conseil supérieur de la Magistrature. Sanction rarissime en France. Quatre cas depuis 1958. Une série à la libération. Faut-il y voir une intervention de l'Etat dans les affaires de la Justice en violation de la séparation des pouvoirs? Allons donc...

Jacques Bidalou s'est distingué pendant de nombreux mois par une attitude qui est passée de la facétie à la provocation. Il commence par relaxer des automobilistes prévenus de n'avoir pas bouclé leur ceinture de sécurité. C'est populaire. On passe. Il poursuit en défendant des immigrés expulsés par décision de justice d'un foyer de travailleurs. C'est encore de bonne presse. On avertit. Le voici qui s'emballe et multiplie les esclandres, demandant notamment l'audition... du premier ministre Raymond Barre pour une simple affaire de chômeur poursuivi pour dettes. Avant de lui donner l'adresse d'un psychiatre, le Garde des sceaux, M. Alain Peyrefitte, le suspend de ses fonctions le 16 juillet 1980 et transmet son dossier à l'organe de surveillance. Ses pairs tranchent: M. Bidalou est exclu.

L'affaire devient politique et le syndicat de la Magistrature - quelques centaines de membres très progressistes pour ne pas

dire gauchistes - proteste et en appelle à la grève. Grève au demeurant interdite aux magistrats. Voilà la France en émoi. Comme s'il ne lui suffisait pas, dans cette période d'imminence électorale, de se perdre dans la démagogie des partis. Tout bien considéré, le « candidat » Coluche aura au moins eu le mérite de créer des sketches qui soulignent bien, au deuxième degré pas toujours compris, l'incohérence du pays partagé entre ses grandes idées et la façon quotidienne de les renier.

Car cessons de plaisanter. Un juge d'instruction, comme tout magistrat, en France comme ailleurs, est chargé d'appliquer la loi. Pas de s'en inventer une personnelle. Jacques Bidalou a voulu jouer les révolutionnaires de l'intérieur, profitant de son mandat pour faire du système qu'il ranie un scandale permanent. Sans soucis de l'aberration de ses décisions, sur le fond comme sur la forme. Le mauvais comique a été répudié par ses pairs, et c'est le syndicat de la Magistrature, qui tient tellement au respect des lois, qui veut maintenant en faire une victime du pouvoir. Même un journal aussi sérieux que « Le Monde » se permet d'écrire que « plus qu'une péripétie, l'exclusion de M. Bidalou est le reflet exact de la liberté laissée à la magistrature sous la Ve République ».

L'incohérence a donc des défenseurs. La loi n'a pas à l'être. En Suisse, le juge Bidalou n'aurait tout simplement pas été réélu. Il n'y aurait dès lors personne pour contester une sanction logique.

J.-A. LOMBARD

La trêve entre les deux principaux pouvoirs aux Philippines reste donc fragile et dès son arrivée à Manille, le Pape a pu constater que la situation dans ce pays restait tendue.

Ainsi alors que Jean Paul II gagnait la résidence du nonce apostolique, une femme, dont un proche est prisonnier politique, a fendu la foule et a tendu la main au-dessus des services de sécurité pour remettre au Pape une lettre l'informant de la grève de la faim que font actuellement 28 détenus politiques contre leur maintien en détention malgré la levée de la loi martiale.

JAMAIS AUSSI FERME

Selon les milieux proches du Vatican, Jean Paul II n'avait jamais encore prononcé une allocution aussi ferme à propos des droits de l'homme.

Le souverain pontife avait déjà évoqué cette question lors de son voyage au Brésil, l'été dernier. Mais cette fois il a affirmé que lorsqu'il y avait conflit entre la nécessité d'assurer la sécurité et les droits fondamentaux, le gouvernement « ne pouvait affirmer servir le bien commun si les droits de l'homme n'étaient pas sauvegardés ».

Selon certaines sources, l'allocution prononcée par le Pape avait été communiquée à l'avance au président Marcos.

↳ Suite en dernière page



M. Sadate, à gauche, en conversation avec le chancelier Bruno Kreisky. (Bélino AP)

Sommet égypto-autrichien au Caire M. Sadate critique M. Arafat

Au cours d'une conférence de presse commune avec le chancelier autrichien Bruno Kreisky, le président Sadate a estimé hier que le chef de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), M. Yasser Arafat, était un « dirigeant à compromis qui n'est pas à même de prendre une décision et qui subit la pression de la Syrie et de l'Union soviétique ».

Il a d'autre part renouvelé sa proposition en faveur d'un gouvernement palestinien en exil, indiquant que l'Egypte le reconnaîtrait dès sa formation et il a proposé le Caire comme siège de ce gouvernement. Le président égyptien n'a

toutefois pas suggérer un remplacement de M. Arafat.

Pour le président Sadate, un gouvernement en exil soulagerait les Palestiniens de la Syrie et de l'URSS et participera aux négociations sur le sort des Palestiniens trois ans après l'établissement de l'autonomie en Cisjordanie-Gaza.

Enfin, le Rais a indiqué que des négociations auraient lieu prochainement pour la fourniture de chars légers autrichiens à l'Egypte.

(afp)

Les méthodes fascistes du PC français

Qu'on mette en cause la légèreté dont auraient fait preuve « Antenne 2 » et « Europe 1 », qualifiés d'« apprentis sorciers » par le « Le Figaro », ou qu'on dénonce le mauvais coup porté à la démocratie et aux jeunes, l'intervention de militants de la CGT au milieu de l'émission « Audition publique » sur le thème « 20 ans pour quoi faire » a suscité hier de très vives réactions dans les milieux politiques.

M. Georges Seguy a répliqué dès hier matin aux critiques qui se sont abattues sur la CGT en estimant que c'était « le comble du cynisme » de l'accuser d'avoir saboté une émission à laquelle elle aurait dû être invitée en tant que centrale syndicale la plus représentative. Et il a ren-

voyé la balle dans le camp adverse en dénonçant « l'utilisation de la jeunesse (...) à des fins électoralistes évidentes » qui avait selon lui inspiré ce débat.

↳ Suite en dernière page



Un commando communiste envahit un plateau de TV!

Après le triomphal accueil des ex-otages aux Etats-Unis La grande rancœur des « anciens » du Vietnam

A première vue, le retour triomphal des otages a été salué d'une seule grande ovation nationale. Les honneurs et les fêtes, le champagne et les confettis, les défilés et les accolades: depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'Amérique n'avait réservé pareil accueil à ses « héros ». Poser des questions sur la bienséance, l'opportunité, le décorum, le coût de ces festivités, c'était risquer d'être qualifié de trouble-fête, en tout cas de passer pour un mauvais patriote.

De notre corresp. à New York
Louis Wiznitzer

Pourtant, plus de deux millions d'Américains ont trouvé à redire à ces célébrations et n'ont pas manqué de faire connaître leur dépit: il s'agit des « vétérans » de la guerre du Vietnam dont beaucoup sont des grands blessés de guerre, amputés, handicapés, marqués psychologiquement et moralement par l'épreuve indochinoise et auxquels la patrie n'a pas manifesté autant de reconnaissance, tant s'en faut.

CONTRE-MANIFESTATION

Un de ces anciens combattants, Ron Kovic, aveugle, amputé d'une jambe, a organisé une « contre-manifestation » de

«vets» (vétérans du Vietnam) à New York le jour où les 52 ex-otages étaient accueillis par le maire Koch puis proménés le long de la cinquième Avenue sous les acclamations d'une foule en délire.

« Quand nous revenons du Vietnam, nous n'étions pas conviés à défilé, on ne nous invitait pas à sabler le champagne et à aller serrer la main du président des Etats-Unis » a-t-il dit.

Charles Figley, un de ses camarades, grand blessé de guerre a ajouté: « Les uns nous tournaient le dos parce que nous n'avions pas gagné la guerre, les autres nous considéraient comme des tueurs de femmes et d'enfants. Les 52 otages ont été des victimes, pas des héros. Au Vietnam, oui, il y a eu des héros - des soldats qui ont choisi de risquer leur vie. On ne leur a toujours pas souhaité la bienve-

nue. On ne les a pas dédommés, matériellement, des blessures, physiques et morales, subies. En fait, par milliers, ils sont au chômage et ni le gouvernement, ni l'entreprise privée ne se sont montrés soucieux de leur venir en aide. Ils gênent, on voudrait plutôt les oublier. »

RÉPERCUSSIONS DANS LA PRESSE

Cette note discordante dans l'euphorie nationale n'a pu être passée sous silence et à San Francisco, à Cleveland, à Boston, à Los Angeles, à Houston, on a enregistré à la télévision, dans les quotidiens et sur la place publique des expressions de ressentiment de ces Américains qui se considèrent « humiliés et offensés » et qui en tout cas sont bel et bien oubliés. Un porte-parole du centre des «vets» de Miami a dit: « Nous sommes heureux que les otages aient été libérés. Mais ont-ils mieux accompli leur devoir que nous ? »

On peut les féliciter d'avoir survécu, pas d'être des héros.

« Et que dire des 55.000 Américains qui ont laissé leur vie au Vietnam ? »

↳ Suite en dernière page

CONCOURS DE DESSINS POUR ENFANTS

Les moyens de transport

Lire en pages 6 et 7

AFFAIRE D'ESCROQUERIE DEVANT LE TRIBUNAL DE BOUDRY

Le réquisitoire

Lire en page 9

CANTON DU JURA

Important projet de dépôt d'hydrocarbures

Lire en page 18

HOCKEY SUR GLACE

Bienne champion

Lire en page 23



Nos voisins...

La France possède aussi son Musée du chemin de fer

En dépit de sa longue tradition ferroviaire, jusqu'à une époque récente, la France ne possédait pas de musée rétrospectif des chemins de fer. C'est pourtant en France que s'ouvrit la deuxième ligne de transport commercial d'Europe, entre Saint-Etienne et Andrézieux, la première étant la section Budweiss-Trojanau, ouverte en 1827, du chemin de fer à traction hippomobile autrichien de Budweiss à Linz.

A MULHOUSE

Le Musée de Mulhouse est, depuis 1976, ouvert dans un bâtiment d'accueil comportant de nombreuses vitrines d'ex-

position, une cour réservée au matériel et un vaste hall abritant 860 mètres de voies réparties en six files parallèles.

Les voies sont raccordées à la ligne Strasbourg-Mulhouse, ce qui permet de placer définitivement sur cette «voie de garage» quelques-uns des plus beaux spécimens de locomotives et de wagons qui ont cessé d'être utilisés pour devenir des sortes de pièces de collection.

Il y a actuellement 25 locomotives à vapeur, la plus ancienne datant de 1846, onze voitures, trois autorails, quatre véhicules de service, tous fidèlement restaurés et reconstitués dans le souci de la vérité historique.

SIGNÉE STEPHENSON

C'est un ancêtre vénérable que cette locomotive «L'Aigle» de la Compagnie Avignon à Marseille (1846): elle est sortie des ateliers prestigieux de Robert Stephenson, l'inventeur de la locomotive, et c'est un peu miraculeux qu'elle soit parvenue jusqu'ici: avec sa longue chaudière caractéristique, elle fut retirée du service en 1865, mais elle a été préservée de la démolition par son utilisation comme génératrice de vapeur jusqu'en 1913.

On la restaura sommairement dès 1914 pour la faire figurer dans des expositions.

Un autre engin curieux, c'est la locomotive Sézanne de la Compagnie Montreuil-Troyes, à disposition d'essieux I-I-I, qui appartient aussi au type «Stephenson Long Boiler», et qui a été re-

mise dans son état d'origine de 1847. Particularité: elle fut la première à recevoir, à titre expérimental, la chauffe au mazout.

LES PREMIÈRES «ÉLECTRIQUES»

Tous les types classiques de locomotives sont là, mais aussi deux des premières «électriques» dont la «Boîte à Sel» de 1900, et aussi un très beau choix de wagons aux charmes surannés ou représentatifs des drames et gloires de l'histoire: ainsi ce fameux wagon, avec guérite de serre-frein à l'éloquente suscription évocatrice des mobilisations: «Hommes 40 - Chevaux (en long) 8».

Ou encore cette voiture-salon P.L.M., réquisitionnée en 1914 et mise à la disposition du général Joffre, qui l'utilisa comme cabinet de travail aux heures critiques des débuts de la Première guerre mondiale.

La voiture restaurant de 1928 fait revivre les fastes des wagons-lits avec leur livrée bleu et or, les dossiers de cuir chiné, les lampes torchères équipées de tulipes «choux», avec vaisselle et verrerie d'époque - que l'on eut quelque difficulté à retrouver, car le matériel de jadis a été dispersé aux enchères. Des wagons qui font penser aux belles évaporées de la «Madone des Sleepings».

L'ensemble est aujourd'hui la plus belle concentration de matériel ferroviaire historique sur le continent européen. (alp)

Alfred STRAUBHAAR

Annoncé... au Conservatoire

Ricardo Odnoposoff et Boris Mersson

Ricardo Odnoposoff, violoniste, sera vendredi soir au Conservatoire! La nouvelle, telle un feu de paille, s'est rapidement propagée. Rappelons que cet artiste est né en 1914 à Buenos Aires de parents russes. C'est à l'âge de 17 ans qu'il commença sa carrière, à Berlin. Premier prix au concours international de Vienne, premier prix au concours Eugène

Ysaye à Bruxelles, les cinq continents lui firent un accueil enthousiaste.

Aujourd'hui l'artiste a fixé son domicile à Vienne, il poursuit sa carrière de soliste et enseigne à l'Académie de musique de la capitale autrichienne, au Mozarteum à Salzbourg, à l'Académie internationale d'été à Nice.

Il sera accompagné de Boris Mersson, né en 1921 à Berlin, de parents suisses d'origine russe. C'est en Suisse que ce pianiste a acquis le plus important de sa formation. Il mène de front une activité musicale variée, depuis 1972 il enseigne le piano au Conservatoire de Zurich.

Les deux artistes présenteront un programme de sonates, Mozart KV 454, Beethoven op. 30 No 3 en sol majeur,

Au Club 44

Le défi de la micro-électronique

Partant de son remarquable ouvrage intitulé «Le défi de la micro-électronique», dont il a été rendu compte dans ces colonnes le 15 décembre dernier, Jean-Pierre Ghelfi présentera, demain jeudi au Club 44, un exposé dans lequel il développera en particulier les conséquences économiques et sociales de l'apparition des micro-processeurs ou des micro-ordinateurs.

Ces conséquences concernent aussi bien le domaine de la production industrielle, dans laquelle l'ordinateur permet une rationalisation et une automatisation de plus en plus grandes, que la gestion des données, la bureautique (application des ordinateurs au travail administratif et comptable), ou les télécom-

Jeudi soir

Au Temple Saint-Jean

L'Ensemble baroque neuchâtelois, composé de Samuel Terraz, violon, Etienne Quinche, flûte, Pierre Macchi, hautbois, Jean-Claude Schneider, violoncelle, Christine Dumont, clavecin, convie le public jeudi soir au Temple Saint-Jean - l'entrée est libre. Ces musiciens joueront des pages de Vivaldi, concerto en la mineur; Giovanni-Paolo Cima, début du 17e siècle sonate en trio; Joseph Haydn, divertissement en ré majeur; Purcell, pavannes et chaconne; Telemann Suite en sol majeur; Johann-Gottlieb Janitsch (1708-1763) Sonata da camera. Janitsch vécut en Allemagne, on le retrouve violoniste à la Cour de Frédéric II, directeur des «Redoutes musicales» à Berlin. Il fut en relation avec Carl-Ph.-E. Bach. On lui doit de la musique de chambre, des pages pour claviers. Programme varié tant dans les styles que dans les formations.

Au Lyceum club

L'orgue connaît aujourd'hui un renouveau qui appelle davantage de connaissances de la part de l'auditeur. Le Lyceum club y consacre une soirée, l'entrée est libre et ouverte à tous.

Mady Bégert, organiste titulaire de l'instrument du Temple Farel, professeur au Conservatoire illustrera la littérature suscitée par cet instrument au cours des siècles. L'auditeur pourra se familiariser à l'aide de diapositives avec différentes catégories d'instruments.

(as)

(DdC)

● éphéméride ●

Mercredi 18 février 1981, 49e jour de l'année.

FÊTES À SOUHAITER:

Bernadette, Nadette, Nadine, Flavien, Simeon.

PRINCIPAUX ANNIVERSAIRES HISTORIQUES:

1980. - Le parti libéral canadien remporte les élections, M. Pierre Elliott Trudeau retrouve son poste de premier ministre.

1979. - Moscou lance un avertissement à Pékin, en demandant aux Chinois de mettre fin à leur conflit avec le Vietnam «avant qu'il ne soit trop tard».

1978. - Des terroristes abattent Youssef El-Sebai, rédacteur en chef du quotidien égyptien «Al Ahrâm», dans un hôtel de Nicosie.

1974. - Les pays arabes producteurs de pétrole, à l'exception de la Libye et de la Syrie, lèvent l'embargo sur les livraisons aux Etats-Unis et prennent des mesures en vue de répondre aux besoins des consommateurs américains.

1916. - Reddition de la dernière garnison allemande du Cameroun.

1546. - Décès de Martin Luther, le réformateur religieux allemand.

ILS SONT NÉS UN 18 FÉVRIER:

Alessandro Comte Volta, physicien italien (1745-1827); le compositeur et violoniste italien Nicolo Paganini (1784-1840).

Jazz suisse 1981

Métamorphose des Swiss Dixie Stompers avec Benny Waters



Qui ne se souvient de cet artiste noir hors-pair qu'est Benny Waters? Il apparaît pour la première fois en Europe en compagnie de l'orchestre Jimmy Archey, le samedi 29 novembre 1952, à l'occasion du bal du Hot-Club de Neuchâtel.

Depuis lors, tous les festivals de jazz dignes de ce nom - l'ont applaudi...

Ce saxophone ténor - de 79 ans - rappelle fréquemment à s'y méprendre Coleman Hawkins, par sa sonorité chaude, puissante, fougueuse et autoritaire.

Successivement, l'an dernier et cet automne, Waters a été quasi «plébiscité» par le public de l'International Old Time Meeting du Palais des Congrès à Bienne, où il a connu la même audience, le même succès, jouant en compagnie d'André Racine et de ses Swiss Dixie Stompers.

Les 14-15 mars, ces musiciens enregistrent une série de mélodies que la Newland Production édite sous No NL 801, avec les huit premiers thèmes de ces sessions.

C'est une métamorphose du style des SDS à laquelle nous assistons par ces séances. Le ténor de Waters insufflé une atmosphère toute autre, que l'on apprécie dans *On the sunny side of the street* ou *When you're smiling*, accompagné par les seuls rythmes. Tous l'orchestre est présent avec *Poor butterfly*, qui trouve un ténor magnifique, plein de swing et de chaleur. Le dynamisme coutumier des Swiss Dixie se retrouve grâce à la composition de Jimmy Noone: *Apex blues*, à *Indiana* et surtout d'*How come you do like to me*, qui déborde de swing, de breaks et d'inspiration.

Roger QUENET

Un écrivain parmi nous s'en est allé

Pierre-Louis Borel est mort comme il avait vécu: discrètement

Je le connaissais depuis longtemps, c'est même le seul Neuchâtelois, très neuchâtelois d'ailleurs, que j'aie fréquenté durant mes fragiles études dans cette non moins fragile Université de Neuchâtel, il y a un peu plus de quarante ans. Fils de mécanicien, vivant avec sa mère, il n'avait qu'une idée, dès le départ: être écrivain. Dans sa vie feutrée d'une maison proche du collège latin, tout pénétré de ce goût des lettres et de la théologie, de sa noblesse initiale et impérieuse, Pierre-Louis Borel fit de brillantes études, apparemment sans effort. Mais très vite, s'étant fait une idée de l'art d'écrire, ayant déjà écrit lui-même, il alla à la rencontre des plus grands, qui le reçurent: peut-être André Gide, mais en tout cas Thomas Mann, qu'il alla voir sur les bords du lac de Zurich ou de Constance, où ce dur adversaire du nazisme - il en avait compris le profond satanisme - s'était installé avant que d'émigrer pour les Etats-Unis où il écrivit son fameux livre: «La démocratie triomphera».

Pierre-Louis Borel venait l'interroger sur ce que devait faire un gars qui avait décidé, une fois pour toute, d'être écrivain. «Commencez par être privat-docent: cela vous laissera du temps, et vous donnera des assises».

Finalement, il n'enseigna pas, mais écrivit. Une œuvre considérable, soignée, férue de recherches attentives, de réflexions diurnes et nocturnes. Il vivait seul, mais avec lui-même. D'une discrétion dont on ne pouvait guère franchir le ri-

deau, il possédait un bien irremplaçable, en plus de son talent et de son extraordinaire culture; il avait du cœur. Parlons de son «Montaigne», si exactement modelé sur le grand sage bordelais, de sa «Vie d'Alfred Thélins», du «Non-conformisme de la foi», de «Nicolas Cornu», de «L'âme suisse romande», de «Péguy à Sartre», et surtout de ses mémoires, sa «Symphonie intérieure», recueil de mémoires sur le tout Neuchâtel et le reste. Peut-être demeura-t-il le prisonnier de sa civilisation veloutée mais pas tellement tendre, dans laquelle il vivait depuis l'enfance...

Pour lui, le problème de la foi était toujours à résoudre. Il croyait sans doute, mais il croyait surtout en la théologie; il en était même fasciné, de Karl Barth en particulier, qu'il pratiquait tout en luttant intérieurement contre son «impérialisme» chrétien. Dans son «Saint-Paul à Corinthe», œuvre en six épisodes, il dit, en effet le plus sérieusement du monde: «La première idée de cette pièce m'est venue un jour où, frappé par l'extraordinaire médiocrité régnant dans certaines de nos églises, je me demandai ce que saint Paul en penserait s'il venait les visiter. Puis aussitôt, je me suis dit: cela, nous le savons, puisqu'il a eu sous les yeux, à Corinthe, le spectacle d'une église médiocre (créée en 53) et corrompue, alors qu'il l'avait lui-même fondée quelques années auparavant».

P.-L. Borel examinait tous les problèmes de la foi chrétienne dans une pers-

pective kikégardienne, c'est-à-dire existentielle. Mais il le faisait avec ce sérieux tranquille et sa profonde réflexion non seulement sur les fondements de sa propre foi, mais sur celle des autres: «Ou bien nous sommes vraiment des chrétiens, ou nous portons hypocritement une étiquette qui n'a rien dessous: alors nous sommes des comédiens.» C'est dans cette périlleuse dialectique que se situe toute sa pensée et son œuvre.

Il fut durant de nombreuses années le critique littéraire et, en partie du moins, d'art de «La Feuille d'avis de Neuchâtel». Il analysait les œuvres avec sagacité, ce qui n'alla pas sans lui susciter de solides rancunes. Dans cette ville universitaire, on a peut-être la dent plus longue et aiguisée qu'à La Chaux-de-Fonds par exemple. Comme il était sévère et qu'il essayait toujours de relier romanciers, essayistes, peintres, avec le passé et le présent de la littérature et de l'art, il était appelé à formuler des jugements - également sur ses concitoyens - qui pouvaient paraître durs. Mais là aussi, c'est l'ensemble de son travail qu'il faut envisager. Et en cela, Neuchâtel perd un écrivain et journaliste de haut niveau. Il vivait assez solitaire et nous gardons de lui le souvenir d'un homme très sensible, réservé dont on attendait l'opinion pour architecturer la sienne dans une perspective créatrice. C'était un classique, au fond.

J. M. N.

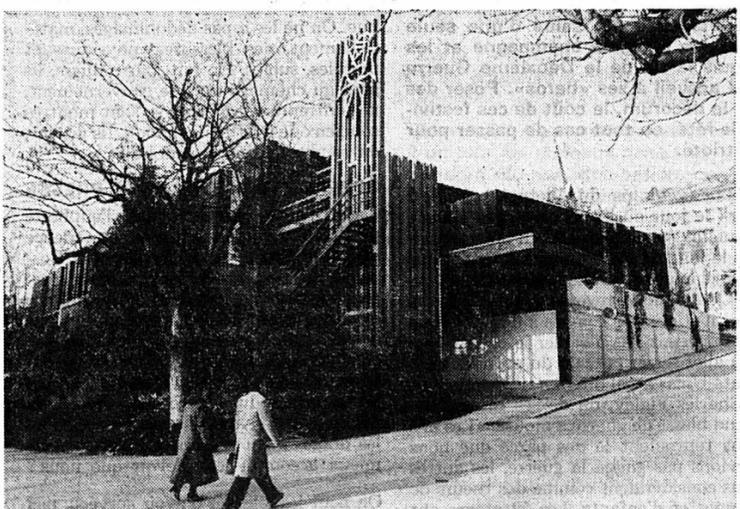
Une valvule cardiaque en céramique

Une nouvelle valvule cardiaque, mise au point par l'Institut de technologie de Trent, à Nottingham, va être soumise à des essais.

Alors que ces valvules sont faites jusqu'ici en caoutchouc aux silicones et carbone, ce modèle est fabriqué en une céramique extrêmement dure à faible coefficient de frottement. L'avantage principal de la céramique est que la valvule s'entoure d'elle-même d'une enveloppe protectrice, cette fine couche de tissus, créée par le sang qui s'infiltre, met la valvule à l'abri des réactions de l'organisme. Selon son inventeur, M. Gentle, la valvule en céramique pourrait durer 80 ans au lieu de 10 à 30 ans actuellement, ce qui est d'un grand intérêt pour les enfants. L'implantation a déjà été réalisée dans le cœur de porcs qui sont anatomiquement proches des humains, en conjonction avec un détecteur de pouls. D'ici un an, on connaîtra les résultats mais il faudra encore de nombreuses années d'expérimentation avant de greffer cette nouvelle prothèse sur des humains.

(as)

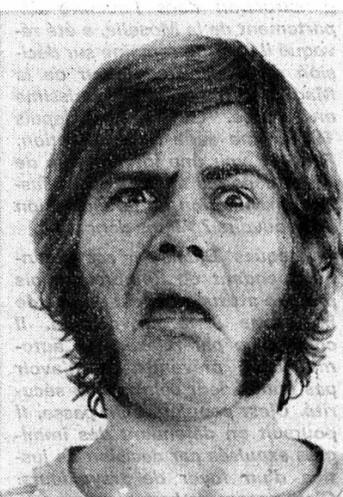
Montreux reprend la Maison des Congrès



La commune de Montreux a décidé de prendre à sa charge la Maison des Congrès de cette ville. Dans un deuxième temps, la commune louera l'ensemble des locaux à l'Office du tourisme, qui sera chargé de l'exploitation de l'établissement. (asl)

A l'abc

Serge Yssor



Il sera, après-demain vendredi, sur les planches du Théâtre abc - Centre de culture, et tous ses amis et admirateurs s'en réjouissent.

Il a choisi l'art difficile de l'amateur, du raconteur public. Il excelle dans maints thèmes à l'inspiration originale, voire déroutante. L'imagination bouillonne chez Yssor et surtout donne naissance à des jeux de mots parfois fabuleux engendrant des comiques de situations où l'humour est de qualité.

Mimiques ahurissantes, paroles incisives qui visent à un cynisme très particulier tout en gardant une grande fraîcheur, voilà Serge Yssor! Tous les aspects banals de notre société sont analysés par cet interprète, dont la présence sur scène est extraordinaire... (sp)

LA CHAUX-DE-FONDS • LA CHAUX-DE-FONDS • LA CHAUX-DE-FONDS

Délits sexuels: garder le sens de la nuance

Trente jours d'emprisonnement avec sursis pendant trois ans et 120 fr. de frais, pour attentat à la pudeur des enfants et outrage public à la pudeur. Cette condamnation, récemment prononcée par le Tribunal de police du district de La Chaux-de-Fonds et publiée ainsi, parmi d'autres, dans notre journal, a suscité de vives réactions.

Celle d'un lecteur qui nous demandait de publier en «Tribune libre» l'expression de sa «surprise pour ne pas dire mon horreur», les résume. «Après le crime atroce dont fut victime le petit Fabrice, n'avons-nous pas unanimement crié: «Jamais cela ne devra se reproduire» et de mettre en garde nos enfants», nous écrit ce lecteur qui ajoute: «Qu'est-ce à dire? La leçon n'aurait-elle pas servi? Je ne sais que penser, mais je conseille à tous les parents de redoubler de prudence, car UN LOUP RÔDE PRÈS DE LA BERGERIE, faisons en sorte qu'il ne puisse entrer...»

«Qu'est-ce à dire, en effet? Un dangereux maniaque sexuel s'est-il à nouveau attaqué à un enfant? Une justice «pourrie» l'a-t-elle traité avec une clémence coupable? Une presse complice a-t-elle cherché à dissimuler ces méfaits? La violence populaire comme la sécurité publique sont-elles scandaleusement bafouées?...»

Pas du tout. Simplement, il y a toute une gamme de contraventions contre les mœurs, de délits ou de crimes sexuels, prévus par le Code pénal et réprimés par des peines allant de la simple amende à la réclusion pour quinze ans. Il y a une gamme tout aussi large d'individus qui commettent ces infractions, délits ou crimes, par accident unique ou par dépravation chronique. Il convient donc, même et peut-être surtout après un drame impressionnant et révoltant, de ne pas tout mélanger, de conserver le sens de la nuance.

La condamnation dont il est question ici a été prononcée à l'égard d'un homme qui n'a touché aucun gosse. Il s'est livré à des pratiques solitaires dans un WC public dont il avait laissé la porte ouverte. Des adultes l'ont vu d'une fenêtre, et ont porté plainte. Il est seulement possible, mais pas certain, que des enfants aient pu le voir aussi. L'homme n'a jamais eu affaire à la justice pour d'autres incidents de ce genre. Il a expliqué son comportement ce jour-là par le fait qu'il était ivre. Le tribunal n'avait aucun élément lui permettant de penser que cet individu est coutumier du fait, ni de déterminer s'il avait une réelle volonté exhibitionniste, ni de penser qu'il présente un danger de récidive ou d'aggravation.

SELON LA LOI

Ce cas était, en principe, typique de ce qu'on appelle l'«outrage public à la pudeur». La loi dit à ce propos que «celui qui aura commis en public un acte contraire à la pudeur sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende». On voit que la marge d'appréciation laissée au juge est grande, entre la simple amende et l'emprisonnement qui, par définition, peut aller de 3 jours à 3 ans. Pourquoi alors parler aussi d'«attentat à la pudeur des enfants»? Parce que la loi assimile l'outrage public à la pudeur à un attentat à la pudeur des enfants (lequel est réprimé plus sévèrement, les peines prévues allant, selon la gravité de l'acte, de 3 jours d'emprisonnement à 15 ans de réclusion) dès lors que l'acte coupable aurait été commis en présence d'un mineur de moins de 16 ans. Il faut encore savoir que la jurisprudence précise dans un sens sévère la notion «en public»: pour que l'outrage soit reconnu, et punissable, il n'y a pas besoin de démontrer que quelqu'un a bel et bien vu l'acte contraire à la pudeur, il suffit que quelqu'un ait pu le voir, même éventuellement, en raison des lieux et des circonstances. Tel est le cas dans un WC public, à plus forte raison dont la porte n'était pas fermée.

PAS DE CLÉMENTICE

Voilà, pourquoi, malgré l'absence de preuves formelles que des enfants aient été spectateurs de ses agissements, qu'il aie cherché à se faire voir, et malgré l'absence d'éléments établissant une quelconque perversité, le prévenu a été condamné sous ces deux chefs d'accusation. Il ne s'agit pas d'un verdict clément, la peine prononcée étant loin du minimum. Quant au sursis, il était quasi

obligatoire au vu de la jurisprudence, s'agissant d'un délinquant primaire ne démontrant pas, à ce stade, un caractère dangereux.

Il convient de rappeler d'ailleurs que le sursis, contrairement à une opinion répandue, n'est pas un «cadeau». C'est une épée de Damoclès suspendue sur la tête d'un condamné, la menace permanente d'être enfermé s'il transgresse une nouvelle fois la loi. A l'égard d'un délinquant primaire, le sursis a donc exactement le pouvoir dissuasif qu'on attend de condamnations «exemplaires» à l'égard de délinquants potentiels. Evidemment, le sursis n'empêchera pas un délinquant foncièrement pervers de récidiver. Mais pour ce genre d'individus dont les barrières morales ne fonctionnent pas, ou mal, même l'exemple ou l'expérience des plus lourdes condamnations ne peut les corriger, généralement.

PAS TOUS DANS LE MÊME PANIER

Il y aura encore parfois de ces lignes discrètes dans «L'Impartial», se bornant à signaler que X. Y. a été condamné à tant pour attentat à la pudeur. Cette discrétion, nous continuerons à l'observer, conformément à notre conception de la chronique judiciaire, à chaque fois que l'affaire restera relativement bénigne, impliquera des individus qui, pour avoir commis une faute, ne doivent pas pour autant être classés d'entrée de cause comme irrécupérables tarés.

Ce faisant, nous n'aurons pas le sentiment d'encourager les pervers, ni un laxisme judiciaire.

Les individus avérés dangereux, nous ne les avons jamais ménagés. Mais heureusement, il n'y a pas que ceux-là qui occupent les tribunaux au chapitre des infractions contre les mœurs.

Assez souvent, par exemple, la loi qui protège les mineurs même contre leur gré punit sévèrement (6 mois d'emprisonnement minimum) comme coupables d'«attentat à la pudeur des enfants» de jeunes amoureux ayant entretenu des relations intimes avec leur petite amie parfaitement consentante, pas du tout traumatisée, mais n'ayant juste pas les seize ans réglementaires. Nous ne voyons pas l'intérêt public qu'il y aurait à faire étalage de ce genre d'idylle.

Et même si le registre est moins romantique, nous n'estimons pas plus utile, dans certains cas précis, de mettre au banc d'infamie des citoyens dont tout laisse penser qu'ils ont eu un comportement répréhensible pas trop grave, une seule fois, par accident, en raison de circonstances personnelles particulières. Cela n'a rien à voir avec le cas d'un désaxé multirécidiviste, pédophile confirmé et dangereux. Il en va différemment bien sûr des récidives. Mais ce n'est pas parce que nous avons vécu un drame que la chronique judiciaire doit glisser vers l'étalage systématique des affaires de mœurs sous prétexte d'information ni devenir un pilori où l'on cloue indistinctement l'auteur d'un faux pas et le salaud manifeste.

UNE INJUSTICE NE CHASSE PAS L'AUTRE

De même, ce n'est pas parce que nous avons vécu un drame ou même plusieurs qu'on doit nourrir la fausse image d'une «justice pourrie rendue par des magistrats irresponsables.»

Nous l'avons plusieurs fois affirmé et nous le répétons: des remises en cause, des changements, des reprises en main, des corrections de connexions, des redéfinitions de procédures, des renforcements de précautions sont et seront nécessaires dans l'ensemble du processus judiciaire, de manière à éviter autant que possible la répétition de tragédies aussi frappantes que celle qui est encore dans toutes les mémoires.

Il y a beaucoup à faire pour améliorer toujours non seulement la justice, mais la société dans son ensemble.

En se rappelant toutefois que la perfection n'est pas humaine.

L'appareil judiciaire est fait d'hommes certes faillibles, mais dont il serait injuste de mettre en cause l'intégrité et la conscience professionnelle générales. Or, cet appareil, on ne l'améliorera pas en décourageant ses meilleurs éléments par un climat de suspicion voire de mépris global. Une des leçons à tirer de tous les drames qui peuvent nous bouleverser, c'est qu'on ne peut combattre les injustices en en commettant d'autres.

Michel-H. KREBS

Concours de pétanque en salle Le Col-des-Roches pour la deuxième fois

C'est dimanche au Gymnase cantonal de La Chaux-de-Fonds que s'est déroulé le traditionnel concours en salle de pétanque du club «Les Meulleux». Au total, sur invitation, 40 équipes représentant tous les cantons romands y ont participé dans une ambiance chaleureuse, amicale et sportive. Cette compétition a été d'un excellent niveau technique. Devant le succès rencontré, les organisateurs, pour l'année prochaine peut-être, vont envisager la mise sur pied d'un concours intercantonal.

Pour la deuxième année consécutive, ce concours a été remporté par l'équipe du Col-des-Roches formée de MM. Bugada, Salvi et Schoepfer. Quant au concours complémentaire réunissant les

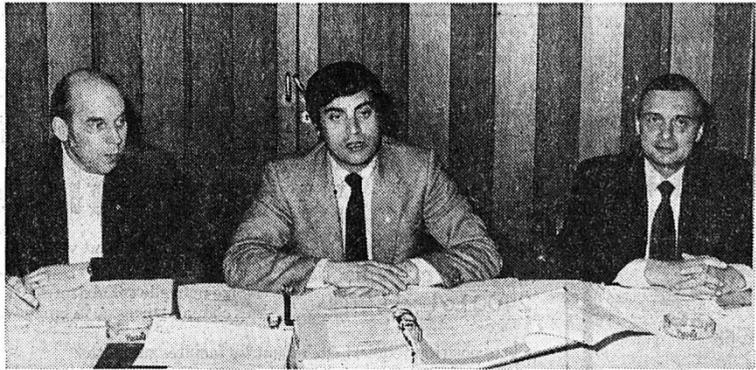
équipes éliminées au début de la compétition, il a été enlevé par l'une des équipes du club «Les Meulleux». Voici d'ailleurs les classements:

Concours principal: 1. Col-des-Roches (J. Bugada, L. Salvi, E. Schoepfer); 2. Les Tilleuls (H. Moresi, C. Berna, F. Henin); 3. Les Potets (J. Cossu, J.-R. Kiener, C. Schmutz); 4. Mitigé (G. Weissbrodt, Dolorès Weissbrodt, Danièle Galley).

Concours complémentaire: 1. Les Meulleux (G. Schneider, J. Raffini, L. Voirol); 2. Les Meulleux (C. Jeanneret, Ch.-A. Jeanneret, J.-P. Froidevaux); 3. Le Pont (D. Chasles, K. Baykal, P. Aguilard); 4. Trois Couleurs (P. Marchese, G. Vasso, Juliane Cortina).

Première assemblée générale de la Fête de la montre et Braderie On bradera dans la vieille ville

C'est lundi soir à la Maison du Peuple que l'Association «Fête de la montre et Braderie» a tenu son assemblée générale annuelle. Une quarantaine de membres y ont participé sous la présidence de M. Eric Santschy. C'est la première fois qu'une telle réunion était organisée. L'an passé, en effet, cette association qui ne vise à aucun but économique mais simplement à offrir une grande manifestation à la population, a complètement revu ses statuts et son organisation interne. Elle a décidé, une fois par année, de convoquer toutes les personnes qui œuvrent à la mise sur pied de cette grande fête populaire, la plus belle et la plus importante qui se déroule tous les deux ans dans le Jura neuchâtelois.



Ci-dessus, de gauche à droite: M. Fernand Berger, secrétaire général, M. Eric Santschy, président, et M. Edgar Farron, vice-président. Ci-dessous, une partie des membres de l'Association «Fête de la montre et Braderie».

Aujourd'hui, l'Association «Fête de la montre et Braderie» comprend plusieurs organes. Outre l'Assemblée générale qui reste le pouvoir suprême, il existe un bureau directeur, le comité et des commissions. Le bureau directeur qui a la responsabilité directe de la gestion et de l'activité de l'association réunit neuf membres soit le président, les vice-présidents, le secrétaire général et les présidents des différentes commissions. Actuellement, il se compose comme suit: président, M. Eric Santschy; vice-présidents, MM. Edgar Farron et Charles-Henri Augsburg; secrétaire général, M. Fernand Berger; président de la Commission technique, M. Charles-Henri Augsburg; président de la Commission des emplacements, M. Michel Sester; président de la Commission du cortège, M. Jean-Marie Boichat; président de la

Commission des finances, M. André Ischer; président de la Commission de presse et de propagande, M. Michel Déruns. Quant au comité, il est formé des membres du bureau directeur et des vice-présidents et des secrétaires des commissions. Sa principale tâche est de décider des principes généraux de la fête et des diverses manifestations.

Au cours de cette assemblée, dans son rapport présidentiel, M. Eric Santschy a présenté dans les grandes lignes le programme de la prochaine Fête de la montre et Braderie qui se déroulera les 4, 5 et 6 septembre sur le thème «Fou-Frai-Gai». Il a rappelé que le bureau directeur, à la suite d'une demande d'une trentaine de commerçants, avait décidé d'étendre à la vieille ville le secteur de la braderie soit dans le périmètre délimité par la place de l'Hôtel-de-Ville, la rue de la Balance jusqu'à l'intersection avec le début de la rue Neuve, le passage du Centre, le poste des Victoires et la rue du Pré. Il a aussi révélé qu'actuellement une étude était en cours pour mettre sur pied à l'attention des enfants un forfait leur permettant le samedi après-midi, après le cortège, de participer à une bataille aux confettis et leur donnant droit à plusieurs tours de carrousel. Il a encore annoncé la décision du bureau directeur

d'offrir l'entrée du dimanche à tous les handicapés ainsi qu'à leurs accompagnants.

De son côté, M. Jean-Marie Boichat a présenté brièvement le corso fleuri. Celui-ci se composera de 14 chars et d'une douzaine de fanfares dont la Budesmusikappelle de Zell am Ziller dans le Tyrol et l'Union Ste-Cécile de Janzé (Bretagne). Pour sa part, M. Michel Sester a annoncé que le règlement commercial de la braderie avait été modifié et que 300 formulaires d'inscriptions avaient été envoyés aux commerçants et sociétés de la ville. Enfin, M. Albert Comment a déclaré que plusieurs orchestres se produiront dans l'avenue Léopold-Robert durant cette Fête de la montre 1981 alors que le Jazz-Club, Marché 18, sous une grande tente, organisera trois nuits de jazz.

Au cours de cette assemblée, les comptes et le budget 1981 ont été approuvés à l'unanimité. Sans rentrer dans le détail, signalons que la fortune de l'association s'élève à près de 350.000 francs alors que pour la prochaine manifestation, dont les dépenses s'élèveront à près de 400.000 francs, l'on prévoit un déficit de 15.000 francs, déficit qui pourra être couvert par les intérêts sur placements.

UN DEUXIÈME PRÉSIDENT D'HONNEUR

En fin de séance, à l'unanimité, l'assemblée a décidé de nommer trois nouveaux membres d'honneur qui ont beaucoup apporté à la Fête de la montre et Braderie. Il s'agit de M. Jean Marendaz, ancien commandant de la Police locale, de M. Louis Mayer, ancien président du CID, et de M. Maurice Payot, ancien président du Conseil communal. Quant à M. Riccardo Bosquet, qui a présidé les manifestations de 1975, 1977 et 1979, le bureau directeur a proposé de le nommer président d'honneur. Cette proposition a été approuvée à l'unanimité. Une récompense méritée pour cet homme qui a beaucoup œuvré et qui œuvre toujours pour la Fête de la montre et Braderie. Celle-ci, avec M. André Schwarz, possèdera donc deux présidents d'honneur.

M. D.

La chance sourit à notre région:

Parmi les quelque 3200 bulletins recueillis dans notre magasin pour le grand concours Grundig de l'automne dernier, le sort a désigné, parmi les 5 gagnants de Suisse d'une voiture VW Golf, Mme Lydia Amez-Droz, de La Chaux-de-Fonds.

La cérémonie de remise du prix aura lieu

Jeu 19 février, à 15 heures devant notre magasin.

Nos chaleureuses félicitations à l'heureuse gagnante.

Television / Disques / Hi-Fi / Photo-cinéma
brugger
La Chaux-de-Fonds L-Robert 23-25
(039) 231212

4094

ACHAT - VENTE ARGENTERIES, BIJOUX
anciens, modernes; diamants, émeraudes, rubis, saphirs.
Grand choix d'occasions, création et transformation.
Georges CURCHOD
acheteur patenté
Magasin: 9, rue de Berne
Genève, tél. 022/32.72.46 31522

chauxorama

Comité du 1er Août: un nouveau président

Le comité du 1er Août a tenu récemment son assemblée générale. Son président, M. Renaud Biéri désirant remettre son mandat, l'assemblée a appelé à la tête du comité, M. Roland Baehler, administrateur de l'Hôpital du Locle qui reprend donc le flambeau pour la seconde fois.

Le comité se compose donc de: M. R. Baehler, président; MM. J.-P. Gentil et R. Ummel, vice-présidents; M. W. Gachnang, caissier et MM. A. Kohler et R. Nicolet, secrétaires.

Souignons encore que dans son rapport, le président sortant a relevé la parfaite réussite de la manifestation du 1er Août 1980 qui s'est déroulée au Bois-Noir, sous forme d'une grande fête populaire. (Comm)

Autres informations chaux-de-fonnières en page 5

avis urgents

CAMPAGNE RÉCOMPENSE À LA CLIENTE

Tirage: 6 broches chauffantes



Intercoiffure
Numéros gagnants
Salon Jumbo Salon L.-Robert 40
99907 267772
99809 267796
99823 267779

Notre tirage continue durant février 3861

COIFFURE JOCELYNE

Daniel-JeanRichard 15

La technicienne Kerastase à votre service vendredi 20 février

Tél. (039) 22 24 03. 4096

LE LOCLE

Feuille d'Avis des Montagnes

LE LOCLE

INVITATION À LA grande exposition Peugeot

au GARAGE DE LA PRAIRIE
R. ROBERT - LES PONTS-DE-MARTEL
Service de vente: C. NICOLET
les 18-19-20-21 février



VILLE
DU LOCLE

MISE AU CONCOURS DE POSTES D'APPRENTISSAGE

- 1 apprenti(e)
de commerce
- 1 apprenti bûcheron
- 1 apprenti mécanicien
sur automobiles
- 1 apprenti serrurier
de construction

Date d'entrée : mi-août 1981.

Les offres sont à adresser à la **Chancellerie communale**, Hôtel de Ville, jusqu'au 20 mars 1981, accompagnées du rapport du Service de l'Orientation professionnelle.

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Office des apprentissages, tél. (039) 31 62 62, ou de la Direction des Services Industriels, tél. (039) 31 63 63.

Le Conseil communal
91-220

LA SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE
LE LOCLE

engagerait pour le 1er août 1981 encore un jeune homme intelligent et éveillé, en qualité d'

apprenti de banque

Les candidats ayant une bonne formation scolaire (section moderne, classique ou scientifique) voudront bien écrire à la direction de la SBS Le Locle, qui donnera volontiers tous renseignements complémentaires (tél. 039/31 22 43).



Société de
Banque Suisse

1288

GECO

LE LOCLE

Rue Daniel-JeanRichard

À VENDRE IMMEUBLE LOCATIF + COMMERCIAL

Magasin de 200 m² environ
+ 6 appartements
Excellente affaire

Gérance GECO, Jaquet-Droz 58
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 039/22 11 14-15

UNE PRÉSENCE ROMANDE

LAUSANNE • GENÈVE
LA CHAUX-DE-FONDS • BULLE
NEUCHÂTEL • AIGLE



HORLOGERIE
BIJOUTERIE
ORFÈVRE

Eric JOSSI

D.-JeanRichard 1
LE LOCLE
Tél. (039) 31 14 89

Klaus Klaus Klaus

désire engager

secrétaire qualifiée

pour son département vente

Chocolat et confiserie
2400 Le Locle, Suisse

Notre nouvelle collaboratrice doit posséder de bonnes connaissances de la langue allemande.

Cette position requiert également les facultés suivantes:

- être capable de seconder efficacement le chef des ventes
- être à même de s'occuper du courrier et des travaux divers de secrétariat du département
- avoir un contact agréable avec la clientèle

Date d'entrée: tout de suite ou à convenir

Nous offrons une place stable, bien rémunérée

Veillez adresser vos offres avec curriculum vitae à Chocolat Klaus SA,
2400 Le Locle, tél. 039/31 16 23.

91-152

A VENDRE L'IMMEUBLE

propriété de feu Mademoiselle Betty MARTIN, restaurant, à La Chaux-du-Milieu.

Pour traiter, écrire à l'Etude Alain Matthey, rue de France 11, 2400 Le Locle. 28-130063

A remettre au Locle, rue des Cardamines, tout de suite ou pour date à convenir

conciergerie

d'un immeuble de 5 étages, appartement moderne de 3 pièces à disposition, loyer raisonnable.

Gérance Schenker Manrau, av. Fornachon 29, Peseux, tél. (038) 31 31 57. 87-605

BOULANGERIE-PÂTISSERIE AU LOCLE

cherche

VENDEUSE

ou AIDE-VENDEUSE

Entrée à convenir.

Téléphone (039) 31 19 83

91-30190

LOUIS BRANDT

Office fiduciaire
Département Gérance
2520 LA NEUVEVILLE

OFFRE À LOUER

au LOCLE, dans un immeuble situé rue des Cardamines 7

un logement de 2 pièces

cuisine, salle de bains, hall et balcon, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble, pour le prix de Fr. 360.-, charges comprises, libre tout de suite ou pour date à convenir;

dans un immeuble situé rue des Cardamines 9

un logement de 3 pièces

cuisine, salle de bains, balcon, cave, situé au 2^e étage de l'immeuble, bien ensoleillé, pour le prix de Fr. 445.-, charges comprises;

dans le même immeuble

un logement de 3 pièces

cuisine, hall, salle de bains-WC, cave et balcon, situé au 4^e étage de l'immeuble, bien ensoleillé, pour le prix de Fr. 445.-, charges comprises.

Ces logements sont disponibles tout de suite ou pour date à convenir.

Pour la visite des lieux, veuillez vous adresser à Madame Bernard Pochon, Cardamines 9, Le Locle, tél. 039/31 63 13. 3693 3693

Demandes d'emplois

JEUNE HOMME

27 ans, français, cherche emploi : inventariste, réceptionniste, stock ou vendeur.

Diplôme Ecole de ventes et CAP Commerce.

Téléphone: (00 33 81) 43 51 23 le soir. 91-60048

il n'y a pas
de
mauvaise
place
pour
une
publicité
bien
faite !

APPARTEMENT À LOUER

Le Locle, Gentianes 2, à louer pour le 1^{er} avril

appartement de 2 1/2 pièces

avec confort moderne, balcon, TV Coditel, salon 28 m².

Loyer Fr. 377.- charges comprises.

Pour visiter: tél. (039) 31 69 29

Immotest SA Bienne. 06-1783

A LOUER AUX BRENETS, Grand-rue 32, pour tout de suite ou date à convenir

JOLIS APPARTEMENTS ENSOLEILLÉS

vue sur le Doubs.

2 PIÈCES Fr. 270.-
3 PIÈCES Fr. 383.-
4 PIÈCES Fr. 504.-

cuisine, WC-douche, balcon et cave, toutes charges comprises. Dans le 4 pièces, salle de bain et WC séparés.

S'adresser à Gérancia S.A., L.-Robert 102, La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 23 54 33 3021

A louer au Locle, rue des Cardamines, tout de suite ou pour date à convenir

appartement

de 3 pièces au 5^e étage, confort, balcon, cave, loyer mensuel Fr. 406.- charges comprises.

Gérance Schenker Manrau, av. Fornachon 29, Peseux, tél. (038) 31 31 57. 87-605



Opel Kadett, traction avant, 5 p.	1980	15 000 km
Opel Kadett caravan 1600	1977	24 000 km
Opel Manta Berlinetta 2000	1977	42 000 km
Opel Rekord 2000 S, 4 p.	1978	25 000 km
Opel Rekord caravan, toit ouvrant	1979	50 000 km
Opel Commodore GS/E coupé	1977	70 000 km
Opel Sénator 3.0, automatique	1978	65 000 km
Ford Escort 1300	1973	94 000 km
VW Golf, 3 p.	1975	40 000 km

Reprises - crédits

EXPOSITION PERMANENTE

Tél. (38) 66 13 55

Atelier spécialisé en POLISSAGE

et terminage de la boîte de montre

cherche à étendre son activité

auprès de fabriques d'horlogerie sérieuses.

Ecrire sous chiffre 93-30127 à «ASSA», Annonces Suisses SA, 2800 Delémont.

CENTRE DE MONTREUX

A louer dès le 1^{er} août 1981 ou à convenir

MAGNIFIQUES LOCAUX DE GRAND STANDING

560 m² et 240 m² (total 800 m² sur 2 niveaux).

Convientraient pour bureaux ou cabinets médicaux.

Aménagements intérieurs éventuellement à céder.

Loyer : Fr. 230.- m²/année. Pour traiter :

Réf. 381

83-600



Régie
Muller-Veillard S.A.
Rue de la Paix 8
1820 MONTREUX
Tél. (021) 62 61 61

LE LOCLE • LE LOCLE Feuille d'Avis des Montagnes LE LOCLE • LE LOCLE

Grâce à l'aménagement d'une piste éclairée
Le ski de fond, au Locle, se pratique aussi de nuit



C'est à cet endroit qu'est tracée la piste de ski de fond, éclairée de nuit, grâce au puissant projecteur installé au sommet du poteau visible à gauche de la photo. (photo Impar-Perrin)

Aménagement d'une piste éclairée de ski de fond. Nous abordons déjà ce sujet, l'automne dernier, alors qu'il n'était qu'au stade de projet. Depuis, celui-ci est devenu réalité.

En effet, depuis quelque temps déjà, les amateurs de ski de fond peuvent s'adonner à leur sport favori, même la nuit tombée. C'est, ainsi que nous l'indiquions, sur le Communal qu'est tracée régulièrement une boucle d'environ un kilomètre. Celle-ci se trouve en fait au sud du terrain de football, entre ce dernier et la route aboutissant à La Baume.

Cette piste est ouverte par la dameuse des TP, dans le cadre normal de l'ouverture de l'ensemble des pistes dont la commune du Locle se charge.

Il est ainsi devenu loisible pour chacun de parfaire sa forme physique le soir en se rendant au Communal.

Pour l'éclairage, rien n'est plus simple. Au sud-est de ce coin de terrain a été dressé un grand pylône de bois. A sa base est fixé un «caisson» qu'il suffit d'ouvrir pour découvrir et presser un bouton.

Dès 22 heures, avec l'arrivée de la haute fréquence, le projecteur puissant et suffisamment efficace installé au haut du poteau s'éteint progressivement. Ce système simple, pratique, doit donc être actionné par le premier skieur arrivé sur place, la nuit tombée. Il fonctionne bien entendu aussi bien les soirs de semaine que lors du week-end.

C'est d'ailleurs de la même façon que fonctionnent les installations d'éclairage des autres pistes, de ski alpin celles-là, du Locle; à savoir: La Jaluse, Les Monts et La Combe-Girard. Toutefois, l'installation posée au Communal pour cet hiver, alors que le projet est relativement récent, du moins sous cette forme et dans sa conception actuelle, est provisoire. Cette installation sera redémontée au printemps prochain. Période à laquelle les autorités de la ville prendront une décision définitive à son sujet.

Ce nouvel aménagement est intéressant et complète fort bien l'infrastructure des installations sportives mises à disposition du public et des visiteurs de la Mère-Commune. (jcp)

A la tête du Parti socialiste loclois
M. Jean-Pierre Tritten succède à M. Jean-Pierre Franchon

Réunis hier soir en assemblée générale, les militants du parti socialiste loclois ont désigné M. Jean-Pierre Tritten, en qualité de président. Il remplace ainsi M. Jean-Pierre Franchon qui a assumé cette tâche durant quatre ans.

M. Tritten a été élu au début de cette législature au Conseil général loclois.

Quant à M. Franchon, il laisse l'image d'un excellent président de parti qui sous sa direction a réussi à augmenter sa représentativité au Conseil général du Locle.

«Sa décision n'a absolument rien à voir avec le fait qu'il n'ait pas été désigné au Conseil communal, bien que son nom ait été avancé dans la presse», nous a-t-on affirmé dans les milieux socialistes.

Par ailleurs, M. Franchon gardera une place parmi le comité du ps loclois, après avoir accepté d'occuper, de façon intérimaire, le poste de secrétaire.

Autre changement à la tête du parti: celui de vice-président. Jusqu'ici, durant de nombreuses années, cette fonction fut

assumée par M. Pierre Jambé. Elle le sera dorénavant par une dame, Mme Lucette Matthey également élue au Conseil général de la ville lors du scrutin du printemps dernier.

Par ailleurs, MM. Richard Hentzi et Robert Barfuss continuent à fonctionner comme caissiers.

Enfin, par décision des militants, plus aucun des deux représentants socialistes à l'exécutif ne fait partie du comité du Parti socialiste du Locle. (jcp)

Association suisse des invalides
Collecte nationale 1981

Pendant des générations le sort des invalides n'a pas beaucoup troublé la conscience publique. On estimait qu'un peu de charité ici et là était une réponse suffisante à cette grave question.

A notre époque heureusement notre société a été amenée à comprendre qu'un handicapé reste un citoyen à part entière et que nous avons tous des devoirs envers lui.

L'Association suisse des invalides, pour sa part s'efforce de défendre les droits des handicapés de naissance ou par suite d'accident. Depuis des années, elle lutte pour les tirer de leur pénible isolement, améliorer leur condition sociale et les réintégrer dans la collectivité. Elle met également à leur disposition des ateliers d'occupation, un service juridique, des groupes sportifs, des vacances organisées en fonction de leur handicap et des groupes de jeunes.

Pour réaliser ce vaste programme qui touche toujours plus de handicapés, l'Association suisse des invalides a besoin de vous. Elle vous recommande sa collecte annuelle en cours actuellement dans tout le pays. (Comm)

mémento

- Biblioth. des jeunes: 13 h. 30 - 18 h.
- Biblioth. de la Ville: 14 h. 30 - 18 h. 30.
- Pharmacie d'office: Mariotti jusqu'à 21 h. Ensuite le No 117 renseignera.
- Permanence médicale: en l'absence du médecin traitant, tél. No 117 ou service d'urgence de l'hôpital, tél. (039) 31 52 52.
- Permanence dentaire: No 117 renseignera.
- Planning familial: tél. 23 56 56.
- Consult. conjugale: (038) 24 76 80.
- Off. social, Marais 36: tél. 31 62 22.
- Service aide-familiale: tél. 31 41 44 (heures repas) ou 31 49 70.
- La Main-Tendue: tél. No 143.

LA CHAUX-DE-FONDS

Mémento

- Bois du Petit-Château: parc d'acclimatation, 6 h. 30 - 17 h.
- Vivarium: 14-17 h.
- Musée internat. horlogerie: 10-12, 14-17 h.
- Musée paysan: 14-17 h.
- Musée des beaux-arts: 10-12 h., 14-17 h., expos. Ed. Kaiser.
- Musée d'histoire naturelle: 14-17 h., expos. taxidermie.
- Galerie Manoir: expos. V. Guirard, 15-22 h.
- Centre de Rencontre: expos. Cate Nowas, 20-22 h.
- Galerie Atelier: expo. peintres neuchâtelois des 19 et 20e siècles 15-19 h.
- Club 44: expos. Acindino Quesada, 18-20 h.
- Biblioth. de la Ville: 9-12 h., 13 h. 45-20 h.
- Bibliothèque des Jeunes: 13 h. 30-18 h.
- Biblioth. S.F.: Recrètes 29, 17-19 h.
- ADC: Informations touristiques, tél. (039) 22 48 21, rue Neuve 11.
- Piscine Numa-Droz: mardi, vendredi 19-22 h., jeudi 20-22 h., samedi 13 h. 30-17 h. 30, 19-22 h., dimanche 9-12 h.
- Cabaret Rodéo: Dancing-Attractions.
- Le Scotch: Bar-Dancing.
- Club 55: Dancing, attractions.
- Le Domino: Cabaret-Attractions.
- La Boule d'Or: Bar-dancing.
- Service d'aide familiale: tél. 23 88 38, 8-12, 14-16 h.
- Baby-Sitting Cr.-Rouge: 7 h. 30 à 11 h. 30, tél. 22 22 89.
- Ludothèque: mardi 16-19 h., jeudi 16-18 h.
- Pro Infirmis: L.-Robert 90, tél. 23 97 01.
- Permanence de jeunes (D.-P. Bourquin 55): 9-21 h., tél. 22 12 73.
- Centre de Rencontre: 16-18, 20-22 h.
- Ecole des parents: tél. 23 33 57-22 12 48.
- Boutique 3e âge: (Temple-All. 23), 14-17 h.
- Vestiaire Croix-Rouge: Paix 73, 14-19 h.
- Accueil du Soleil (Soleil 4): 14-18 h.
- SOS Alcool: tél. 23 39 22 ou 23 79 87.
- Alcooliques Anonymes AA: tél. (039) 23 75 25.
- Poste de secours Armée du Salut: tél. 22 44 37.
- La Main-tendue: No 143. 20" d'attente.
- Soins à domicile Cr.-Rouge: tél. 22 22 89, 7 h. 30-11 h. 30.
- Pharmacie d'office: jusqu'à 21 heures, Carlevaro, L.-Robert 81. Ensuite, police locale, tél. 22 10 17, renseignera.
- Service d'urgence médicale et dentaire: tél. 22 10 17 renseignera. (N'appellez qu'en cas d'absence du médecin de famille).
- Protection des animaux: tél. 23 58 82 et 26 77 75.
- Drop in (Industrie 22): 16-19 h., tél. 23 52 42 et 31 74 35.
- Service soins à domicile: tél. 23 41 26.
- Planning familial: tél. 23 56 56.
- Consult. conjugales: tél. (038) 24 76 80.
- Police secours: tél. No 117.
- Feu: tél. No 118.

LA SAGNE

Concours du Ski-Club

Le week-end dernier, le Ski-Club a organisé son concours local. Le vendredi soir les aînés se mesurèrent en slalom, sur la piste éclairée de Miéville. Le samedi fut réservé aux courses de fond et le dimanche, au concours jeunesse qui connut un grand succès grâce au dévouement d'un comité énergique soutenu par des personnes de bonne volonté. Voici les principaux résultats:

- Slalom dames: 1. Robert Patricia; 2. Matthey Corinne; 3. Gentil Elisabeth.
- Slalom messieurs: 1. Frei Bernard; 2. Matthey Philippe; 3. Langel Jacques.
- Fond, classe minime: 1. Oreiller Bastien; 2. Robert Stéphane.
- Classe 1971-72: 1. Ducommun Pierre; 2. Bettex Sylvain; 3. Bettex Yvan.
- Classe 1969-70: 1. Probst Natacha; 2. Botteron Stéphane.
- Classe 1967-68: 1. Ducommun Raymond; 2. Hugli Hans; 3. Grigis Sébastien.
- Classe 1965-66: 1. Ducommun Corinne.
- Fond seniors: 1. Botteron Roger; 2. Ducommun Georges-André; 3. Singelé Laurent.
- Slalom minimes: 1. Willen Annick; 2. Corti Fabienne; 3. Dubois Virginie.
- Slalom-descente 1973-74: 1. Cassi Vincent; 2. Reichenbach Janis; 3. Oreiller Bastien.
- Slalom-descente 1971-72: 1. Bettex Sylvain; 2. Bettex Damien; 3. Messerli Stéphane.
- Slalom-descente 1969-70: 1. Grobe Ralph; 2. Botteron Stéphane; 3. Desaulles Christian.
- Slalom-descente 1967-68: 1. Jacot Christophe; 2. Cassi Fabrice; 3. Oppliger Sandra.
- Slalom-descente 1965-66: 1. Rognon Martine; 2. Botteron Pascal; 3. Botteron Valérie. (dl)

communiqués

A Théâtre: Dimanche 22, 20 h. 30 au Théâtre, les Galas Karsenty-Herbert présentent la célèbre pièce de Jacques Deval: Tovaritch. Depuis sa création, Tovaritch a fait le tour du monde. Une pièce très drôle, brillante, un authentique plaisir de théâtre avec Pierre Vernier, Katia Tchenko, Geneviève Kervine, Jean Bretonnière et une très belle distribution. Mise en scène de Jean Meyer, décors et costumes de Georges Wakhevitch (8e spectacle de l'abonnement).

Au Conservatoire: Vendredi 20, 20 h. 15, le Conservatoire aura le privilège d'accueillir le violoniste russe mondialement connu Ricardo Odnoposoff, il sera accompagné par le brillant pianiste et compositeur Boris Merson. Au programme: quatre merveilleuses sonates, Mozart, Beethoven, Hindemith et C. Franck. Location au Conservatoire, tél. 23.43.13.

Au Cerneux-Péquignot
Le ski de fond... c'est la santé!



En haut, de gauche à droite: Stéphanie Pochon, Florence Balanche, Françoise Bise, Lucienne Pochon, Berthe Balanche. En bas, de gauche à droite: Yannick Rérat, Paul-Eric Rosselet, Cédric Singelé, Jean-Claude Pochon, Robert Schmid.

Cet adage a convaincu certainement les quelque cent vingt participants à la Journée du ski de fond, organisée une fois de plus de main de maître par l'Association de développement du Cerneux-Péquignot.

Un soleil et des visages radieux, un parcours dans une nature idyllique, une ambiance de fête pour grands et petits, tel est le souvenir que chacun gardera de ce beau dimanche de février.

LES RÉSULTATS

- Catégorie I - 1971 - Petite boucle de 1500 m., garçons:** 1. Yannick Rérat, 7'14"; 2. Pierre-Alexis Pochon, 7'26"; 3. Christian Gremaud, 8'27". - **Filles:** 1. Stéphanie Pochon, 8'02"; 2. Valérie Mercier, 8'08"; 3. Joëlle Schaffter, 8'21".
- Catégorie II - 1965-1970 - Boucle de 3500 m., garçons:** 1. Paul-Eric Rosselet, 14'04"; 2. Roger Faivre, 14'05"; 3. José Fort, 15'15". - **Filles:** 1. Florence Balanche, 15'25"; 2. Christiane Billod, 16'07"; 3. Nathalie Schaffter, 18'19".
- Catégorie III - 1952-1964 - Deux boucles (7000 m.), garçons:** 1. Cédric Singelé, 22'14"; 2. Pierre-Alain Cuénot, 22'26"; 3. Gilles Gauthier, 24'47". - **Filles:** (sur une seule boucle de 3500 m.): 1. Françoise Bise, 15'39"; 2. Fabienne Gauthier, 16'05"; 3. Anne-Françoise Buchs, 16'36".
- Catégorie IV - 1937-1951 - Deux boucles (7000 m.), hommes (1937-1951):** 1. Jean-Claude Pochon, 21'15"; 2. Willy Singelé, 21'58"; 3. Michel Simon-Vermot, 25'00". - **Dames, même âge, mais sur 3500 m.:** 1. Lucienne Pochon, 15'17"; 2. Marie-Louise Matthey, 15'56"; 3. Aline Pochon, 16'32".
- Catégorie V - Jusqu'en 1936, hommes:**

1. Robert Schmid, 14'45"; 2. Paul Scherler, 15'16"; 3. Gottlieb Buchs, 17'15". - **Dames:** 1. Berthe Balanche, 17'10"; 2. Liliane Scherler, 22'06"; 3. Odette Evard, 24'56".

Expérience remarquable, lorsqu'une asso-

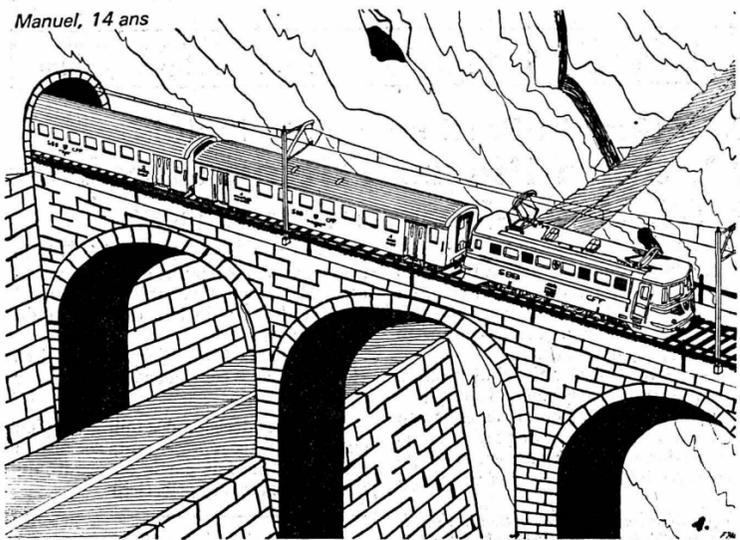
ciation réussit à mobiliser toute une population pour une manifestation sportive dont la réussite est à l'image de l'atmosphère régnant au Cerneux-Péquignot et dans la belle campagne qui l'entourne! (cl)



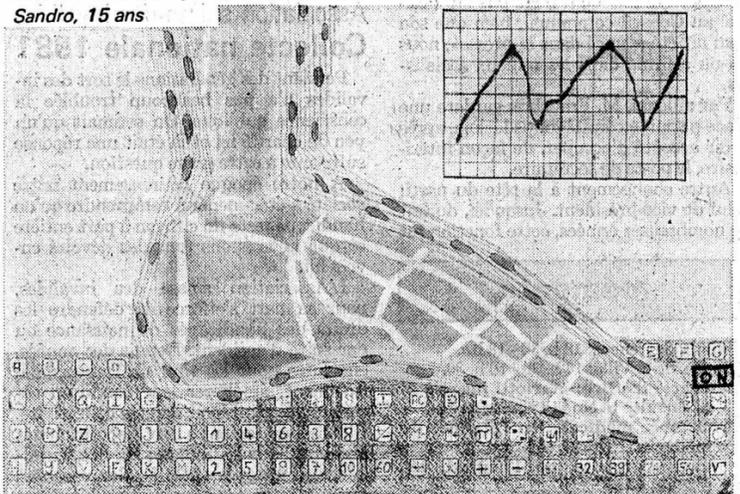
L'idée est originale, due à l'initiative de M. Jean Bonnet, d'avoir réalisé, en nature, les armoiries du village du Cerneux-Péquignot, à proximité des lignes de départ et d'arrivée de la course de fond qui réunissait, dimanche, toute la population du lieu. D'argent (blanc), à une terrasse de sinople (vert) plantée de sapins et figurant une clairière au milieu de laquelle se trouve une charrue primitive de sable (noir), c'est ainsi que les armoiries sont décrites dans le règlement général de la commune du Cerneux-Péquignot, et c'est sous cette forme que M. Jean Bonnet et ses amis les ont reproduites. Si les trois sapins ont un peu souffert de ce long hiver, la charrue, par contre, bien que très largement centenaire, est encore en parfait état de conservation.

Fleuristes de service cet après-midi: Florival, Numa-Droz 189 Guenin, Neuve 3

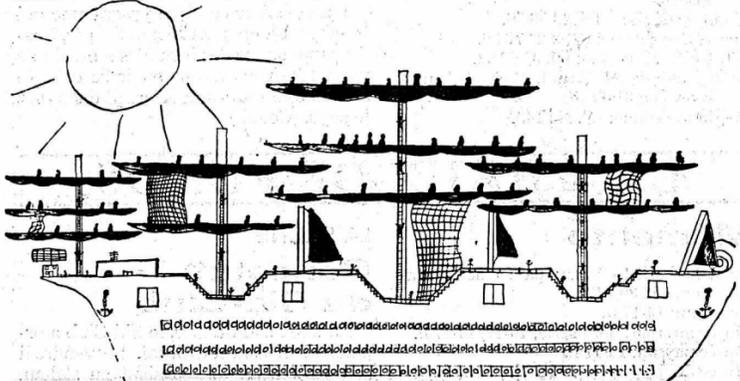
Manuel, 14 ans



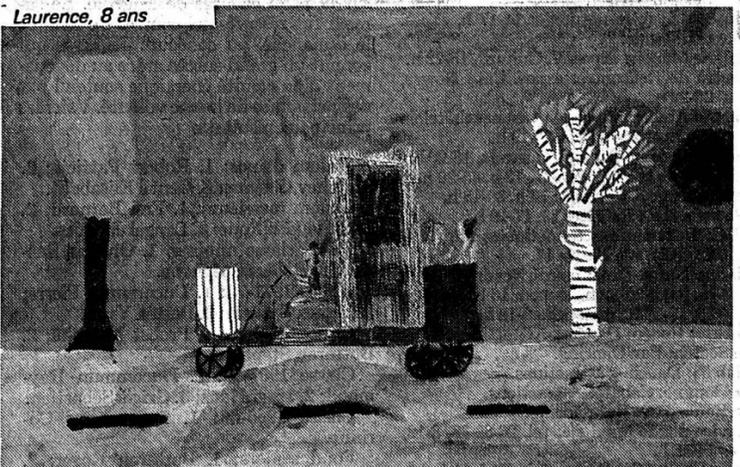
Sandro, 15 ans



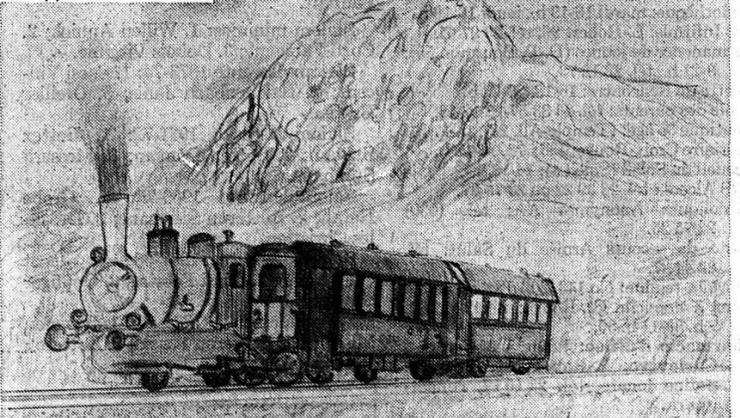
Alexandre, 10 ans



Laurence, 8 ans



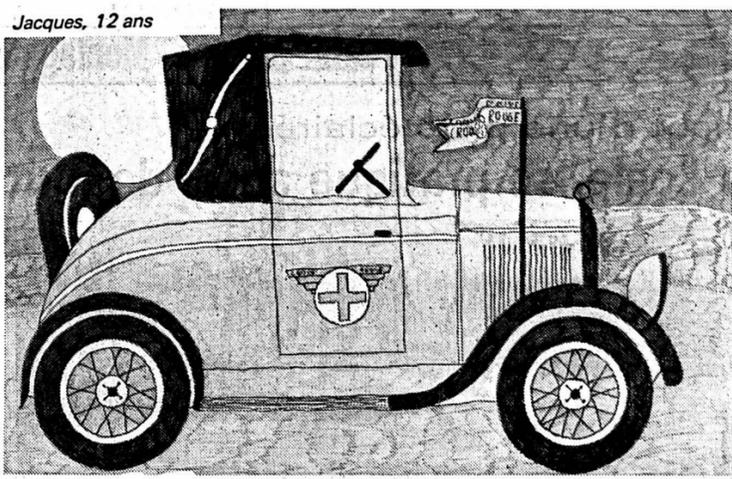
Philippe, 10 ans



Patrick, 8 ans



Jacques, 12 ans



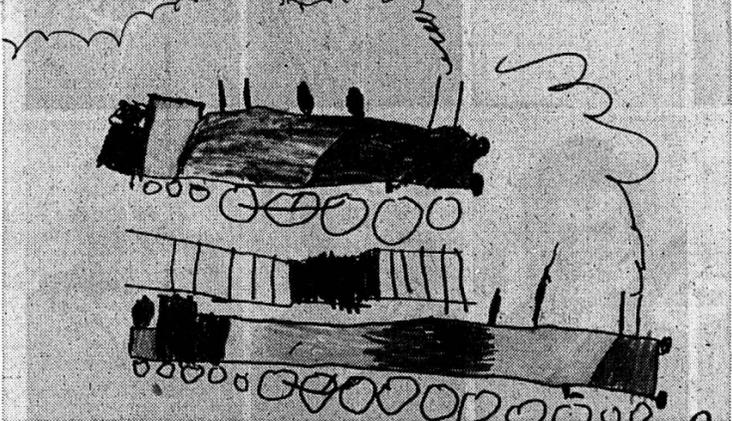
Yves-Pascal, 10 ans



Karine, 7 ans



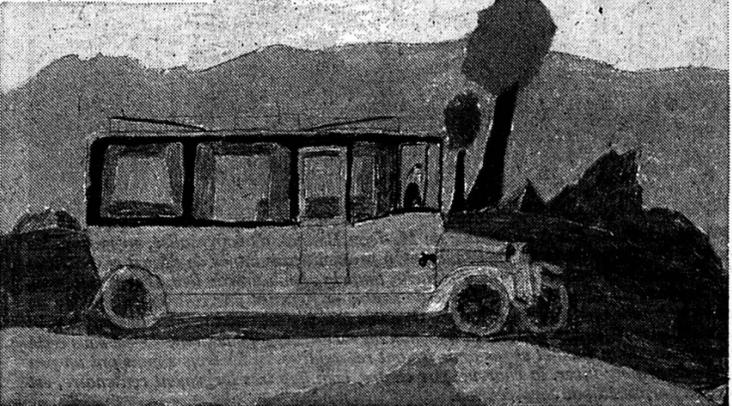
David, 5 ans



Sébastien, 9 ans

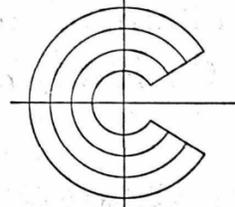


Philippe, 9 ans



L'IMPARTIAL

Notre co



Les

COURVOISIER
100 ANS

de

Le concours de dessins organisé à l'occasion du Centenaire de «L'Impartial», réservé aux enfants de 3 à 15 ans, avait pour thème: «Les moyens de transport d'hier, d'aujourd'hui et de demain».

Le jury formé de MM. Gilbert Luthy, directeur de l'Ecole d'art et de l'Ecole professionnelle de La Chaux-de-Fonds (président), Pierre Spalinger, Jean-Pierre von Känel, Jean-Claude Perrin, Jean-Pierre Muller et Gil Bailod n'a pas eu la tâche facile face à plus de 300 dessins arrivés à notre rédaction.

Finalement, les prix répartis sur neuf classes d'âge sont les suivants:

Six vols sur avion de ligne Swissair, Genève-Zurich et Zurich-Genève.

Quinze baptêmes de l'air, à l'aérodrome des Eplatures.

Cinq bons CFF d'une valeur de vingt francs chacun.

Quinze boîtes de crayons de couleurs Caran d'Ache et neuf bandes dessinées.

RÉSULTATS

Pour un travail réalisé en classe, mais présenté sous la forme de dessins individuels, la classe des «4 ans» de Mme Irène Cornali du collège des Foulets recevra des boîtes de crayons de couleur ainsi que du papier à dessin.

Boîtes de crayons de couleurs

Elles iront récompenser les dix enfants (de 3 à 6 ans) suivants, qui recevront également des feuilles de papier: Léa Dubois, Beau-Site 25, La Chaux-de-Fonds; Maude Scheurer, Alexis-Marie Piaget 3, Le Locle; David Malherbe, Vieux-Patriotes 49, La Chaux-de-Fonds; Raphaël Brissat, Numa-Droz 111, La Chaux-de-Fonds; Delphine Vaucher, Terreaux 19, La Chaux-de-Fonds; Stéphanie Feger, Foyer 28, Le Locle; Kathia Maire, rue de la Côte 3, Tavannes; Benjamin Pythoud, Foyer des Billodes, Monts 24, Le Locle; Arnaud Kramer, Mont 28, Le Locle.

Bandes dessinées

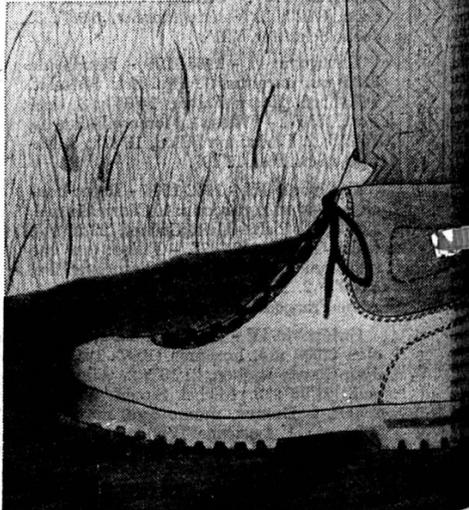
Les bons de dix francs pour une bande dessinée iront aux jeunes dessinateurs suivants:

Hélène Jacot, Petites-Crosettes 27, (8 ans), La Chaux-de-Fonds; Isaline Droz, Beau-Site 3, (8 ans), La Chaux-de-Fonds; Marisa Matthey, Hôtel-de-Ville 39 (8 ans), La Chaux-de-Fonds; Christian Calanni, rue neuve 3 (7 ans), La Chaux-de-Fonds; Christian Arrigoni, Tunnels 24 (7 ans), La Chaux-de-Fonds; Marlène Rufenacht, Charrière 51 (9 ans), La Chaux-de-Fonds; Sébastien Rohrbach, Valanvron 5, (9 ans), La Chaux-de-Fonds; Sergio Amanda, Jeanneret 45 (9 ans), Le Locle; Natacha Jenni, Jardinière 121 (9 ans), La Chaux-de-Fonds.

Bons CFF

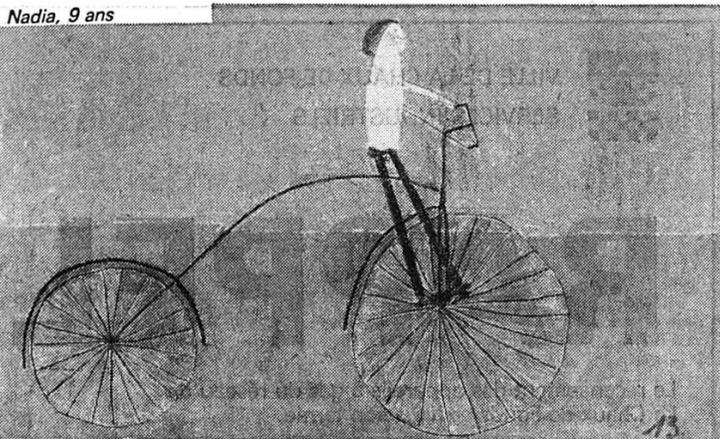
Ces bons de 20 francs, valables trois ans, pour un voyage sur le réseau des CFF iront récompenser de leur travail:

Giovanni, 15 ans



Les moyens de transport

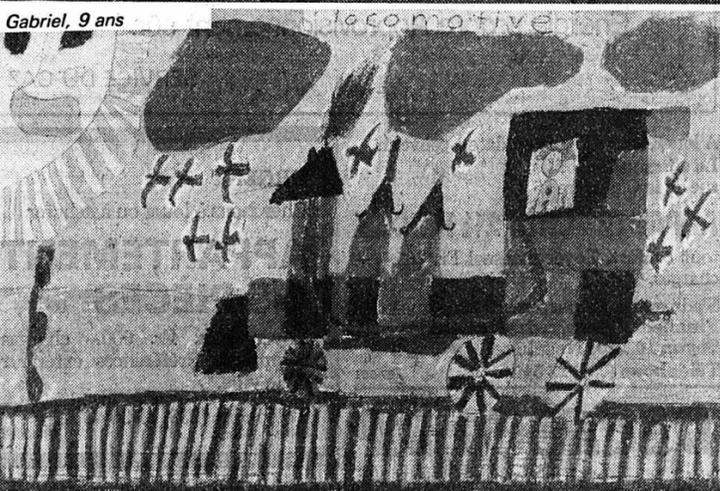
Nadia, 9 ans



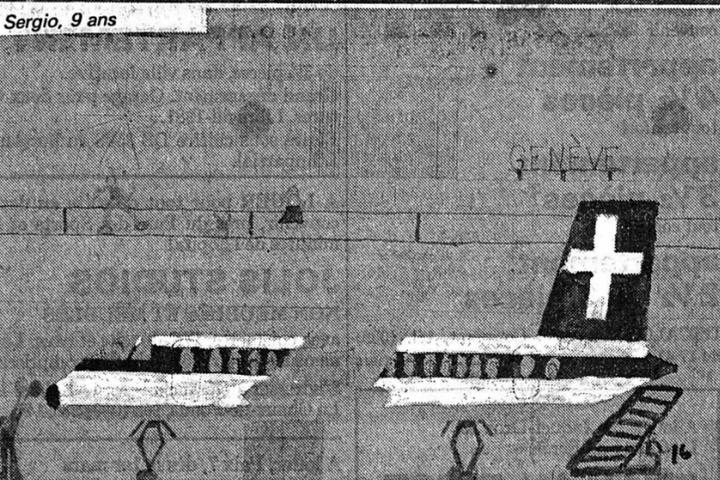
Hélène, 8 ans



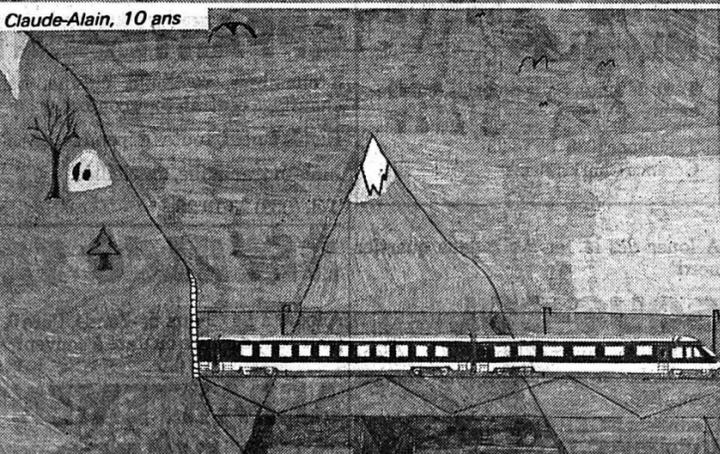
Gabriel, 9 ans



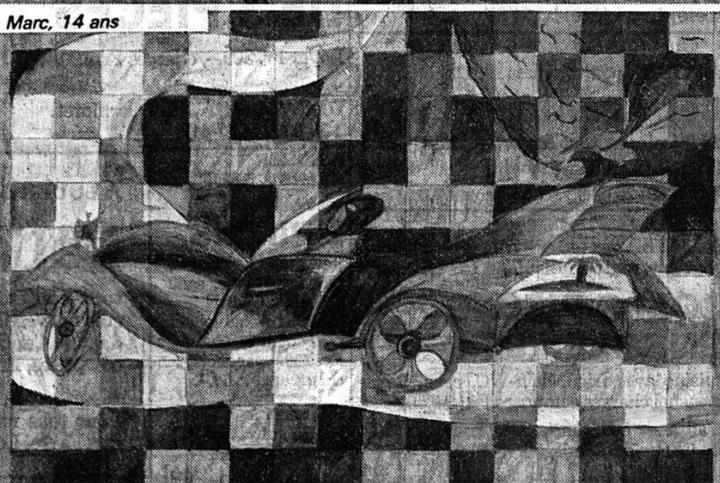
Sergio, 9 ans



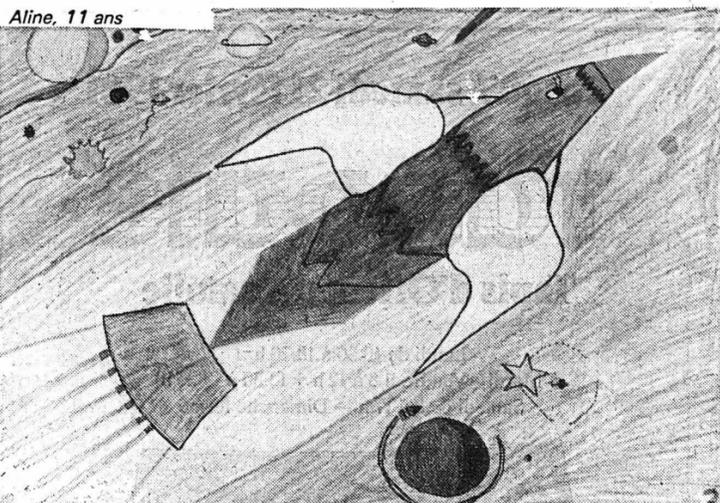
Claude-Alain, 10 ans



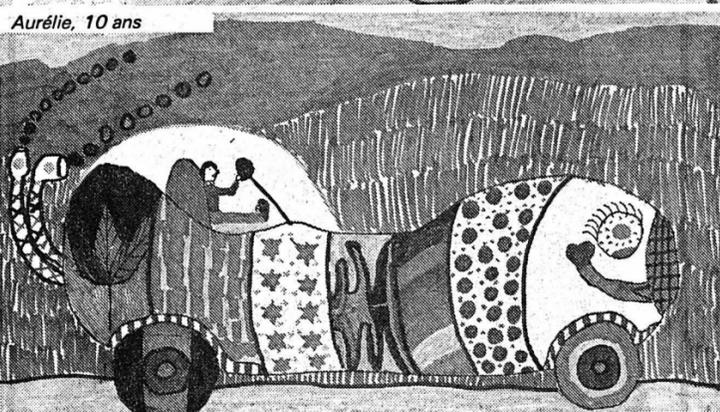
Marc, 14 ans



Aline, 11 ans



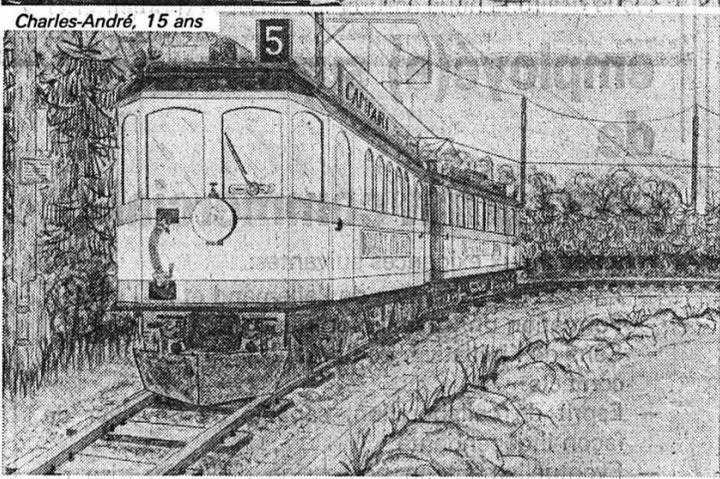
Aurélie, 10 ans



Maude, 6 ans



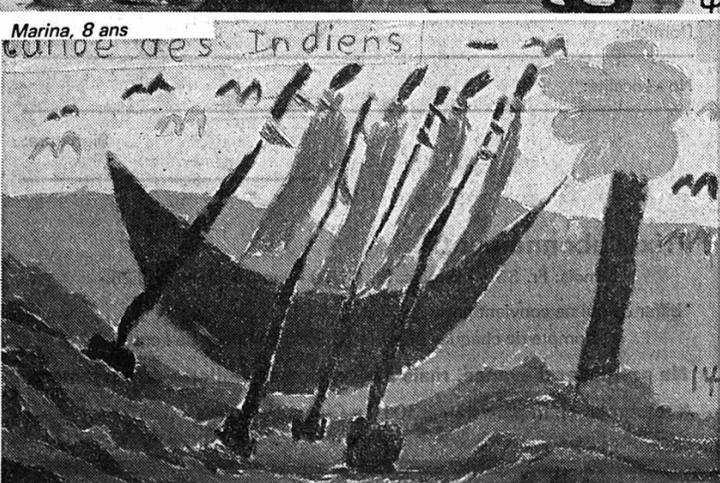
Charles-André, 15 ans



Raphaël, 5 ans



Marina, 8 ans



Karine Margairaz, Les Roches-Voumard 34 (8 ans), Le Locle; Marie-Louise Rico, rue de France 16 (8 ans), Le Locle; Philippe Erard, rue des Sommètres (9 ans), Saignelégier; Philippe Roth, Mélézes 28 (10 ans), La Chaux-de-Fonds et Aline Robert-Tissot, Chalet 19 (11 ans), La Chaux-de-Fonds.

Baptêmes de l'air aux Eplatures

Les heureux gagnants de ce «petit tour en avion» sont:

Vincent L'Epée, rue de la Poste 1, Boudry; Mélanie Paupe, Jardinière 2, La Chaux-de-Fonds; Patrick Morandi, Cardamines 20, Le Locle (tous trois en catégorie d'âge «7 à 8 ans»).

Viennent encore: Nadia Hauser, Rangiers 34, Saignelégier; Gabriel Nussbaumer, Rocher 18, La Chaux-de-Fonds (catégorie d'âge «9 ans»); Claude-Alain Fauser, Eplatures grises 13, La Chaux-de-Fonds; Alexandre Affolter, Gérinnes 6, Les Reussilles; Yves-Pascal Reichenbach, Hirondelles 8, La Chaux-de-Fonds (tous trois en catégorie d'âge «10 ans»); Agnès Aellig, Crêtets 118, La Chaux-de-Fonds; Philippe Juillerat, Croix-Fédérale 27, La Chaux-de-Fonds (âgés de 12 ans); François Utiger, Bois-Gentil 9, La Chaux-de-Fonds (13 ans); Marc Brühlhart, rue du Doubs 121, La Chaux-de-Fonds; Isabelle Wäber, Fritz-Courvoisier 31a, La Chaux-de-Fonds (14 ans); Ch.-André Stegmüller, Tivoli 12, Saint-Miier; Giovanni Sammali, Promenade 19, La Chaux-de-Fonds (15 ans).

Vol de ligne Swissair

Les bénéficiaires de ce beau voyage sont:

Laurence Droz, Grande rue 14, Les Brenets (7 à 8 ans); Aurélie Bringolf, Chevrevils 23, La Chaux-de-Fonds (10 ans); Jacques Giauque, Promenade 38, Tramelan (12 ans); Marlyse Othenin-Girard, Monts 28, Le Locle (13 ans); Manuel Fragnière, Genticans 1, Le Locle (14 ans); Sandro Laface, Monts 28, Le Locle (15 ans).

Merci et bravo à tous!

A tous les concurrents, chanceux ou «malchanceux», nous adressons nos plus vives félicitations.

Tous les gagnants d'un prix indiqué ci-dessus seront avisés personnellement d'ici quelques jours.

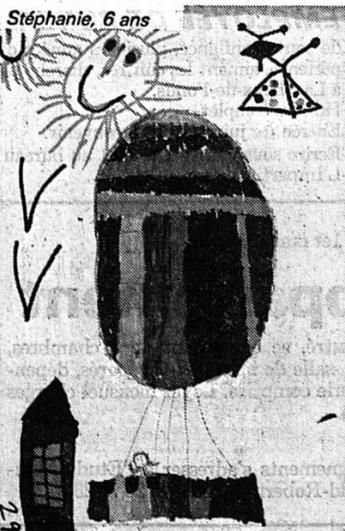
En ce qui concerne les baptêmes de l'air aux Eplatures, ils auront lieu, pour des raisons pratiques, le même jour soit mercredi 4 mars, dès 14 heures, avec une possibilité de renvoi à la semaine suivante en cas de mauvais temps. D'autres détails seront donnés dans la lettre que recevront les bénéficiaires de ce prix.

Quant au vol Swissair, il se déroulera avec tous les vainqueurs, sous la conduite d'un responsable, durant les prochaines vacances scolaires de printemps. Là aussi des détails seront fournis lors de l'envoi de la lettre.

Encore bravo et merci à tous! (jcp)

Parmi les dessins primés, nous publions ceux qui se prêtent le mieux à la reproduction dans le journal.

Stéphanie, 6 ans



Jusqu'à samedi 21 février 1981

TURQUIE

Tapis d'Orient d'Anatolie

Lundi de 13.30 à 18.30 h
Mardi - Vendredi 8 à 12 h + 13.30 à 18.30 h
Samedi de 8 à 17 h - Dimanche fermé



AE5/2

Terreaux 7 Pfister Meubles Neuchâtel

Notre domaine est la fabrication de caractères, d'outillages de précision, d'étampes industrielles, de moules, l'injection de pièces techniques en plastique, les traitements de surface, les traitements thermiques et l'usinage chimique.

Nous désirons nous assurer les services d'un(e)

employé(e) supérieur(e) de secrétariat commercial

répondant aux exigences suivantes:

- Parfaite connaissance de l'allemand et de l'anglais
- Formation universitaire ou maturité
- Sens de l'initiative, de l'organisation et des contacts
- Esprit de collaboration, capable de travailler de façon indépendante
- Eventuellement en possession de la maîtrise de secrétariat.

Adresser offres manuscrites avec curriculum vitae, à **CARACTÈRES SA**, rue du Plan 30, 2002 Neuchâtel

87-300

Bulletin de souscription

Veuillez me considérer comme nouvel abonné de
dès le: _____ Je paierai par 3 - 6 - 12 mois*

Nom et prénom: _____

Domicile: _____

No - Localité: _____

Signature: _____

Prix d'abonnement:

3 mois: Fr. 35.- - 6 mois: Fr. 66.50 - annuellement: Fr. 126.-

* biffer ce qui ne convient pas.

Compte de chèques postaux 23 325, La Chaux-de-Fonds

Ne pas payer d'avance, mais à réception du bulletin de versement

A retourner «L'Impartial» - 2301 La Chaux-de-Fonds



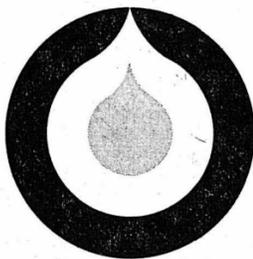
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
SERVICES INDUSTRIELS

RAPPEL

Le recensement des appareils à gaz du réseau de La Chaux-de-Fonds arrive à son terme.

A cet effet, nous rappelons aux usagers qu'ils ont la possibilité de remplacer les cuisinières, les chauffe-eau et les chauffe-bains non convertibles au nouveau gaz par des appareils adaptés à ce gaz.

à des conditions spéciales jusqu'au 31 mars 1981.



Bientôt dans les
Montagnes neuchâtoises

GAZ NATUREL

Energie propre. Approvisionnement sûr.

SERVICE DU GAZ
1084

A louer, tout de suite ou date à convenir
La Chaux-de-Fonds
rue de la Charrière 55

APPARTEMENTS 2 1/2 PIÈCES

tout confort. Loyer mensuel Fr. 285.- + charges.

S'adresser à **Département cantonal des Finances, Gérance des immeubles**
Seyon 10, 2000 Neuchâtel
Téléphone (038) 22 34 15

87-561

DECALCO SA

A louer à Saint-Imier, Ancienne-Route de Villeret 46-48, pour tout de suite ou date à convenir

appartement 4 1/2 pièces

tout confort

appartement 3 1/2 pièces

tout confort

appartement 2 1/2 ou 3 pièces

DECALCO SA, 2612 Cormoret, tél. (039) 44 17 41. 29616

A louer, rue Jaquet-Droz 12
La Chaux-de-Fonds

BEAU 1 1/2 PIÈCE MEUBLÉ

Tout de suite. Salle de bains, cuisine agencée.

Téléphone (039) 23 78 33

28-35

A louer dès le 1er avril, dans quartier nord

SOUS-SOL

de 1 pièce, cuisine, bains-WC, dépendances. Loyer mensuel Fr. 192.- charges comprises.

S'adresser à **GERANCIA SA**
L.-Robert 102, La Chaux-de-Fonds
Téléphone (039) 23 54 33

3810

A LOUER pour fin mars 1981

BEL APPARTEMENT

de 3 1/2 pièces, tout confort, grand séjour.

Quartier Abraham-Robert.
Tél. (039) 26 08 90 dès 18 heures. 3893

A LOUER dès le 1er avril ou pour date à convenir, route de Biaufond 18

JOLI 3 PIÈCES ENSOLEILLÉ

cuisine avec frigo, bain-WC, cave. Loyer mensuel charges comprises Fr. 410.50

S'adresser à **Gérancia S.A.**, L.-Robert 102, La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 23 54 33

3019

URGENT

Cherchons à louer ou à acheter

APPARTEMENT 4-5 PIÈCES

Loyer max. Fr. 600.- charges comprises. Préférences extérieur de la ville.

Téléphone (038) 33 36 43

87-60022

A louer

UN APPARTEMENT

de 3 1/2 pièces, dans villa locative. Grand dégagement. Garage pour deux voitures. Libre mi-1981. Ecrire sous chiffre DS 3528 au bureau de L'Impartial.

A LOUER pour tout de suite ou date à convenir, près du Parc des Sports et à 5 minutes de l'hôpital

JOLIS STUDIOS

NON MEUBLÉS ET MEUBLÉS avec cuisinette, WC-douche et cave. Loyer mensuel dès Fr. 260.- charges comprises. S'adresser à **Gérancia S.A.**, L.-Robert 102, La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 23 54 33

-3020

A louer, Paix 7, dès le 1er mars

APPARTEMENT

3 chambres, vestibule, cuisine, bains, chauffage central, tout confort.

Remis à neuf, toutes dépendances.

Maison tranquille, ensoleillée.

Tél. (039) 23 19 26

3813

DECALCO SA

A louer à La Chaux-de-Fonds, Parc 6, pour tout de suite ou date à convenir

93-396

APPARTEMENT DE 3 PIÈCES

Loyer Fr. 309.-, charges Fr. 120.-

DECALCO SA, 2612 Cormoret.
Tél. 039/44 17 41.

A LOUER REMIS À NEUF beau

2 PIÈCES

+ grande cuisine, grand vestibule, salle de bains, Coditel installé, tranquille et bien chauffé. Fr. 250.- par mois + chauffage Fr. 50.-

S'adresser à **H. Robert**, Paix 107, tél. 039/23 22 33.

3692

A LOUER dès le 1er mai 1981,

bel appartement

tout confort, centré, se composant de 3 chambres, cuisine, vestibule, salle de bains, W-C séparés, dépendances. Conciergerie comprise. Loyer mensuel charges comprises, Fr. 484.-

Pour tous renseignements s'adresser à l'Etude Maurice Favre, Léopold-Robert 66, tél. 039/23 73 23.

3906

DECALCO SA

A louer à La Chaux-de-Fonds, Charrière 87/87 A pour tout de suite ou date à convenir

appartement de 5 pièces studio meublé studio non meublé

DECALCO SA, 2612 Cormoret, tél. (039) 44 17 41. 29619

Etude Clerc et Dardel, notaires
2, rue Pourtalès
Téléphone (038) 25 14 69

A louer immédiatement ou pour date à convenir, au centre de la ville (zone piétonne)

locaux commerciaux

dans immeuble rénové - 1er étage - ascenseur (surface 80 m²)

avec grande vitrine sur rue

Loyer mensuel :
Fr. 700.- + charges.

28-136

BUNGALOWS POUR VACANCES AU TESSIN

Maisonnettes et appartements pour vacances à Caslano, au lac de Lugano. Dès Fr. 12.- par personne. S'adresser à Beltrami M.D., via Ciseri 6, 6900 Lugano. 24-328

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

A vendre au Val-de-Ruz

hôtel-restaurant

avec immeuble.

Ecrire aux Annonces Suisses SA, 2, Fbg du Lac, 2001 Neuchâtel. 87-130

A vendre dans le Jura neuchâtois

chalet

meublé, tout confort, comprenant 1 séjour avec cheminée, cuisine équipée, WC, douche, dortoir pour 20 personnes (pouvant être divisé en 3 à 4 chambres), réduit.

Très belle situation, possibilité de ski et de promenade.

Prix Fr. 178 000.-.

Pour renseignements, tél. 038/55 20 06 (repas). 28-356

Publicité intensive - Publicité par annonces.

DEMANDES D'EMPLOIS

JEUNE FILLE

demandée pour aider au ménage dans famille, 2 enfants 1 et 3 ans. Bonne occasion d'apprendre l'allemand. **E. Tanner**, 8439 Rümikon près de Zurich. Téléphone (056) 53 13 45 3699

EMPLOYÉE DE BUREAU

de toute confiance, plusieurs années d'expérience, aimant les chiffres, cherche place à La Chaux-de-Fonds. Horaire complet. Entrée 1er juin 1981 ou à convenir. Ecrire sous chiffre DS 3591 au bureau de L'Impartial.

PAYS NEUCHÂTELOIS • PAYS NEUCHÂTELOIS • PAYS NEUCHÂTELOIS

Le procès de deux administrateurs devant le Tribunal correctionnel de Boudry Des peines d'emprisonnement de 12 à 18 mois ont été requises par le ministère public

Réquisitoire, plaidoiries. Ces deux mots étaient inscrits hier au programme établi pour le déroulement du procès de deux administrateurs, qui a déjà occupé le Tribunal correctionnel de Boudry de lundi à vendredi, la semaine dernière. Ces deux mots ont exigé, pendant de nombreuses heures d'horloge une attention soutenue de tous les « participants ». Après le dépôt de quelques pièces par les défenseurs, la parole a été donnée au procureur général extraordinaire, M. Jacques Cornu.

— Les membres du jury, dit-il, ont pris note tout au long des débats, je ne reviendrai donc pas sur chacun des 50 chefs d'accusation. Je vais démontrer pourquoi et comment les deux prévenus ont commis les agissements qui leur sont reprochés.

J.-P. E. a connu A. B. alors qu'il était l'employé d'une fiduciaire. Quand il s'établit à son compte, il reprit le dossier «Morgan-Borel SA», société dont il devint rapidement contrôleur, comptable, puis désigné comme liquidateur lorsque le groupe anglais, détenteur de 60 pour cent des actions, donc majoritaire, décida la disparition de cette entreprise.

Ensemble, les deux hommes créèrent deux autres sociétés «Décatronic SA» et «Gravure Moderne SA», A. B. étant président du Conseil d'administration de la première, vice-président de la seconde, J.-P. E. était, lui, administrateur et comptable de la première, président du Conseil d'administration de la seconde.

Il faut admettre que, grâce au dynamisme de ces deux hommes, les entreprises se sont développées pour occuper, en dernier lieu, une trentaine de personnes.

Si les deux administrations dépendaient des deux mêmes hommes, les actionnaires étaient aussi les mêmes tant à «Décatronic SA» qu'à «Gravure Moderne SA».

L'ambiance, excellente au début, se dégrada peu à peu. A. T., nommé directeur-administrateur était lui aussi actionnaire, il touchait un salaire fixe et ses notes de frais lui étaient remboursées après vérification. Ses propositions d'extension ou d'achat de matériel n'étaient pas suivies et donnèrent lieu à des discussions parfois orageuses. Il découvrit des irrégularités dans les comptes et c'est lui qui, en 1978, déposa une plainte, déclenchant ainsi «l'affaire des administrateurs». Il devait retirer sa plainte par la suite et, aujourd'hui, il fait l'objet lui-même, d'une instruction, accusé de gestion déloyale par A. B. et J.-P. E.

Si le ministère public a abandonné certains chefs d'accusation, c'est qu'ils tombaient sous le coup de la prescription ou que certains faits avaient été retenus à la suite d'une mauvaise interprétation par l'expert dans son rapport.

Il retient en revanche l'escroquerie par la vente de l'immeuble Morgan-Borel SA, racheté par A. B. qui a fait appel à un homme de main. Les actionnaires pensaient que l'achat était fait par «Décatronic SA», qui paya 170.000 francs d'aménagement des locaux, puis versa des locations mensuelles de 2000 à 2700 francs. Lorsque A. T. exigea l'achat définitif de l'immeuble par la société, A. B. en demanda un prix si élevé que

l'opération devenait impossible. Ce qui lui permettait de toucher d'appréciables mensualités versées pour les locations...

Autre exemple: une camionnette a été achetée par «Morgan-Borel SA», rachetée 130 francs par A. B., qui la loua à Décatronic SA» à raison de 2675 francs pour huit mois. Comme il l'a déclaré lui-même: il n'est pas interdit d'acheter son marché et de louer cher... S'il y trouvait son compte, il légalisait les sociétés qu'il administrait.

Des fausses factures ont été établies dans le but de «rémunérer» indirectement A. B. et J.-P. E. qui ont travaillé tout d'abord bénévolement. Les prélèvements effectués illicitement étaient faits en commun, selon A. B., alors que J.-P. E. est formel, il a refusé de toucher un sou des sommes illégalement prélevées et c'est par négligence et pour rendre service qu'il a accepté d'en passer quelques-unes dans les comptes, détruisant les pièces qui lui paraissaient trop douteuses. Il ignorait que ces pièces avaient été photographiées et qu'elles ont refait surface pour le procès.

Pour le procureur général, les deux prévenus ont agi de concert. A. B., seul, doit répondre encore d'instigation à faux témoignage dans la procédure de son divorce, divorce dont il a été souvent question puisque c'était, selon lui, pour camoufler ses véritables revenus qu'il a procédé à des prélèvements détournés pour s'attribuer le salaire auquel il estimait avoir droit.

«LE MAGISTRAT DE L'OMBRE»

M. Jacques Cornu est revenu sur les attaques lancées contre le juge d'instruction. Le «magistrat de l'ombre», comme il le désigne plaisamment, a accompli sa tâche avec conscience. Si l'interrogatoire a été long et laborieux pour les deux prévenus, il l'a aussi été pour lui. Il aurait été en droit d'interrompre l'interrogatoire à 18 heures en ordonnant à A. B. et à J.-P. E. de passer la nuit dans une cellule. On sait que le juge a été pris à partie maintes fois ces dernières années, on sait aussi que le Tribunal cantonal comme la Chambre d'accusation lui ont donné raison. Son rôle est d'instruire, non de sévir, il n'a jamais été prouvé qu'il eut dépassé le cadre de ses fonctions.

CE BON VIEUX TEMPS...

Avant de clore son réquisitoire, le procureur général extraordinaire précisa aux jurés que, s'il renonçait à quelques chefs d'accusation, le tribunal pouvait les retenir s'il le jugeait bon.

Quant à la peine requise, il annonça immédiatement la couleur:

— Contre A. B., je demande au tribunal de retenir l'escroquerie, le faux dans les titres et l'instigation en faux témoignage; contre J.-P. E., l'escroquerie et éventuellement la complicité d'escroquerie.

— Si le procès s'était déroulé peu de temps après les infractions commises, j'aurais certainement requis des peines d'emprisonnement fermes pour les deux prévenus. Aujourd'hui, sept ans après le dépôt de plainte, je dois tenir compte de l'article 64 du Code pénal suisse: «La peine pourra être atténuée lorsqu'un temps relativement long se sera écoulé depuis l'infraction et que le délinquant se sera bien comporté pendant ce temps».

C'est pourquoi le ministère public ne s'opposera pas à l'octroi du sursis pour les peines d'emprisonnement requises: 18 mois pour A. B., 12 mois pour J.-P. E.

L'ESCROQUERIE N'EST PAS RÉALISÉE...

Le défenseur de J.-P. E. commence sa plaidoirie en signalant quelques erreurs relevées au cours des débats et procède à des mises au point.

Pour comprendre une affaire vieille de dix ans, il convient de la revivre point par

PUBLI-REPORTAGE

Concours national suisse d'hiver de SCHILD

35.000 personnes ont pris part au dernier concours de Noël de la Maison de mode SCHILD. Les gagnants sont maintenant connus. Les prix ont été décernés au cours d'une petite fête. Monsieur et Madame Wolfgang Krichak et leur fille Stéfanie, habitant à Horw, ont reçu des mains de Mirko Sutter, de l'Hôtel Silvretta à Klosters, et du vice-directeur de Schild, Othmar Muff, le 1er prix, soit deux semaines de vacances à Klosters pour deux adultes et deux enfants comprenant les abonnements des chemins de fer de Madrisa et Gotschna. Nous félicitons chaleureusement les heureux gagnants. Le 2e prix: deux semaines de vacances à Klosters pour deux personnes, Andrée Robert-Nicoud, Neuchâtel. 3e prix: 7 jours de vacances à Jocelyne Duding, Vevey. 4e au 8e prix: un week-end pour deux personnes à Klosters. Du 9e au 20e, un bon d'achat de 200 francs.

point. Tenant à rétablir la vérité, il examina les chefs d'accusation les uns après les autres, démontrant que les agissements de son client ont été faits légalement, même si des erreurs ou des négligences sont décelables.

L'arrêt de renvoi englobant aussi bien A. B. que J.-P. E., la longue plaidoirie est commune pour plusieurs points, ce qui simplifiera grandement la tâche du défenseur d'A. B.

Pour ce qui est des prélèvements détournés, niés par J.-P. E., la défense relève l'opposition incessante de son client qui retenait les factures douteuses, exigeant des explications et des justifications de la part d'A. B.

En conclusion, l'avocat avoua avoir été ému par la déclaration faite par son client au président du tribunal:

— Il y a sept ans et demi que j'attends d'être entendu, de pouvoir enfin me justifier.

— S'il a commis des erreurs de jugement, il a largement payé ses fautes, il a assumé ses responsabilités jusqu'au bout. Il a tout perdu dans cette affaire, il veut que justice soit rendue. Je crois en sa sincérité et je demande au tribunal de l'acquitter en le mettant au bénéfice du doute.

REDEVENIR AUTRE CHOSE QU'UNE ÉPAVE

Si J.-P. E. s'est toujours exprimé avec aisance, qu'il a su répondre clairement aux questions qui lui étaient posées, vous avez remarqué que mon client, au contraire, est un homme qui parle trop rapidement, sans prendre la peine de réfléchir. C'est par ces mots que le mandataire de A. B. a commencé sa plaidoirie en résumant ensuite brièvement quelques faits pour démontrer que celui-ci a été victime d'un trust international et de lui-même. Le premier, un groupe anglais, a mis fin brusquement à une entreprise détruisant tous ses espoirs. A. B. a créé ensuite deux autres sociétés qui fructifiaient; des erreurs entraînaient leur disparition. Il faut relever que le personnel a pu être reclassé après avoir obtenu des indemnités pour rupture de contrat et que les créanciers ont été payés. Le prévenu a tout perdu. Si des accusations sont reconnues, d'autres sont contestées, d'autres encore devraient être qualifiées d'abus de confiance ou de gestion déloyale au lieu d'escroquerie, actes alors touchés par la prescription.

A. B., conclut son défenseur, est conscient qu'il a commis des fautes. Il souffre depuis des années et il vit actuellement grâce aux ressources de sa femme. Il n'a pas réalisé la portée des erreurs commises il y a 7 ou 8 ans. Il les reconnaît aujourd'hui et les regrette.

— La justice doit être rendue, elle le sera. Je demande simplement au tribunal de prononcer un jugement qui permette à A. B. de reprendre une activité et de redevenir enfin autre chose qu'une épave...

Le jury va délibérer et le jugement sera rendu vendredi matin.

La salle des audiences occupée hier de 8 h. 30 à 18 h. 30, exception faite d'une courte pause à midi, pourra être vidée des 42 kilos de dossiers qui l'encombrent depuis le 10 février. (rws)

Vie politique

Le parti socialiste se réunira à Chézard

Le Parti socialiste neuchâtelois se réunira en congrès cantonal extraordinaire, le samedi après-midi 21 février, à Chézard. Les délégués et membres de droit devront tout d'abord décider s'ils souhaitent présenter deux ou trois candidats pour la prochaine élection au Conseil d'Etat; le comité cantonal leur recommandera de choisir la première option, et de retenir les candidatures de MM. Pierre Dubois, conseiller d'Etat sortant, et de René Felber, conseiller national, ancien maire du Locle.

Il s'agira ensuite d'engager une discussion au sujet de deux importants documents préparés par les différentes instances du parti, tout d'abord un programme électoral destiné à l'ensemble de la population, puis un catalogue de propositions et d'intentions à défendre pour la législature 1981-85. Enfin les participants devront se prononcer sur une demande d'appareillement dans les districts de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds présentée par la Ligue marxiste révolutionnaire (nouveau pso); le comité cantonal souhaite que les congressistes la refusent et que, d'une manière plus générale, ils décident s'ils entendent ou non lui laisser la compétence de statuer à l'égard de toute autre demande d'alliance électorale qui lui parviendrait ultérieurement. (Comm.)

avis urgent

TÉLÉSKI DU CRÊT-MEURON

Inauguration officielle des pistes éclairées

CE SOIR à 19 h. 30

DESCENTE AUX FLAMBEAUX

Soirée gratuite 3984

Ouverture des bureaux de vote pour la votation cantonale

SAMEDI 21 FÉVRIER 1981

De 9 à 18 heures: Neuchâtel, Peseux, Le Locle et La Chaux-de-Fonds.

De 11 à 19 heures: Fleurier.

De 14 à 16 heures: Les Bayards, La Brévine et Bémont

De 16 à 19 heures: Boudry, Colombier et Corcelles-Cormondrèche.

De 17 à 19 heures: Serrières, Vauseyon, La Coudre, Monruz, Haute-rie, Saint-Blaise, Marin-Epagnier, Thielle-Wavre, Cornaux, Cressier, Le Landeron, Cortaillod, Auvernier, Bôle, Rochefort, Brot-Dessous, Bevaix, Saint-Aubin-Sauges, Môtiers, Couvet, La Côte-aux-Fées, Cernier, Dombresson, Savagnier, Fontainemelon, Les Geneveys-sur-Coffrane, Le Locle, Les Brenets, Le Cerneux-Péquignot, Les Ponts-de-Martel, La Chaux-de-Fonds et La Sagne.

De 18 à 20 heures: Lignières, Gorgier-Chez-le-Bart, Travers, La Côte-aux-Fées, Villiers, Le Pâquier, Savagnier, Fenin - Vilars - Saules, Boudevilliers, Montmollin, Les Ponts-de-Martel et Brot-Plamboz.

De 18 à 19 heures: Enges et Vauxmarcus.

De 19 à 20 heures: Fresens, Montalchez, Engollon, Coffrane et La Chaux-du-Milieu.

DIMANCHE 22 FÉVRIER 1981

De 9 à 13 heures: Neuchâtel, Serrières, Vauseyon, La Coudre, Monruz, Hauterive, Saint-Blaise, Marin-Epagnier, Cornaux, Cressier, Le Landeron, Boudry, Cortaillod, Colombier, Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Bôle, Rochefort, Bevaix, Gorgier-Chez-le-Bart, Saint-Aubin-Sauges, Couvet, La Côte-aux-Fées, Cernier, Dombresson, Savagnier, Fontainemelon, Les Geneveys-sur-Coffrane, Le Locle, Les Brenets, Le Cerneux-Péquignot, Les Ponts-de-Martel, La Chaux-de-Fonds et La Sagne.

De 10 à 13 heures: Thielle-Wavre, Enges, Lignières, Auvernier, Brot-Dessous, Fresens, Montalchez, Vauxmarcus, Môtiers, Travers, Noiraigue, Boveresse, Fleurier, Buttes, Saint-Sulpice, Les Verrières, Les Bayards, Chézard-Saint-Martin, Villiers, Le Pâquier, Fenin-Vilars-Saules, Fontaines, Engollon, Les Hauts-Geneveys, Boudevilliers, Valangin, Coffrane, Montmollin, La Chaux-du-Milieu, La Brévine, Bémont, Brot-Plamboz et Les Planchettes.

Les électeurs peuvent exercer leur droit de vote par anticipation mercredi, jeudi, vendredi ou samedi matin jusqu'à 6 heures dans les villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds et jusqu'à 9 heures dans toutes les autres localités du canton, dans un bureau désigné par le Conseil communal.

Au Tribunal de police du Val-de-Ruz Epilogue d'un accident mortel

Le Tribunal de police du district du Val-de-Ruz a siégé hier matin à l'Hôtel de Ville de Cernier sous la présidence de M. Daniel Jeanneret, assisté de M. Roland Zimmermann, substitut-greffier.

Le 21 août 1978, S.H. se présentait dans un garage de Boudevilliers avec l'intention de louer une voiture. Dans le but d'en essayer une, S.H. accompagné de trois camarades, se mit au volant et prit la direction de Coffrane. Dans le virage de Botte, roulant à une vitesse inadaptée, S.H. perdit la maîtrise du véhicule qui sortit de la route et heurta successivement deux arbres. Sous l'effet du premier choc, la portière arrière droite s'ouvrit et A.N. fut projeté sur la chaussée. Grièvement blessé, ce dernier fut conduit d'urgence à l'hôpital de l'Isle à Berne où il devait décéder le lendemain matin. Les trois autres occupants s'en tirèrent avec quelques blessures superficielles. S.H., d'origine yougoslave, est retourné dans son pays peu après l'accident. Une commission rogatoire envoyée le 25 septembre 1978 aux fins d'interroger l'intéressé mit deux ans avant de revenir au juge d'instruction qui l'avait décernée. Entendu dans son pays, S.H. a reconnu les faits en expliquant qu'il avait dû freiner à l'entrée du virage parce qu'il ne connaissait pas la route mais que le système de freinage devait être défectueux, raison pour laquelle le véhicule a été déporté. S.H. n'est pas présent à l'audience.

Le tribunal le condamne par défaut à 20 jours d'emprisonnement avec sursis pendant trois ans et au paiement des frais fixés à 431 francs.

Château de Valangin Réouverture le 1er mars

Comme chaque année, les Neuchâtelois pourront choisir comme but de promenade et de réflexion civique le Musée régional de Valangin qui se présentera vraisemblablement sous son aspect hivernal. Propriété de l'Etat de Neuchâtel, géré par la Société cantonale d'histoire, cet édifice offre un panorama complet de la vie d'autrefois.

Le jour de l'ouverture, l'après-midi, les visiteurs trouveront au travail un groupe de dentellières qui pratique cet artisanat traditionnel comme activité de loisirs. Patience, habileté manuelle, sens esthétique s'allient dans la dentelle aux fuseaux et permettent l'élaboration de fragiles entrelacs de lin, de coton ou de soie d'après des modèles dessinés sur les lettres dentellières, appelées «piquées».

Victime des blocs économiques, du changement de la mode, de l'introduction de la dentelle mécanique, cette activité fut sur le point de disparaître à plusieurs reprises mais trouva en chaque circonstance, d'ardents défenseurs qui perpétuèrent la tradition. L'Oberland bernois, la Gruyère, le Pays de Neuchâtel y contribuent.

Cet après-midi 1er mars, le musée propose en outre une réflexion audio-visuelle sur la révolution neuchâteloise, due à M. Claude-Alain Clerc, de Bôle, historien, professeur au Gymnase cantonal. Ce montage rappelle en grands traits l'évolution politique de Neuchâtel, de l'avènement de la maison de Prusse à la république. Il est vrai qu'en 1848, la bourgeoisie de Valangin n'a pas pris une part active dans la révolution, elle représentait au contraire l'exemple patent de la fidélité au régime. Ami Girard, originaire de Saint-Martin, venu du vallon de Saint-Imier pour participer à l'événement, avait emmené les deux canons du château et distribué les hallebardes d'appa-

Le 13 décembre 1980, vers 23 h. 15, M.T. circulait au guidon de sa moto sur le pont de la Sorge, à Valangin, en direction de La Chaux-de-Fonds, lorsque sa machine tomba en panne. Il la poussait avec l'aide de son passager quand arriva derrière lui l'automobile conduite par A.M. qui accrocha la moto. A la suite du choc, A.M. poursuivit sa route et alla heurter quelques centaines de mètres plus loin la glissière de sécurité. Après avoir quitté son véhicule, A.M. s'approcha du motocycliste et lui offrit de payer les dégâts, ce que refusa M.T. qui voulait un constat de police. Entendant parler de la police, A.M. s'en alla sans attendre l'arrivée des gendarmes.

Comme le numéro d'immatriculation de l'auto avait été relevé, A.M. fut facilement appréhendé le lendemain matin à son domicile. Lors de son interrogatoire, A.M. déclara qu'il avait quitté les lieux de peur que la police constate qu'il était sous l'influence de l'alcool, ce qu'avait du reste constaté le motocycliste et son passager.

Pour s'être dérobé à une prise de sang et délit de fuite, A.M. est condamné à 15 jours d'emprisonnement avec sursis pendant 3 ans et à une amende de 250 francs. Les frais, fixés à 97 fr. 40, sont mis à sa charge.

F.U., en instance de divorce, vit séparé de son épouse. Mal accueilli par cette dernière lorsqu'il s'est rendu au domicile conjugal pour y prendre des objets lui appartenant, il s'est fâché et lui a donné des coups de poings et un coup de pied. Il reconnaît les faits. Le tribunal le condamne à 6 jours d'emprisonnement avec sursis pendant 2 ans et au paiement de 73 fr. de frais. (mo)

rât à ses hommes. Offertes aux troupes de l'Érguel par Fritz Courvoisier, les deux pièces prennent la direction de Bienne et du vallon de Saint-Imier alors que de virulentes protestations s'élevèrent dans le Val-de-Ruz. Les chefs révolutionnaires s'engagèrent même à fondre deux canons commémoratifs si les Érguéliens rendaient les deux originaux à la bourgeoisie de Valangin. Rentrés au bercail, ils sont aujourd'hui conservés au Château de Colombier.

Les visiteurs trouveront à la caisse une série de quatre diapositives présentant quelques objets remarquables des collections, des pièces nouvelles ainsi qu'un ensemble fleuri et entretenu avec soin par les concierges du château, toujours aussi dévoués. Rappelons que, sur demande, les groupes bénéficient d'une visite commentée et que le conservateur chargé de l'entretien des collections, examine avec gratitude tous les témoins d'histoire que de généreux donateurs proposeraient d'offrir à cette collection publique. (comm.)

FONTAINEMELON

Bientôt le gaz au village

Les travaux de construction de l'ensemble du gazoduc neuchâtelois seront terminés au mois d'octobre de cette année. Pour cette date, l'implantation de la première étape du réseau de distribution est prévue au village.

Les propriétaires intéressés et se trouvant dans le secteur d'implantation ont été conviés mercredi dernier à une séance d'information de la direction de la société distributrice, Ganzza.

De telles séances sont également prévues à Fontaines et à Cernier. (m)

Cour d'assises neuchâteloise Procès Perret: dès le 3 mars

La Cour d'assises neuchâteloise vient de faire connaître officiellement la date du procès qui verra comparaître M. André Perret sous la prévention d'abus de confiance, d'escroquerie et de banqueroute simple. La session débutera le 3 mars, pour se poursuivre les 4, 5 et éventuellement 6 mars prochains.

La Cour sera présidée par M. Yves de Rougemont, assisté des juges Jacques Ruedin et Claude Bourquin. Les jurés seront Mmes Loyse Hunziker et Paulette Quaille, ainsi que MM. Jean-François Sandoz, Voltaire Boillot, Pierre-André Martin et Gérard-Daniel Ruffieux. Greffier, M. Michel Guenet.

Le siège du ministère public sera occupé par M. Philippe Aubert, procureur général extraordinaire.

Voir autres informations neuchâteloises en page 27

nos nouveaux taux d'obligations de caisse

5%
à 3 et 4 ans

5 1/4%
de 5 à 8 ans

CRÉDIT FONCIER NEUCHÂTELOIS

GRAND LOTO - LA PATERNELLE

Vendredi 20 février, 20 h. Ancien Stand

Abonnements à Fr. 12.-
pour les 25 premiers tours
Cartes à Fr. -.50

1er tour gratuit

Fr. 8000.- de marchandises
(maximum autorisé)
4 magnifiques cartons

M

NEUCHÂTEL

vous offre une situation stable
dans son futur **MMM**
au sein du centre d'achats

marin centre

situé à 8 km de Neuchâtel

Les postes suivants sont encore à pourvoir:

- **décorateur-étalagiste**
responsable du service
 - **boucher**
pour le service à la clientèle
 - **vendeur au «garden-center»**
formation horticole
 - **caissières**
à temps complet et à temps partiel
 - **nettoyeur(se)**
- Au M-Restaurant:**
- **jeune cuisinier**
 - **garçon d'office**

Nous offrons:

- places stables
- semaine de 42 heures (ou horaire à convenir)
- 4 semaines de vacances au minimum
- nombreux avantages sociaux.

Date d'engagement à convenir de cas en cas, compte tenu du poste et de la formation complémentaire éventuellement nécessaire.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service du personnel, int. 241. 28-92

 **M-PARTICIPATION**

Remise d'un titre de Fr. 2500.- qui donne droit à une prime annuelle, basée sur le chiffre d'affaires

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE MIGROS NEUCHÂTEL
service du personnel, tél. 038 35 11 11,
case postale 228, 2002 NEUCHÂTEL.

Notre domaine est la fabrication de caractères, d'outillages de précision, d'étampes industrielles, de moules, l'injection de pièces techniques en plastique, les traitements de surface, les traitements thermiques et l'usinage chimique.

Nous cherchons des

mécaniciens

Semaine de 42 heures.

Adresser offres ou se présenter, de préférence sur rendez-vous à **CARACTÈRES SA**,
rue du Parc 7, 2400 Le Locle,
tél. 039/31 50 31. 87-300

Mandatés par plusieurs firmes de la région,

nous engageons

mécaniciens électriciens électriciens soudeurs serruriers menuisier

(35-45 ans environ)

Nous demandons

- Expérience professionnelle
- Sens des responsabilités et de l'initiative

Nous offrons

- Prestations sociales d'entreprises modernes
- 4 semaines de vacances
- Salaires intéressants.

Les candidats intéressés sont priés de nous contacter au 024/21 66 66 heures de bureau et de demander M. Chanson. 18-7017

DENNER

Nous engageons pour nos succursales de La Chaux-de-Fonds et de Saint-Imier

une caissière une caissière (auxiliaire)

Nous vous assurons une formation par un cours de caisse (5 jours payés).
Téléphonez-nous simplement au 039/23 77 55.

Monsieur Nussbaum se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
DENNER SA, rue de Genève 100, 1004 Lausanne.

Cherchons pour tout de suite ou à convenir

FRAISEURS

sur machines-outils conventionnelles

FRAISEUR

sur machine à commande P à visualisation

MÉCANICIENS COMPLETS

usinage et montage / secteur automatisation

MANŒUVRE-MAGASINIER

ayant si possible des connaissances en mécanique, permis de conduire.

Horaires libres.

Faire offres à :

22-3278



MICROTRANSFERT SA

Ch. de la Forêt 4, 1018 Lausanne. Tél. (021) 37 88 24

OFFRES D'EMPLOIS

DAME ou DEMOISELLE

serait engagée pour travaux propres et variés.

Seule une personne habile et consciencieuse peut entrer en considération.

Horaire: 7 h. 15 - 11 h. 30
13 h. 00 - 17 h. 00

Prendre contact téléphonique-
ment au 039/23 41 72

**CENTRE FOURNITURES
MANUFACTURES
D'HORLOGERIE SA**
Promenade 2
2300 La Chaux-de-Fonds 3835



**DÉPARTEMENT
DES TRAVAUX
PUBLICS**

Le Service cantonal de la protection de l'environnement, récemment créé, désire s'assurer la collaboration de deux

LABORANTINS (E) EN CHIMIE

au bénéfice d'un CFC, type A.

Activité:

chimie analytique de l'environnement, participation au contrôle et prélèvement d'échantillons.

Traitement et obligations: légaux.

Entrée en fonctions: à convenir.

Les places mises au concours dans l'administration cantonale, sont ouvertes indifféremment aux hommes et aux femmes.

Les offres de services manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae et des copies de certificats, doivent être adressées à l'Office du personnel de l'Etat, rue du Château 23, 2001 Neuchâtel, jusqu'au 25 février 1981. 28-119



chers fiancés...

Avec plus de 600 idées cadeaux sur 360 cartes illustrées en couleur, demandez notre

COFFRET-CADEAUX



Envoyez-nous gratuitement votre coffret-cadeaux

Nom: _____

Prénom: _____

Rue: _____ No: _____

Localité: _____

Adressez-nous ce talon sur carte postale ou dans une enveloppe

Grenier 5-7 - 2300 La Chaux-de-Fonds
Téléphone (039) 22 45 31



TRAMELAN • TRAMELAN • TRAMELAN • TRAMELAN

Importante décision du Conseil municipal concernant la construction d'une patinoire artificielle aux Lovières

Le 19 août 1980, après avoir pris la décision de principe d'implanter la future patinoire aux Lovières en la complétant d'installations destinées à la protection civile, le Conseil municipal avait ordonné une expertise géologique dont le but était de déterminer dans quelles conditions la réalisation d'un tel projet était possible.

Les résultats de cette expertise lui ont été communiqués à fin novembre 1980. Ils montrent que si la construction d'une patinoire et d'installations PC est possible sur le terrain choisi, la nature de celui-ci n'est pas sans poser certains problèmes qui pourront être résolus par des moyens appropriés, mais dont l'application entraînera inévitablement des dépenses supplémentaires au demeurant supportables.

■ Sur la base de ce rapport, des négociations ont ensuite été entreprises avec les organes compétents en matière de subventionnement des constructions PC, dont les conclusions sont positives. Ainsi en possession de tous les éléments nécessaires, le Conseil municipal a pu prendre récemment les décisions suivantes:

■ La patinoire artificielle sera implantée aux Lovières en tenant compte des conclusions du rapport géologique. Le même bâtiment comprendra en sous-sol un poste combiné pour la PC ainsi que des abris publics.

■ M. Bruno Cattoni, architecte, est désigné en qualité de responsable du projet aussi bien pour ce qui concerne le secteur «patinoire» que le secteur «protection civile».

■ MM. Florian Châtelain, conseiller municipal responsable des bâtiments publics et de la PC et André Gruter, chef local PC feront dès à présent partie de la Commission de la patinoire. (comm.)

C'est avec satisfaction que l'on apprend ces décisions qui devraient permettre d'envisager l'avenir avec confiance car il n'est pas inutile de le rappeler, si de nombreux projets ont déjà été effectués, de nombreux contre-temps survenaient toujours au dernier moment qui pouvaient laisser planer quelques doutes quant à l'avenir de ce projet.

Cependant, rien n'est encore définitif car il appartiendra au peuple de se prononcer, votation prévue encore cette année, en automne si tout va bien. Compte tenu des difficultés que le Hockey-Club rencontre chaque année, il serait souhaitable que ce nouveau projet puisse aboutir dans un temps normal et si tout va pour le mieux, Tramelan pourrait avoir sa patinoire pour la saison 1983-1984, comme quoi le chemin est encore long. (vu)

Assises des maîtres plâtriers-peintres du district Le comité réélu en bloc

L'Association des maîtres plâtriers-peintres du district de Courtelary avait choisi Tramelan pour tenir ses assises annuelles. C'est au restaurant de la Clef que M. Michel Giovannini salua une trentaine de participants dont en particulier M. Alphonse Giovannini, président d'honneur de Saint-Imier.

Comme il est de tradition, les débats se déroulèrent toujours dans une belle ambiance.

Rédigé par M. Charles Schweingruber de Saint-Imier, le procès-verbal de la dernière assemblée fut accepté avec de vifs remerciements à son auteur. Il en alla de même pour le trésorier M. Pierre Buraglio de Sonceboz, lequel put commenter des comptes qui bouclent par une légère diminution de fortune. Ces comptes avaient été vérifiés par MM. Denis Aeschlimann de Reuchenette et Georges Merlot de Saint-Imier.

Dans son rapport annuel, le président M. Michel Giovannini se plut à retracer l'activité écoulée et rappela que le comité avait tenu 6 séances et que 6 assemblées avaient également réuni les membres pour discuter de diverses questions en cours d'exercice. Les présences à

ces assemblées furent très bien suivies puisque l'on enregistra une participation de 83 %. Il rappela aussi la course effectuée à Paris où chacun a eu beaucoup de plaisir. Il parla également des questions ayant trait à la convention sur le plan suisse et commenta certaines décisions.

Mutation: à ce chapitre, l'association a enregistré une seule démission ce qui porte à 12 le nombre d'entreprises faisant partie de l'association.

C'est en bloc que le comité fut réélu et se compose de la manière suivante: président, Michel Giovannini, Tramelan; vice-président, René Quadri, Saint-Imier; secrétaire, Charles Schweingruber, Saint-Imier; caissier, Pierre Buraglio, Sonceboz; membre adjoint, Remo Giovannini, Saint-Imier.

Au cours de cette assemblée qui était suivie d'un repas auquel les épouses étaient conviées, il fut encore décidé d'organiser en juin de cette année une visite de la fabrique de chocolat Suchard. C'est bien sûr dans une belle ambiance que se termina cette assemblée, chacun a pu encore fraterniser au cours de la soirée. (vu)

SAINT-IMIER • SAINT-IMIER

Achat des usines du Torrent par l'Association agricole du Vallon

C'est en 1976 que les quatre associations agricoles couvrant le vallon de Saint-Imier décidèrent de se grouper en une seule société. Dès cette date, les usines du Torrent, à Cormoret, étaient prises en location par le nouveau groupement. On peut même dire que c'est la disponibilité de ces

bâtiments qui incita nos agriculteurs à ce grouper plus largement. Bien que la maison mère restât à Renan, c'est à Cormoret que furent concentrés magasins, stock de marchandises, silos et centre collecteur de céréales.

Le bail de location prévoyait une possibilité de rachat de l'usine. Mercredi 11 février, une assemblée générale extraordinaire était convoquée à Saint-Imier pour décider le rachat des bâtiments de Cormoret. Une quarantaine de membres étaient présents. Sous la présidence de M. Charles Krähenbühl, président, les débats furent rondement menés. La présence de MM. Tschannen et Kummer, respectivement directeur et réviseur de la VLG, permit une information des plus détaillées et convaincantes. La discussion fut largement utilisée et les conséquences financières expliquées clairement aux membres qui ne se firent pas faute de poser des questions. Finalement, on passa au vote et c'est à une très large majorité que l'assemblée décida l'achat du Torrent pour près d'un million et demi de francs.

Les agriculteurs du Vallon ont donc sauté le pas en se faisant propriétaire des bâtiments et des installations du Torrent. C'est un pas important dans un développement qui semble ne faire aucun doute si l'on en croit les résultats des dernières années. Cependant, l'attention des membres est attirée sur le fait que c'est en unissant les efforts de chacun qu'on tendra au bien de tous. (ba)

Carnet de deuil

COURT. - On a appris le décès de M. Jean Freudiger, ancien membre du comité de la Banque Cantonale et du comité central de la Fédération des cafetiers et restaurateurs. M. Freudiger était marié et père de cinq enfants et tenait autrefois l'Hôtel de l'Ours. (kr)

état civil

TRAMELAN

Mariages

Janvier 10, Boillon Jean Honoré Stéphane, à Chatillon-Guyotte (France) et Mathez Nicole Yvette, à Tramelan. - 16, Habegger Alfred Willy et Ramseyer Laurence Cosette, les deux à Tramelan. - Bracelli Bruno Pascal et Tièche Gladys Brigitte, les deux à Tramelan. - 30, Frélechox Jean-Claude Antoine et Plumey Yvonne Germaine, les deux à Tramelan.

Décès

Janvier 8, Gagnebin Auguste, veuf de Edith, née Béal, né en 1906. - 9, Thiévent, née Cuenin, Juliette Bernadette, veuve de Hippolyte Elie, née en 1894. - 13, Gagnebin, née Vuilleumier, Ruth Alice, épouse de Daniel, née en 1901. - 16, Sunier, née Kohl, Marie Magdalene, veuve de Willy, née en 1909. - 25, Vuilleumier Marc Aurèle, époux de Alice, née Schwab, né en 1900. - Scheidegger, née Bangert, Emma Lydia, veuve de Jakob, née en 1891. - 30, Vuilleumier Antoine, veuf de Lydia, née Gindrat, né en 1897.

communiqué

A Lignières, Princesse Brambilla, par le TPR: Créé à partir d'un texte de l'écrivain et musicien romantique E.-T.-A. Hoffmann, le nouveau spectacle du TPR marque une nouvelle étape dans le travail de la compagnie chaud-fonnière. Spectacle envoûtant, qui dégage des projections étranges, fort belles, et à travers lequel les comédiens trouvent matière à exercer leur virtuosité. Organisée par la Société des Amis du théâtre de La Neuveville, «Princesse Brambilla» aura lieu dans la salle de spectacle de Lignières, jeudi 19, 20 h. 30.

• CANTON DE BERNE • CANTON DE BERNE •

Loi sur l'énergie au Grand Conseil bernois

Avec une extrême prudence...

Renvoyée par deux fois de l'ordre du jour du Grand Conseil, la loi sur l'énergie suscite de nombreuses interventions de la part des députés bernois. Hier en la salle de l'Hôtel du gouvernement à Berne, le législatif cantonal a démontré une fois de plus que son tempérament novateur n'atteint pas des sommets. Il s'en faut même de beaucoup. Avec une extrême prudence, les députés ont entamé la discussion de détail sur la nouvelle loi sur l'énergie. Les nombreux amendements proposés ont donc pour la plupart passé de vie à trépas. A ce petit jeu, radicaux et démocrates du centre ont aisément pris le dessus. C'est dire que la législation - une fois épurée - ne comportera pas d'articles «révolutionnaires». Il serait en effet étonnant que le Parlement bernois change son fusil d'épaule entre les deux lectures.

Sous la présidence du socialiste Walter Stoffer, de Biglen, la discussion article par article a confirmé l'impression donnée par le débat d'entrée en matière. C'est-à-dire que le canton de Berne, même s'il fait œuvre de pionnier en ce domaine, n'entend pas s'aventurer dans un terrain trop mouvant.

La réserve du Grand Conseil peut cependant se comprendre. En effet, il est évident qu'une législation cantonale sur l'énergie doit respecter les droits constitutionnels des citoyens, sans compter qu'elle portera tout de même atteinte à la garantie de la propriété et à la liberté du commerce.

DÉCRET POUR LES PRINCIPES DIRECTEURS

Comme déjà dit plus haut, les amendements acceptés n'ont pas été nombreux. Cependant le directeur du Département de l'énergie, M. Henri Sommer, a dû s'incliner par deux fois en ce qui concerne le chapitre de la planification énergétique.

La direction de l'énergie devra donc rassembler - à l'intention des communes et des distributeurs d'énergie - les données qui permettront d'estimer l'évolution à terme des besoins et de l'offre en énergie dans le canton de Berne et de tenir compte des répercussions importantes sur l'environnement.

Quant aux principes directeurs de la planification, ils feront l'objet, en cas d'obligation pour les autorités cantonales, régionales et communales, d'un décret du Grand Conseil contrairement à la

proposition du Conseil exécutif qui prévoyait que seuls les rapports devaient être soumis à l'approbation du législatif cantonal.

UN CERTAIN FAVORITISME

La loi sur l'énergie favorise quelque peu l'électricité. Ainsi dans le chapitre concernant l'alimentation en énergie de réseau (électricité, gaz ou chauffage à distance), un alinéa prévoit que «lorsqu'il n'existe pas d'organe adéquat, la fourniture de l'électricité incombe aux communes. Celles-ci ne sont pas tenues d'assurer l'alimentation en gaz ou en chauffage à distance».

Désireux de mettre le gaz naturel sur le même pied que l'électricité, le radical biennois Jean-Pierre Berthoud proposa une phrase prévoyant que «l'Etat encourage la distribution du gaz naturel». Le député francophone estimait que l'encouragement de manière générale de l'emploi du gaz naturel dans la loi sur l'énergie n'était pas suffisant. Cependant sur les injonctions du président de la commission M. Rychen (udc) et du conseiller d'Etat Sommer, le Parlement refusa l'amendement à une faible majorité (63 contre 60 voix).

LE PÉTROLE EN POINT DE MIRE

Avant de se séparer les députés du Grand Conseil ont abordé le chapitre des mesures visant à économiser l'énergie. Les principes suivants seront appliqués sauf modifications ultérieures.

■ L'énergie doit être utilisée de manière économique.

■ Les mesures visant à économiser l'énergie doivent, si possible, tendre à réduire les nuisances existantes.

■ La nature des mesures visant à économiser l'énergie sera adaptée au niveau des connaissances techniques.

■ Le coût des mesures visant à économiser l'énergie doit être supportable et ne pas être disproportionné par rapport aux économies visées.

■ Les mesures d'économie doivent viser notamment une réduction de la consommation de pétrole.

Les délibérations se poursuivent aujourd'hui. En principe le vote final de cette première lecture n'interviendra que jeudi.

Laurent GUYOT

150e anniversaire de la constitution du canton de Berne

Le Grand Conseil bernois se réunira en séance solennelle en novembre prochain pour commémorer le 150e anniversaire de la constitution du canton de Berne en 1831. A cette occasion sortira de presse un armorial du canton de Berne, que le Conseil exécutif a commandé en avril 1980 à titre d'édition commémorative. Cet ouvrage est publié par la Direction des affaires communales. (ats)

Initiative antiatomique Votation le 14 juin

Les électeurs du canton se prononceront le 14 juin prochain sur l'initiative populaire «Pour la participation du peuple aux décisions relatives à la construction des centrales nucléaires». Ainsi en a décrété le gouvernement cantonal. La semaine dernière, le Grand Conseil avait décidé, après une longue discussion, de soumettre l'initiative socialiste au peuple sans contre-projet, avec une recommandation de rejet. (ats)

Dîme des hôpitaux 1978 Compte final

Dans le canton de Berne, les recettes provenant de la dîme des hôpitaux ont atteint 52 millions de francs au total en 1978. Au cours de cette même année, 32,37 millions de francs ont été versés ou garantis à des hôpitaux. Le Conseil exécutif vient de décider - en vertu de l'article 72 de la loi sur les hôpitaux de 1973 - de répartir comme suit l'excédent de 19,63 millions de francs: la moitié de cette somme (9,81 millions de francs) servira à couvrir les dépenses supportées jusqu'à présent par l'Etat pour la construction et l'aménagement d'hôpitaux, tandis que l'autre moitié sera versée à sept hôpitaux communaux et de district qui étaient en construction lors de l'entrée en vigueur de la loi sur les hôpitaux.

Les montants destinés à ces hôpitaux se répartissent de la façon suivante: Grosshöchstetten 580.000 francs, Interlaken 1,63 million de francs, Meiringen 636.000 francs, Moutier 1,87 million de francs, Porrentruy 836.000 francs, Sumiswald 400.000 francs et l'hôpital Ziegler à Berne 3,86 millions de francs. Le compte final ratifié par le gouvernement bernois met un terme aux versements supplémentaires limités à cinq ans en vertu de la loi sur les hôpitaux, ce qui marque la fin d'une autre étape de l'exécution de cette loi. (oid)

Abaissement de la quotité d'impôts dans des communes bernoises

Septante-cinq communes bernoises ont abaissé l'automne dernier leur quotité d'impôts avec effet au début de 1981. Elles représentent 17 pour cent des 437 communes et fractions de communes du canton. Parmi ces communes qui ont abaissé leur quotité d'impôts, les plus nombreuses sont celles de la catégorie dont la quotité varie entre 2,5 et 3,0. Elles sont 54 sur un total de 296. Il s'agit de communes dont la quotité dépasse la moyenne cantonale et qui, selon l'ancienne législation, sont à la limite du droit à la péréquation financière.

D'autre part, aucune des dix communes qui connaissent une quotité de 3,1 et davantage n'a pu consentir un abaissement de sa quotité. Il s'agit principalement de petites communes rurales qui n'abritent que 0,6 pour cent de la population du canton.

Ces quelques chiffres révèlent des tendances diverses. Tout d'abord, il convient de remarquer qu'en dépit des pertes de revenus consécutives à la révision de la loi fiscale, de nombreuses communes sont en mesure de supporter des allègements supplémentaires. De plus, il apparaît que le nouveau système de péréquation financière commence déjà à déployer ses effets avant même

son entrée en vigueur proprement dite: des communes situées à la limite de l'ancienne péréquation financière peuvent maintenant procéder à des allègements fiscaux sans crainte de voir diminuer leur part de la péréquation financière. Le critère de la nouvelle loi sur la péréquation financière n'est en effet plus la quotité d'impôts, mais la capacité fiscale objective et politiquement neutre. La nouvelle loi sur la péréquation financière offre toutefois également la possibilité de verser aux communes qui connaissent une forte quotité de 3,1 et davantage des contributions supplémentaires émanant du fonds de péréquation financière. Cette possibilité sera d'autant améliorée avec les nouvelles dispositions que la moyenne des quotités de l'ensemble des communes du canton s'est abaissée de 2,63 l'année dernière, à 2,6 cette année.

Dans l'ensemble, on peut constater que la péréquation financière votée par le souverain en juin 1980 s'avère favorable avant même de déployer tous ses effets. Une première appréciation détaillée ne sera toutefois guère possible avant deux ans, après échéance du régime transitoire pour les communes connaissant des conditions particulières.

mémento

SAINT-IMIER
La Main-Tendue: téléphone 143.
Service du feu: tél. 118.
Services techniques: Electricité, tél. 41 43 45; eaux et gaz, tél. 41 43 46.
Police cantonale: tél. 41 25 66.
Police municipale: tél. 41 20 46.
Bureau rens. et centre de culture et loisirs: tél. 41 44 30.
Infirmière visitante: tél. 41 49 27 ou 41 40 29.
Hôpital: tél. 42 11 22.
Chambre commune: tous les jours, 13 h. 30 à 15 h., 18 h. 30 à 19 h. 30.
Demi-privé, 13 h. 30 à 16 h., 18 h. 30 à 20 h. Privé, 13 h. 30 à 20 h.
Ambulance: tél. 42 11 22.
Aide familiale: tél. 41 33 95, 9-11 h., et 41 38 35 (urgence).
A.A. (alcool. anon.): tél. 41 12 18.

COURTELARY
Service du feu: No 118.
Police cantonale: tél. 44 14 27.
Préfecture: tél. 41 11 04.
Sœur visitante: tél. 44 11 68.
Médecins: Dr Chopov (039) 44 11 42 - Dr Salomoni (032) 97 17 66 et Dr Leuenberger (032) 97 11 67 à Corgémont.

TRAMELAN
L'Impartial: Gde-Rue 147, tél. 97 58 58.
Permanence déneigement: tél. 97 58 96.
Services techniques et permanences eau-électricité: tél. 97 41 30.
Feu et police cantonale: tél. 97 40 69; en cas de non-réponse (039) 44 14 27.
Police municip.: tél. 97 51 41; en dehors heures bureau 97 50 66 et 97 58 29.
Médecins: Dr Haemmig (032) 97 40 16. Dr Graden (032) 97 51 51. Dr Meyer (032) 97 40 28.
Pharmacies: H. Schneeberger 032/97 42 48; J. von der Weid, 032/97 40 30.
Aide familiale: tél. 97 42 50.
Centre de puériculture: tél. 97 62 45.
Infirmière visitante: tél. 97 68 78.

L'ART DU MEUBLE

E. Zwahlen

MEUBLES - TAPIS - RIDEAUX

France 4 - LE LOCLE - Tél. 039/31 85 85


M. et Mme R. PIANCA
Rue du Temple
LE LOCLE

TOUS LES ARTICLES DE SPORT


 Chaussures de football, de tennis, chaussures spéciales et d'entraînement.
Sacs de sport et de voyage, T-shirts, etc.

**AUTOMOBILISTES !
PNEUS - BATTERIES**

 Grand stock pour voitures de tourisme et sport
Prix très intéressant
Equilibrage électronique

J.-P. JEANNERET - LE PRÉVOUX
Tél. 039/31 13 69

CENTRE AUTOMOBILE DE LA JALUSE

LE LOCLE - Tél. 039/31 46 54

VOTRE AGENCE:

FIAT - MITSUBISHI - SKODA

Vente - Service après-vente assuré par mécaniciens spécialistes

Willy MAURER
Andrié 3 - Le Locle
Tél. (039) 31 38 15
 Nous tenons
à disposition
un beau choix
de **MOQUETTES**
prêtes
à emporter.

 Marché
de **PEINTURES**
Prix compressés


Magasin DUROPLEX

BOUTIQUE D'ART

Mme Nelly JACOT

Banque 9 - LE LOCLE - Tél. 039/31 29 86

(Fermé le samedi)

 Gobelins - Broderies - Tapis Smyrne - Laines à tisser et à tricoter -
Mercerie - Bricolages divers - Bois à peindre - Macramé - Articles
cadeaux - Etains - Poterie - Bois, etc.

ASSURANCES ZIEGLER

Agence générale Mobilière Suisse

 Toutes vos assurances de **A à Z**

Collaborateurs:

Yves BILLOD-MOREL, Eric MATTHEY, Gilbert NICOLET
Daniel-JeanRichard 37 - LE LOCLE - Tél. 039/31 35 93

Chez Bebel
LE COL-DES-ROCHES
Tél. (039) 31 23 21
 Toujours apprêtés comme il se doit,
vous apprécierez sa bonne entrecôte,
ses fameux filets mignons, son foie
de veau au Madère, son incomparable
beeftaek tartare, ses délicieuses
truites et bien d'autres spécialités.

 «BEBEL» n'a qu'un désir...
bien vous servir !

Radio - TV - Hi-Fi - Disques

Eric ROBERT

Daniel-JeanRichard 14-16 - Le Locle

Tél. 039/31 15 14

Av. Léopold-Robert 5 - La Chaux-de-Fonds

Tél. 039/23 55 88


PIERRE MATTHEY
Horlogerie-Bijouterie-Orfèvrerie
D.-JeanRichard 31 - LE LOCLE
Tél. 039/31 48 80

VOULEZ-VOUS FAIRE UN CADEAU ?

Offrez quelque chose de tangible et de durable:

UN BIJOU, UNE MONTRE

UNE PENDULE ou UN MORBIER

UN ÉTAIN

 que vous aurez soin de choisir
chez le spécialiste.

Garantie et service après-vente assurés.

chèques fidélité

Conseils personnalisés ... chez votre commerçant spécialisé !



Droguerie du Marais, Jacqueline et Pierre Jeanneret: à la fois commerce et service public

On ne sait trop où remonte la profession de droguiste et peut-être faudrait-il voir en l'alchimiste du Moyen-Âge, l'ancêtre du droguiste d'aujourd'hui. En visitant la Droguerie du Marais, c'est l'idée qui nous vient un peu à l'esprit, dans le sens que si les articles ont changé, si les mœurs ont évolué, il n'en demeure pas moins que nombre de produits nécessitent encore pour la préparation, pour l'information, la présence de ce spécialiste qui doit pratiquement mettre la main à tout.

Cela est d'autant plus vrai pour le magasin de Mme et M. Jeanneret qu'il a encore la fonction de magasin de quartier et que le vaste choix de quelque 16 000 articles différents n'est pas là pour impressionner mais pour répondre à un réel besoin.

Et l'on perd conscience, à notre époque hautement scientifique et technicienne, que le simple profane ne suit pas toujours facilement les gens de laboratoire.

Alors, le métier de droguiste prend tout son sens et son poids.

De par sa formation scientifique, de par l'étendue des domaines qu'il explore, il est ce lien entre les bureaux de recherche et le consommateur.

On trouve de tout ou presque chez le droguiste, mais la plupart des produits doivent se vendre avec circonspection et connaissance.

Ainsi, côté médicaments, il est détenteur des articles de la liste D, soit ceux en vente libre et sans ordonnance; il fournit des tisanes de toutes sortes, selon les formules demandées par les clients, ou proposant lui-même des mélanges selon les affections signalées ou les bienfaits désirés; il est de plus conseiller avisé en phytothérapie - médication par les plantes - en aromathérapie et homéopathie. Tous ces secteurs demandent cependant que la vente se complète de conseils et de recommandations, voire de mise en garde. Les soins aux animaux sont une diversification bien connue en droguerie et là aussi, remèdes et conseils sont dispensés judicieusement.

Un autre domaine, celui des cosmétiques et de la parfumerie tient bonne place à l'étalage. Mme Jeanneret a préféré se limiter à quelques marques, de bonne qualité, et maintient une sorte de formation permanente par ses visites et stages aux maisons-mères. Elle sait donc conseiller pour les soins quotidiens, pour les maquillages, et peut résoudre certains problèmes benins. De même, chez le droguiste, un parfum ne vous est pas vendu comme un produit d'épicerie et si l'étal n'offre pas ce que vous cherchez, on vous le fera venir rapidement.

Un petit survol du magasin nous fait encore découvrir toute une zone réservée aux produits de jardinage, graines, engrais, et de soin. D'ailleurs, savez-vous que vous pouvez faire effectuer des analyses des maladies de vos plantes, en apportant des échantillons qui sont ensuite expédiés en laboratoire? Outre le nom du mal, on vous indiquera encore quel remède utiliser et si le problème provient du sol, on vous conseillera sur le genre de culture à faire à cet endroit. Il en est de même pour les parasites de maison et autres. Le droguiste vous aidera à vous en débarrasser avec succès.

Le secteur des produits de nettoyages est aussi très particulier.

Il compte certes des articles courants, nécessaires tout de même à la vie quotidienne, mais se complète de produits spécialisés, dont la toxicité oblige à une vente assortie de conseils avisés et de certaines réserves. Le bagage du spécialiste vous aidera d'ailleurs à venir à bout de nombre de problèmes ménagers dans le domaine des tâches, entretien, etc. et des shampooingneuses à tapis peuvent être louées.

En glissant un œil curieux vers l'arrière-magasin, nous laissons pour la fin la découverte d'un choix de peinture impressionnant.

Sur la place, la Droguerie du Marais est pratiquement la seule à faire le mélange de couleurs de votre choix, pour toutes qualités de peinture, à l'huile, laquée, satinée, et autres.

A cet effet, une mélangeuse est à disposition et l'on trouve encore tout le matériel nécessaire à ce genre d'activité, allant des pinceaux aux décapants en passant par les vernis spéciaux pour les fonds, le papier à poncer et les papiers peints (sur commande). Profitant d'un système de location, le bricoleur amateur sera heureux de pouvoir disposer d'un pistolet à peinture et d'une planeuse, pour ses menus travaux.

Que pouvons-nous dire encore, sachant que nous ne pouvons être exhaustifs, sinon qu'il vaut mieux y aller voir soi-même et devant un problème, un besoin, se renseigner d'abord chez le droguiste qui peut-être en détient la solution. De toute façon, le conseil se donne sourire aux lèvres et le service aux autres est inhérent à la profession.

Les habitants du quartier, les autres aussi, ont depuis plus de 10 ans, apprécié à juste titre la serviabilité et la compétence des époux Jeanneret. Ils sont pourtant, en décembre 79, partis de rien, dans un magasin neuf où tout était à faire. Ils ont réussi à devenir un commerce nécessaire ou pied du Quartier-Neuf et sont bien décidés à continuer à satisfaire toujours mieux la clientèle.

ib (Photo Perrin)



PUBLICITÉ:



ANNONCES SUISSES S.A. - ASSA

La Chaux-de-Fonds - Av. L.-Robert 31 - Tél. 23 22 14



Savoir Vivre - Cynar

bitter-apéritif à base d'artichauts

OFFRES D'EMPLOIS

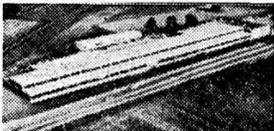
IMPORTANT BUREAU D'ETUDES

cherche

INGÉNIEUR CIVIL DIPLOMÉ

avec bonne expérience pour **DIRECTION TRAVAUX TUNNELS EN SUISSE ROMANDE.**

Offres sous chiffre 975015 à Publicitas, 6601 Locarno.



Nous sommes une entreprise moderne de la région zurichoise et fabriquons des installations de maintenance pour le secteur des arts graphiques.

Pour l'extension de notre département de contrôle et service, nous cherchons

UN ÉLECTRONICIEN

(mécanicien-électronicien, FEAM ou monteur d'appareils électroniques) possédant de bonnes connaissances de la technique digitale et maîtrisant une deuxième langue en plus de sa langue maternelle (français ou allemand).

Le domaine d'activité de notre futur collaborateur comprendra, en plus de la mise en service de nos installations chez le client, le contrôle et la réparation de

- commandes logiques de machines
- interfaces de microprocesseurs
- commandes d'entraînement à vitesse variable
- commandes conventionnelles à relais.

Si vous appréciez une activité variée ainsi que les déplacements à l'étranger, faites-nous parvenir votre offre détaillée ou téléphonez-nous.

44-993

FERAG AG 8340 Hinwil ZH Tel. 01.938.01.11

Notre domaine est la fabrication de caractères, d'outillages de précision, d'étampes industrielles, de moules, l'injection de pièces techniques en plastique, les traitements de surface, les traitements thermiques et l'usinage chimique.

Nous cherchons du

personnel féminin

pour différents travaux en atelier effectués dans le cadre d'un horaire d'équipe ou dans le cadre d'un horaire normal.

Semaine de 42 heures.

Adresser offres ou se présenter, de préférence sur rendez-vous, à **CARACTÈRES SA**, rue du Parc 7, 2400 Le Locle, tél. 039/31 50 31

87-300



SA

France 55

2400 Le Locle

Son département MÉCANIQUE offre un emploi stable à

UN RECTIFIEUR

(rectifiages extérieurs et intérieurs).

Son département ACHATS offre un emploi varié à

UN EMPLOYÉ

ayant si possible quelques années d'expérience.

Prendre rendez-vous au (039) 31 46 46.

3453



NEUCHÂTEL

cherche pour son **Marché de La Chaux-de-Fonds** Rue Daniel-JeanRichard

magasinier

en alimentation générale.

vendeuse-caissière

Nous offrons:

- place stable
- semaine de 42 heures
- 4 semaines de vacances au minimum
- nombreux avantages sociaux.

28-92



M-PARTICIPATION

Remise d'un titre de Fr. 2500.— qui donne droit à une prime annuelle, basée sur le chiffre d'affaires

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE MIGROS NEUCHÂTEL service du personnel, tél. 038 35 11 11, int. 241, case postale 228, 2002 NEUCHÂTEL.



En vue de l'expansion de notre division de microélectronique, nous cherchons deux

MÉCANICIENS-ÉLECTRONICIENS

qui, dans le cadre de la fabrication de nos cellules d'affichage à cristaux liquides, se verront confier la responsabilité d'un des secteurs suivants:

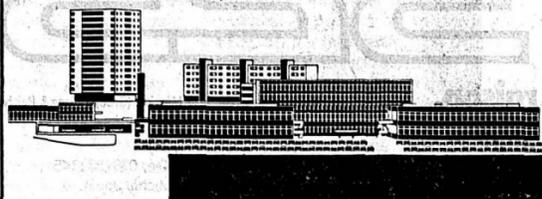
D'une part, le soutien électro-mécanique à la production (réglage des équipements, etc.).

D'autre part, la supervision d'une petite équipe et le contrôle de la production quantitative et qualitative.

Travail en équipes (6-14/14-22) avec alternance hebdomadaire.

Les intéressés sont invités à faire leurs offres ou à prendre directement contact avec notre service du personnel.

ÉBAUCHES ÉLECTRONIQUES SA, 2074 Marin/NE, tél. 038/35 21 21.



28-12



Seul le **prêt Procrédit** est un **Procrédit**

Toutes les 2 minutes quelqu'un bénéficie d'un «Procrédit»

vous aussi vous pouvez bénéficier d'un «Procrédit»

rapide simple discret

Veuillez me verser Fr. _____
 Je rembourserai par mois Fr. _____
 Nom _____
 Prénom _____
 Rue _____ No. _____
 NP/localité _____

à adresser dès aujourd'hui à:
Banque Procrédit
 2301 La Chaux-de-Fonds, 81 M4
 Avenue L.-Robert 23, Tél. 039-231612

Obligations de caisse SBS:

5% d'intérêt - durée 3 et 4 ans.

5¼% d'intérêt - durée 5 à 8 ans.



Société de
Banque Suisse
Schweizerischer
Bankverein

Un partenaire sûr: SBS

Le station-wagon qui a du coffre.

Mazda 323 vous apporte ce que vous êtes en droit d'attendre d'un station-wagon:

Une beauté rare pour un station-wagon.

La ligne élégante et fonctionnelle de la carrosserie est conçue pour accorder un maximum d'espace au conducteur, aux passagers et... aux bagages. Grâce au large hayon, vous chargez sacs et valises en un clin d'œil.

Un intérieur super-pratique. Il vous faut plus de place? D'accord. Le hayon relevé dégage bien l'arrière. Selon l'encombrement de votre chargement, vous rabattez un seul ou les deux dossiers de la

banquette arrière. Le volume disponible peut atteindre ainsi 1430 litres pour une surface au plancher de près de 2 m² (148,5 x 130 cm).

Un moteur robuste et nerveux. 1300 cm³, 60 ch DIN (44 kW), 4 cylindres à arbre à cames en tête, une boîte à 4 vitesses extrêmement précise et bien étagée: même à pleine charge, le moteur du station-wagon Mazda 323 a du répondant. Et puis, il n'est pas gourmand (consommation ECE/DIN: 6,8 l à 90 km/h). Par les temps qui courent, c'est un avantage qui compte.

A vous de choisir. Le station-wagon Mazda 323 est livrable en version 3 portes (GL) ou 5 portes (GLS). Quelle que soit votre choix, une chose est sûre: vous ne le regretterez pas.



1300 GL 3 portes: Fr. 11'750.-
1300 GLS 5 portes: Fr. 12'650.-

MAZDA 323

L'avenir vous donnera raison.

CSWH Univas

La Chaux-de-Fonds Garage de l'Avenir,
rue du Progrès 90-92, 039/22 18 01
Les Ponts-de-Martel Garage de la Prairie,
039/37 16 22

Colombier Garage du Vieux Moulin,
038/41 35 70
Le Locle Garage des Eroges,
Giovanni Rustico, 039/31 10 90

Mazda (Suisse) SA, 1217 Meyrin 1 (Groupe Blanc & Paiche)

Hauterive-Neuchâtel
Garage Schenker + Cie, 038/33 13 45
St-Martin Garage Michel Javet,
038/53 27 07
Buttes Garage J.-M. Vaucher, 038/61 25 22
14RdR

Portescap

Service du personnel



cherche

une employée de commerce

mairisant bien l'anglais écrit, EXPÉRIMENTÉE, pour travaux de secrétariat de direction générale. (Réf. 100.2)

une employée de commerce

si possible de langue maternelle allemande ou connaissant parfaitement cette langue ayant quelques années de pratique pour correspondance, tenue de dossiers clients, contacts téléphoniques avec la clientèle. (Réf. 230.2)

Nous offrons pour ces deux postes une formation appropriée, d'excellentes prestations sociales et un horaire de travail à convenir.

Date d'entrée: tout de suite ou à définir.

Faire offre manuscrite accompagnée des documents usuels au Service du Personnel de PORTESCAP, rue Numa-Droz 165, 2300 La Chaux-de-Fonds.

28-12035

VOTRE CHANCE ? Saisissez-la !

Nous cherchons un jeune collaborateur, dynamique et entreprenant, ayant le sens des responsabilités, pour être formé en qualité d'

INSPECTEUR D'ORGANISATION

de notre agence générale pour le canton de Neuchâtel et le Nord-Vaudois.

Vous trouverez :

- une formation complète et permanente
- une ambiance de travail agréable
- une activité indépendante
- des possibilités de salaire au-dessus de la moyenne
- un emploi stable non touché par les crises
- des prestations sociales d'avant-garde.

Demandez-nous une entrevue personnelle en retournant le coupon ci-dessous à :

LA BERNOISE VIE - Cie d'Assurances sur la vie, décès, maladie, accidents.

Agence générale William Berger

5, rue J.-J. Lallemand - 2000 Neuchâtel

Nom: Prénom:

Profession: Date de naissance:

Rue: No tél.:

NP/Localité:

28-375

Projet de création d'un système suisse de télévision par satellite TEL-SAT: des exigences réduites

Le projet de création d'un système suisse de télévision par satellite sera poursuivi, mais les responsables de TEL-SAT ont quelque peu rabattu de leurs exigences. Dans une requête complémentaire adressée au Conseil fédéral le 6 février dernier, ils ont admis que le nombre de canaux qui devraient être alloués à TEL-SAT soit réduit de 5 à 3. D'autre part, ils renoncent à tout délai impartit au Conseil fédéral pour répondre à la demande de concession qu'ils ont déposée le 31 mai 1980 pour l'exploitation du système.

Le gouvernement a d'ailleurs lui-même fait savoir qu'il prendrait une décision à la fin février ou au début mars de cette année.

Enfin, TEL-SAT confirme son désir d'étendre le support du système par la création d'une société d'économie mixte chargée de la mise en œuvre technique du satellite. Cet organisme aurait pour actionnaires, par exemple, TEL-SAT, les PTT et Radio suisse. Il permettrait une collaboration des secteurs privé et public, avec un partage des risques et des coûts d'investissement.

PARTICIPATION ÉTRANGÈRE: AU CONSEIL FÉDÉRAL DE TRANCHER

Le principe d'une participation étrangère demeure acquis, mais c'est au Conseil fédéral de décider si celle-ci est souhaitable et quelle ampleur elle devrait prendre. Toutes ces précisions ont été fournies mardi, à Berne, au cours d'une conférence de presse conduite par M. Jean-Claude Nicole, président de TEL-SAT et éditeur principal d'un quotidien genevois.

RÉACTIONS TRÈS DIVERSES

Si les responsables de TEL-SAT ont formulé une nouvelle requête au Conseil fédéral, c'est pour tenir compte des avis exprimés dans le cadre d'une consultation organisée par le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie. Le résultat en a été fort divers.

Sur 88 réponses reçues, TEL-SAT estime qu'il y en a eu 40 positives et 38 négatives.

AGRAMA 1981 a fermé ses portes 50.000 visiteurs

Près de 50.000 personnes (47.500 en 1979) ont visité, en six jours, la Foire biennale suisse de la machine agricole, AGRAMA 1981, qui a fermé ses portes hier soir au Palais de Beaulieu, à Lausanne. Les chefs d'exploitations paysannes ont pu comparer la qualité, les performances et les prix d'une vaste gamme de tracteurs, machines, appareils et outils présentés par plus de 150 exposants sur 36.000 mètres carrés et adaptés aux structures des domaines et aux conditions d'exploitation de la plaine et de la montagne. De nombreuses délégations étrangères ont été accueillies à la foire.

La prochaine AGRAMA aura lieu du 10 au 15 février 1983 au Palais de Beaulieu, à Lausanne. (ats)

Le dollar à nouveau en dessous de 2 francs

Sur un marché instable le dollar est retombé en dessous de la barre des deux francs hier à Zurich. Il a clôturé à 1.9950/80, soit près de cinq centimes de moins que la veille au soir. Les cambistes ne parlent pas encore d'une baisse générale de la devise américaine. Certains invoquent les prises de bénéfices, d'autres s'attendent à «une prochaine action» des Banques Nationales européennes en vue de préserver leur monnaie. (ats)

A Zurich Mort de froid

Le corps d'un inconnu a été découvert samedi dernier dans un bâtiment désaffecté à Zurich. L'homme était mort de froid, environ une demi-journée auparavant. Selon un communiqué publié hier par la police zurichoise, l'inconnu était âgé de 40 à 50 ans. Il ne portait sur lui qu'une clé de coffre, dans l'une de ses bottes. Il pourrait s'agir d'un forestier ou d'un maçon. (ats)

Collision frontale en pays fribourgeois Deux personnes âgées tuées

Hier, Mme Marie Boehlen, 76 ans, domiciliée à Galmiz (FR), circulait en voiture de Sugiez en direction de son domicile, lorsqu'elle entra en collision frontale avec un camion qui survenait normalement en sens inverse. Mme Boehlen et une passagère, Elise Frank, de Galmiz également, âgées de 80 ans, ont été tuées sur le coup. Une autre passagère a été grièvement blessée. Les dégâts atteignent 25.000 francs. Les deux victimes étaient veuves. (ats)

gatives. Six autres sont «normandes» (ni oui ni non) et quatre réponses ne donnent aucune prise de position.

L'AVIS DES PTT

En dehors de cette consultation, d'autres opinions ont été exprimées, notamment par les PTT qui ont remis au Conseil fédéral une étude. Dans ce document, les PTT confirment qu'un tel système est réalisable et qu'ils seraient eux-mêmes aptes à en mettre un sur pied et à l'exploiter. Mais l'infrastructure technique devrait être entièrement entre leurs mains. Pour TEL-SAT l'étude des PTT confirme les délais et les évaluations de coûts (1 milliard et demi de francs en 13 ans).

TEL-SAT a aussi fait faire une étude par un consultant américain et continue à estimer indispensable une collaboration avec les PTT. A cet égard, il serait judicieux de réunir en une société commune le know-how des PTT et de TEL-SAT.

INQUIÉTUDES

La Société TEL-SAT est toujours aussi inquiète de l'avancement des projets similaires à l'étranger. En France, le rachat du groupe Hachette par Matra a mis en évidence l'intérêt pour le 3e canal du satellite français et cette perspective a elle-même renforcé la détermination du Luxembourg à réaliser son projet LUXSAT. TEL-SAT continue donc de souhaiter que les décisions puissent être prises rapidement en Suisse.

Sur le plan interne, la mise au point de la conception des programmes se poursuit. Un groupe de travail s'est attelé à cette tâche et a déjà adressé un rapport au Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie.

Pour ce qui est du satellite, TEL-SAT a réservé auprès de la Société Ariane-space des options de lancement pour octobre 1984 et avril-mai 1985. Le début des émissions télévisées peut donc être prévu pour 1985. Ce calendrier recule de quelques mois les délais qui avaient été fixés auparavant.

Dans le domaine de la participation étrangère, le partenaire de la première

heure, le «Satellite Broadcasting Groupe of Great Britain» a confirmé son intérêt, bien qu'aucun engagement n'ait été fourni par TEL-SAT qui attend une décision du Conseil fédéral. D'autres entreprises – allemandes, françaises et italiennes – ont pris contact pour proposer leur participation. Il est trop tôt pour révéler qui sont les bailleurs de fonds étrangers intéressés, mais des sociétés et des banques sont «dans le coup». Là encore, TEL-SAT n'a pris aucun engagement. TEL-SAT continue à admettre que le marché publicitaire européen visé – 80% du public serait domicilié à l'étranger – est grandement intéressé par son projet.

(ats)

Une initiative populaire radicale sur le point d'aboutir La rentrée scolaire pour tous en automne

Le moment où tous les enfants de Suisse commenceront l'année scolaire en automne n'est peut-être plus éloigné. Après les pas décisifs faits par les cantons de Berne et de Zurich, l'initiative populaire fédérale du parti radical est sur le point d'aboutir. Le délai imposé aux 12 sections cantonales qui sont à l'origine de l'initiative pour recueillir le nombre indispensable de signatures expire samedi. Le comité d'initiative indiquait d'ailleurs déjà hier, que les 100.000 signatures nécessaires étaient assurées.

Les signataires de l'initiative radicale souhaitent introduire un nouveau paragraphe 4 à l'article 27 de la Constitution fédérale: «La législation fédérale détermine le moment où débute l'année scolaire». A son début, la récolte des signatures a été quelque peu laborieuse. En effet, après les six premiers mois, seules environ 60.000 signatures avaient été réu-

nies. Les divers échecs d'interventions ayant pour objectif la coordination scolaire en Suisse avaient quelque peu tempéré l'ardeur à réformer.

UN STIMULANT

Par leur proposition, les auteurs radicaux de l'initiative n'aspirent pourtant pas à un diktat centraliste. Elle doit ser-

vir de stimulant pour que les cantons se mettent d'accord d'eux-mêmes sur le début de l'année scolaire. Dans ce sens, il semble que l'initiative vienne un peu tard, car les cantons ont précisément fait un pas en avant important ces derniers temps en vue de fixer le début de l'année scolaire à la fin de l'été, seule période qui offre de réelles chances pour un accord.

Au début du mois de février, le Grand Conseil bernois a approuvé en première lecture une modification de loi qui rend possible le début de l'année scolaire à partir de la période 1983-84. Dans le canton de Zurich, le Parlement se penchera en juillet-août sur une proposition correspondante.

D'AUTRES INITIATIVES

Treize cantons (GE, VD, FR, NE, JU, TI, GR, LU, NW, OW, UR, ZG, VS) ont déjà adopté le début de l'année scolaire en automne. Dans les cantons de Bâle-Campagne, Soleure, Schwyz, Glaris, ainsi que dans les deux Appenzell, il a déjà été décidé de passer au système de l'année scolaire commençant en automne et on s'attend à ce que les cantons voisins fassent de même.

Sur le plan fédéral, outre l'initiative radicale, il y a encore trois initiatives des cantons (LU, SZ, ZG) et une initiative parlementaire du Conseil national qui demandent une norme constitutionnelle selon laquelle la législation fédérale doit fixer le moment du début de l'année scolaire. (ats)

Prochainement dans le ciel vaudois

La ronde des ballons

Pour la troisième année consécutive, Château-d'Oex, dans les Préalpes vaudoises, organise, du 28 février au 8 mars prochains, une Semaine internationale de ballons à air chaud qui réunira vingt-deux montgolfières de onze pays. L'acteur de cinéma David Niven a accepté de prêter son concours au coup d'envoi de la manifestation, en tirant le coup de canon qui livrera le ciel aux globes multicolores.

Les concurrents, venus de France, Grande-Bretagne, Italie, Espagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche,

Allemagne fédérale, Danemark et Suisse, se livreront aux épreuves d'un programme spectaculaire, qui comprend notamment des décollages simultanés des vingt-deux ballons, des vols à longue distance, des exercices de précision d'atterrissage, des largages de parachutistes et de vélodistes à partir de ballons, des démonstrations de modèles réduits. Un dirigeable à air chaud, venu spécialement d'Angleterre, évoluera également dans le ciel du Pays-d'Enhaut. Le dernier week-end sera animé par un vol groupé de trente montgolfières. (ats)

L'Alliance des indépendants esquisse une politique de la santé «Il faut juguler l'explosion des coûts»

Information et éducation, prophylaxie collective et individuelle, systèmes d'assurance comprenant des prestations à forfait incluant l'acte médical et conseil sont les bases d'un nouveau système de santé présenté hier à Berne par l'Alliance des indépendants (ai). Une esquisse d'une politique en la matière est en effet rendue nécessaire, estime ce parti, pour juguler l'explosion des coûts – dans le seul secteur hospitalier ils ont augmenté de plus de 15 pour cent ces dernières années – et parce que le «profil» de la santé publique a changé. Preuve en soit la comparaison des causes de mortalité: au début du siècle la majorité des décès étaient due à des maladies contagieuses, alors qu'aujourd'hui elle l'est à des maladies chronico-dégénératives, c'est-à-dire résultant du vieillissement.

Cette esquisse d'une politique de santé a été élaborée par une Commission de travail présidée par Jean-Claude Eggmann actuel président de la section vaudoise de l'AI et son ancien secrétaire romand. Elle a été adoptée à une assemblée extraordinaire de l'AI en septembre

1979 à La Chaux-de-Fonds. Le travail de préparation a été fourni par le conseiller national Meinrad Schaefer, professeur de médecine sociale et préventive à l'Université de Zurich.

SOULAGER LES CANTONS ET LES COMMUNES

Le professeur Schaefer a précisé à Berne qu'un des buts de cette politique de la santé était de soulager particulièrement les cantons et les communes compétentes en matière de soins hospitaliers. La prophylaxie individuelle notamment contribue à diminuer le recours au médecin. Elle inclut par exemple une bonne hygiène de vie, la pratique du sport et des notions médicales de base permettant au patient légèrement atteint de se soigner seul ou de se rendre compte avant qu'il ne soit trop tard qu'il a besoin de soins.

Exemplaire à cet égard: le diagnostic d'un cancer de l'utérus est fait dans le 98 pour cent des cas lors des contrôles annuels de routine, alors que celui de deux pour cent n'est fait qu'à l'apparition de symptômes perceptibles par la patiente à un stade avancé de la maladie.

Toutes ces améliorations de la santé publique devraient être atteintes grâce à une meilleure éducation du public, mais surtout grâce au développement de la médecine préventive. Mais celle-ci ne peut être réalisée que si les médecins ne sont pas rémunérés uniquement pour leur traitement, mais pour l'ensemble de leurs efforts en vue du maintien de la santé.

ASSURANCES: À REVOIR

Le président de l'AI, le conseiller national Walter Biel, de son côté a relevé que la politique préconisée incluait logiquement une révision de la législation sur les assurances. Il faudrait notamment introduire à titre d'essai des systèmes axés sur le maintien de la santé. Les assurances actuellement contribuent à rétablir la santé, au détriment de toutes les mesures visant à en promouvoir une bonne et à prévenir les maladies, les accidents et les infirmités. Les indépendants s'engagent en faveur de l'égalité entre malades psychiques et physiques dans le régime des assurances et voudraient voir les maladies psychosomatiques prises en considération. (ats)

En quelques lignes

BERNE. – Le Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse et la Conférence des évêques suisses ont publié un communiqué concernant l'initiative «Etre solidaires». Sans donner de mot d'ordre de vote, ces instances estiment que le chrétien doit accorder une grande attention à ce problème.

En outre, le pasteur J.-P. Jornod, président du Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, a annoncé que les représentants réformés désiraient rencontrer le pape lors de sa venue en Suisse.

– L'unanimité ne se fait pas derrière l'initiative lancée par le pdc argovien destinée à permettre la perception de péages au passage des tunnels alpins. Les sections cantonales de Schwytz, Uri, Lucerne, Grisons, Tessin et Obwald s'y opposent. Bâle-Ville, Berne, Zurich et les chrétiens-sociaux d'Obwald la soutiennent.

Ancien directeur de la SSR et créateur de l'Eurovision M. Marcel Bezençon est mort

M. Marcel Bezençon, ancien directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision, qui avait créé l'Eurovision en 1948, est mort hier matin à Lausanne, dans sa 74e année.

Né à Orbe en 1907, licencié ès lettres de l'Université de Lausanne, Marcel Bezençon fut rédacteur à la «Feuille d'Avis de Lausanne» jusqu'en 1939, année de sa nomination au poste de directeur de la Radio romande (Radio-Lausanne). Devenu directeur général de la SSR en 1950, il la réorganisa profondément jusqu'à son départ, en 1972. D'autre part, il dirigea longtemps la Commission des programmes de l'Union européenne de radiodiffusion et télévision et fut président central de celle-ci à partir de 1970 et jusqu'en 1973, année où la présidence d'honneur lui fut accordée. Le prince de Monaco lui décerna en 1974 une distinction personnelle pour sa contribution au développement de la télévision en Europe.

M. Marcel Bezençon fut aussi président de la Société anonyme suisse pour la publicité à la télévision, membre du Conseil d'administration de l'Agence télégraphique suisse (1963-1972) et, de 1945 à 1978, président de la Société coopérative du Théâtre municipal de Lausanne. (ats)

Dans la banlieue bâloise Riche découverte

Un facteur d'Allschwil, dans la banlieue de Bâle, a fait vendredi dernier – vendredi 13 – une riche découverte. Vidant une boîte aux lettres lors de sa tournée, il y a trouvé une enveloppe sans adresse contenant plusieurs milliers de francs. Personne ne s'est encore présentée à la poste pour annoncer la perte. Un généreux donateur anonyme aurait-il choisi la date fatidique pour manifester de la sorte son affection aux postes helvétiques? C'est ce qu'espèrent les PTT qui, quoi qu'il en soit, conserveront légitimement la respectable somme si aucun expéditeur distrait se manifeste. (ats)

Finance • Economie • Finance • Economie • Finance • Economie • Finance

«Swissbau 81»: construire en fonction de l'avenir Produits de beauté au masculin

Exigences et prestations de demain

Effets de la grandeur d'une civilisation: les constructions, les demeures, les villas, les palais, les ouvrages d'art, les temples et les tombeaux, les monuments et les murailles...

Tout ce que représente - ou ce qu'a été - une société nous est enseigné dans ses pierres. Depuis l'art mégalithique aux structures modernes, en passant par les périodes grecques, l'art romain, les époques celtiques, mérovingienne, carolingienne, romane, gothique, renaissance, néo-classique ou éclectique...

Nous laisserons peut-être quelque chose à ceux qui viendront derrière nous; comment interpréteront-ils nos barrages, nos centrales nucléaires avec leur tour de refroidissement, fabuleux donjons de la science auxquels ne sont pas étrangers non plus les observatoires, les cosmodromes, et même des bâtiments comme l'Université de Moscou.

Rubrique économique: Roland CARRERA

Construction judicieusement en fonction de l'avenir: tels sont les objectifs visés par la Société suisse des entrepreneurs et surtout illustrés lors de la «Swissbau 81» la plus grande foire suisse de la construction qui se tiendra à Bâle du 24 février au 1er mars prochain.

Ouvrages reflétant l'esprit de la société humaine actuelle, étroitement liés avec la vie culturelle créative et économique, adaptation des besoins humains à l'espace vital, privée ou sociale.

Ainsi que le rappellent les organisateurs de la manifestation, l'homme s'est toujours efforcé d'améliorer son environnement. Si un simple toit satisfait un besoin de protection élémentaire, si les murs d'enceinte et les passages fortifiés lui ont servi de rempart contre l'ennemi, les constructeurs ont su faire œuvre créative.

POLITIQUE DE CONSTRUCTION ET COMPÉTITIVITÉ

D'autres techniques firent leur apparition, de pair avec la révolution industrielle, mais surtout avec la découverte de nouveaux matériaux: béton, béton armé, acier, aluminium; ou de nouvelles méthodes: charpentes métalliques, éléments préfabriqués, modules, séries, normes.

Comme ses clients, le secteur de la construction a été confronté avec de profondes transformations et s'il connut une expansion inattendue, sa main-d'œuvre diminua dans la mesure où engins et machines perfectionnés permirent de construire davantage, mieux et dans des délais...

Les logements vacants dénombrés au 1er décembre 1980

Lors de l'enquête faite le 1er décembre 1980 par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (Ofiamt), on a dénombré dans les communes de plus de 2000 habitants, 12.895 logements vacants habitables destinés à la location ou mis en vente.

Depuis 1974, le nombre des logements vacants est également relevé dans les communes de moins de 2000 habitants. Il ressort d'un premier dépouillement provisoire des données recueillies qu'il y avait dans cette catégorie de communes quelque 6900 logements vacants à louer ou à vendre (5944 une année auparavant).

On peut ainsi calculer qu'il y avait le 1er décembre 1980 dans toute la Suisse un total d'environ 19.800 logements vacants (21.123 une année auparavant).

UN PEUPLE DE LOCATAIRES...

Critères quantitatifs, qualitatifs, fonctionnels, développement de concepts les prenant sérieusement en considération:

lais infiniment plus réduits que par le passé.

«Une Suisse dynamique devra toujours construire pour pouvoir disposer d'ateliers de production et d'installations aptes à soutenir la concurrence pour le commerce, les transports et le tourisme. Construire sera toujours satisfaire les besoins des hommes, favoriser leurs relations et leur environnement, au niveau de l'habitat, de la formation, de la culture et des loisirs...» dit la Société suisse des entrepreneurs.

Favoriser leur environnement... On voudrait que ces trois mots soient inscrits en lettres d'or dans les bureaux d'architecture et d'urbanisme! Et que l'on tienne autant compte du confort, de l'espace nécessaire à l'habitation, que de la rentabilité...

Cela dit, il n'est pas inutile que la Société des entrepreneurs rappelle l'importance de la planification, d'une planification soignée, dans le contexte de l'environnement: «Le secteur de la construction va s'attaquer aux tâches qui lui seront confiées en suivant les principes nouveaux formulés. Il s'efforcera de s'orienter sur les critères qualitatifs, créatifs et humanitaires. Pour réaliser ses intentions, il faut qu'il puisse compter sur la solidarité de tous les partenaires de la construction. Ces efforts communs doivent être guidés par une politique de construction orientée vers le progrès et, par une politique généreuse en matière de financement, d'investissement et d'encouragement à la propriété privée, ainsi que par une activité constructive de la part des autorités et de l'administration...»

on ne saurait qu'applaudir d'avance à ce qui va être souligné lors de l'ouverture de «Swissbau 81».

La SSE constatera que la Suisse est classée au dernier rang dans le domaine de la propriété par étage ou de maisons familiales, si on la compare à d'autres pays d'Europe occidentale.

«Il n'est pas seulement souhaitable, mais nécessaire que la propriété privée soit encouragée pour des raisons politiques et sociales...»

Encore faudrait-il que ceux pour lesquels ces raisons paraissent primordiales fassent œuvre d'imagination pour que la Suisse ne reste pas un «peuple de locataires» pour reprendre les termes de la SSE.

FOIRE DE SPÉCIALISTES?

Sans aucun doute, «Swissbau 81» et la 7e Foire de machines pour entrepreneurs qui accompagnera cette manifestation, est-elle une foire spécialisée, pour professionnels avant tout.

Mais ses conférences, symposiums se déroulant chaque jour et traitant les thèmes mis en question par la branche du bâtiment, qui seront suivis par plusieurs milliers d'auditeurs nous concernent tous dans la mesure où des idéaux seront non seulement formulés, mais traduits dans la réalité.

Quant à ceux qui s'intéressent à la petite maison de leurs rêves, notons qu'ils trouveront parmi les 850 stands représentant une douzaine de pays, ceux de nombreuses associations, présentes avec des stands d'information.

R. Ca

Les petits crédits restent un sujet de conversation

Il y a neuf mois environ, la Fédération suisse des consommateurs (FSC) a critiqué la publicité d'une banque de petits crédits qui suggérait aux consommateurs de souscrire un petit crédit au lieu de retirer de l'argent du livret d'épargne en cas de besoin. C'est à de tels moyens publicitaires déloyaux ou trompeurs que les banques de la branche des petits crédits doivent d'être constamment critiquées.

L'Association des banquiers vient de mettre en vigueur une convention par laquelle les banques s'imposent elles-mêmes des restrictions dans leur publicité. L'exemple précité est notamment inter-

Rendement moyen brut à l'échéance des emprunts de débiteurs suisses

(Ensemble des titres cotés aux bourses de Bâle, Genève, Lausanne et Zurich)

Table with 3 columns: Category, Rendement 30.1, Rendement 6.2, Rendement 13.2. Rows include Confédération, Cantons, Communes, Transports, Banques, Stés financières, Forces motrices, Industries.

Communiqué par la Société de Banque Suisse.

Depuis le fond des âges et dès que la première ébauche de civilisation est apparue sur la terre des hommes, le même souci a tourmenté le cœur des femmes: se parfumer, se maquiller, porter des bijoux, soigner sa coiffure et ses vêtements de fête. Les produits de beauté ont évolué - pas toujours en bien, du reste - avec le déroulement du temps, les goûts ont changé, la mode a imposé ses exigences et son règne.

A condition de garder la mesure, cela aurait fait partie de la vie et de la société.

Augmentation de la production dans les cimenteries

Les cimenteries suisses ont écoulé, l'an passé, 4,2 millions de tonnes de ciment, soit une progression de 8,1 %, communique la Société suisse des fabricants de ciment, chaux et gypse. Un tiers de cette production a été utilisée pour la construction de logements et on estime à 42.000 le nombre des nouveaux logements construits en 1980. (ats)

Augmentation des taux d'intérêt sur les dépôts à terme fixe

Les grandes banques ont décidé d'augmenter les taux d'intérêt sur les dépôts à terme fixe. Les conditions sont désormais les suivantes: pour les dépôts de 100.000 à 249.999 francs de trois à cinq mois: 4,75 % (jusqu'ici 4,25 %), de 6 à 11 mois: 4,75 % (4,5 %), de 12 mois: 4,75 % (4,5 %). Pour les dépôts de 250.000 francs à 5 millions de francs d'une durée de 3 à 5 mois: 5,5 % (5 %), 6 à 11 mois: 5,5 % (5,25 %) et 12 mois: 5,5 % (5,25 %). (ats)

L'envoi de publicité adressée ou non adressée doit être réduit et ne sera pas compensé par une augmentation de la publicité dans les journaux. Cette dernière doit plutôt reprendre une «mesure raisonnable». La Fédération suisse des consommateurs a critiqué depuis longtemps déjà le flot publicitaire relatif aux petits crédits. Elle se réjouit donc que les milieux bancaires reconnaissent l'ampleur déraisonnable que la publicité a prise dans ce domaine.

La convention est la bienvenue pour les consommateurs. Il faut encore attendre pour voir si elle est plus qu'un alibi et si elle peut empêcher désormais les arguments publicitaires trompeurs et déloyaux. En outre, la nouvelle convention ne prescrit pas encore l'une des informations les plus importantes aux yeux des consommateurs, à savoir l'indication des coûts du crédit en pourcentage annuel. Une possibilité véritable de comparer les différentes offres fera donc encore défaut.

Les banques continuent de refuser d'instituer un délai de réflexion pour les contrats portant sur des petits crédits. Nous connaissons depuis près de vingt ans ce délai de réflexion en Suisse pour les contrats de vente par acomptes et avons fait de bonnes expériences. Nous ne comprenons dès lors pas pourquoi cet élément de protection des consommateurs ne devrait pas avoir sa place dans les opérations portant sur les petits crédits.

L'industrie des produits de beauté est encore florissante, et la consommation n'est pas près de baisser. Mais aujourd'hui, voici que les professionnels de la beauté cherchent de nouveaux débouchés, et ils pensent en avoir trouvé dans le monde masculin. «Après un effort prolongé, voici que la gamme des produits d'hygiène masculine gonfle comme baudruche...» nous annonce le journal. Et il ajoute: «On dit la ligne du couturier parisien virile et raffinée, parfumée aux herbes de Provence et aux essences exotiques...» Voici les «eaux de toilette, vaporisateurs et aftershave en flacons qui font chanter la salle de bain...»

Voilà donc l'heureuse nouvelle tant attendue en ce début de 1981. Les produits de beauté au masculin sont prêts à envahir le marché. Mais il reste à les vendre. Et ça, c'est un autre problème.

Jusqu'ici en effet, les hommes se sont bien gardés de franchir la porte du domaine réservé de leurs épouses, filles ou fiancées; celui des produits de beauté.

Ils risquent bien d'en faire de même à l'avenir. Et ils auront parfaitement raison.

Une année bien remplie pour la SSEC

Formée d'une centaine de sections, forte de quelque 80.000 membres, la Société suisse des employés de commerce (SSEC) se manifeste dans de nombreux secteurs, ainsi qu'en témoigne son rapport d'activité pour 1980.

En matière de politique économique et sociale, elle s'est, l'année dernière, particulièrement préoccupée des sujets suivants:

- deuxième pilier: elle a résolument défendu le respect des engagements pris par le biais de l'article constitutionnel afin d'assurer aux bénéficiaires le maintien d'un niveau de vie convenable; - assurance chômage: la SSEC demande que soient accentuées les mesures préventives; - finances fédérales: elle insiste pour que la progression fiscale «à froid» soit éliminée car toutes les catégories d'employés en subissent les conséquences; - économies: celles faites au dépens de la formation professionnelle ont de quoi inquiéter la SSEC.

Toujours aux aguets en matière de politique professionnelle, la SSEC relève - nécessité oblige! - que la conjoncture économique a rendu les négociations entre partenaires sociaux assez âpres en 1980; elle se plaît néanmoins à mentionner les résultats satisfaisants obtenus dans les branches suivantes: industrie de la chaussure et industrie textile, assurances, banques, métallurgie, bureaux d'architecture et d'ingénieurs, grandes sociétés telles que Coop Suisse, Migros et Swissair.

La SSEC revendique et négocie régulièrement la compensation du renchérissement. Elle a publié, à fin 1980, les résultats d'une enquête sur les salaires du personnel commercial dans ses brochures sur les conditions d'engagement.

A ces démarches s'ajoutent les efforts accomplis dans d'autres domaines: protection sociale et juridique des employés, formation professionnelle et perfectionnement permettant d'accéder à une quinzaine de brevets et diplômes fédéraux dont la liste s'allonge d'ailleurs chaque année.

BULLETIN DE BOURSE Cours communiqués par: SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Table of stock market data for Neuchâtel, Lausanne, Genève, and Zurich, listing various companies and their share prices.

Table of stock market data for Bâle and Zurich, listing various companies and their share prices.

Table of stock market data for Cours indicatifs, Billets de banque étrangers, and Fonds de la Banque Populaire Suisse.

Table of stock market data for Fonds de placement communiqués par l'Union de Banques Suisses and Indice Boursier SBS.

La Chaux-de-Fonds
Salle de l'Ancien Stand
demain 19 février 1981
à 20 heures

GRAND LOTO DE LA SOCIÉTÉ CANINE

avec le maximum de marchandise autorisé
 Abonnements Fr. 12.- pour toute la soirée, soit 40 tours
 Pas de tours hors abonnements

Super-lots: 7 cartons avec 4 pendules neuchâteloises dont une de marque Zénith, super-corbeilles, fondue bourguignonne complète

La fondue crée la bonne humeur - chaque semaine!

FAITES LA FONDUE PAS LA MOUE!

Suivez le sketch téléphonique de Jean Charles par Patrick Nordmann:

«Les enfants terribles» aux numéros

021/20 20 81 037/24 90 44
 022/43 30 10 038/24 13 13
 027/23 33 21 066/22 11 66

Des drôles de numéros, 24 h sur 24!



USF

tapis d'Orient
 milieux laine
 moquettes
 berbères
 parquets
 linos

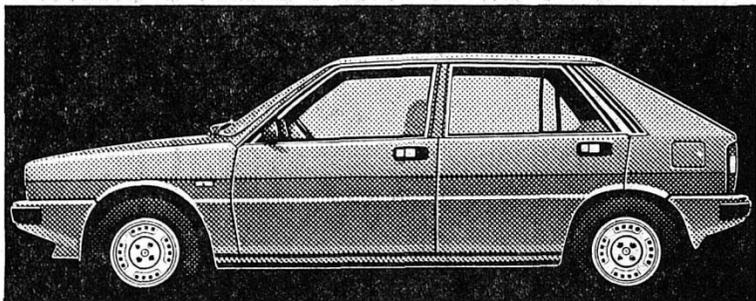


ducommun sa

32, rue de la Serre Tél. 039 23 11 04 2300 La Chaux-de-Fonds

LANCIA

Les passionnés de la marque automobile exclusive qu'est Lancia devraient passer chez nous pour découvrir l'A.112, la Delta, la Beta Berlina, la Beta Coupé, la Beta Spider, la Beta Montecarlo, l'HPE et la Gamma.



Pourquoi chanterais-je ses louanges. Lancia Delta. La voiture de l'année 1980.

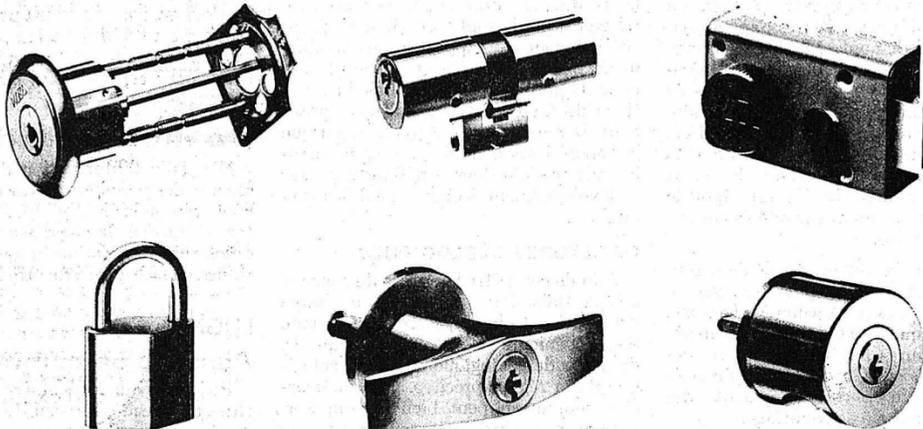
GARAGE DES 3 ROIS SA

J.-P. et M. Nussbaumer

La Chaux-de-Fonds
 Tél. (039) 26 81 81
Le Locle
 Tél. (039) 31 24 31
Neuchâtel
 Tél. (038) 25 83 01



POUR LA SÉCURITÉ DE VOTRE APPARTEMENT



La serrure avec le cylindre KABA-STAR vous offre une plus grande assurance contre toutes les effractions

A. & W. KAUFMANN & FILS

P.-A. KAUFMANN Succ.

Marché 8-10

Tél. 039/23 10 56

La Chaux-de-Fonds

CONFIEZ-NOUS VOS PLANS DE FERMETURES

OFFRES D'EMPLOIS



Nous engageons pour entrée immédiate ou pour date à convenir

décolleteurs

pour appareillage sur tours Pétermann et Tornos.
 Logements à disposition.

mécaniciens qualifiés

pour outillage et entretien des machines.
 D'autre part, nous engageons pour début août 1981

apprentis décolleteurs

S'adresser à TANA SA, 2733 Pontenet, tél 032/92 12 66. 93-432

L'Etat-major du Groupement de l'instruction du DMF cherche un

TRADUCTEUR D'ALLEMAND EN FRANÇAIS

pour traduction de textes techniques et administratifs, d'arrêtés et de prescriptions destinés à l'instruction de l'armée ainsi que de correspondance et de procès-verbaux.

Bonne culture générale, si possible formation spéciale de traducteur.

Langue maternelle: le français, avec connaissance approfondie de l'allemand. Aptitude à traduire des textes difficiles.

Veuillez adresser votre offre à l'Etat-major du Groupement de l'instruction Papiermühlestr. 14, 3003 Berne
 Téléphone (031) 67 23 14

54-082020

FEUILLETON DE «L'IMPARTIAL» 66

UTTA DANELLA SOUS LA VOÛTE ÉTOILÉE

Roman

Droits réservés Presses de la Cité, Paris & Cosmopress, Genève

C'était un homme généreux, foncièrement honnête et travailleur. De plus il était extraordinairement intelligent et cultivé.

Frank était le premier de la classe. Avec sa haute taille et ses cheveux blonds il commençait à plaire aux filles. Un moment je crus même que lui et ma sœur Régine éprouvaient quelque chose l'un pour l'autre. J'en étais particulièrement heureux, mais Régine finit par se plier aux vœux paternels et se fiança avec le conseiller de Hambourg. Aujourd'hui encore, je compare son mari à Frank et je ne puis m'empêcher de penser qu'elle a commis une erreur.

Après cela, Frank est allé au Technicum de Darmstadt, puis il est parti pour les Etats-Unis où il est resté deux ans.

C'est à Munich que nous nous sommes revus

pour la première fois. Je jouais à l'époque dans des pièces de boulevard et il a paru trouver très drôle que je sois devenu comédien.

- Toi ici ? Diable, enfin si ça te convient.

Cela m'avait irrité. Je m'attendais à plus de compréhension de sa part. Bientôt, je m'étais cependant rendu à l'évidence, il n'était plus le même. C'était à présent un homme d'action qui alliait les qualités de commerçant à celles de technocrate. Bref un homme bien de notre époque qui gardait les pieds sur terre.

Durant quelques années, nous nous perdîmes à nouveau de vue. Il travaillait en ce temps à Mannheim, au service de la Oesel SA. C'était la place qu'il lui fallait. Aujourd'hui, il était devenu le directeur de tout le secteur étranger regroupé à B, un homme très occupé qui jouissait de toute la confiance du directeur. Bref un manager.

Le hasard avait donc voulu qu'on m'envoyât à B et qu'on s'y retrouvât. Lui, un homme désormais riche et considéré, et moi pauvre comédien inconnu aux modestes cachets. Mais notre amitié ne pâtit nullement de nos différences. Nous nous voyions souvent et nous nous entendions à merveille. Il venait au théâtre quand il en avait le temps et m'invitait chez lui. Une ou deux fois, je l'avais également accompagné au pavillon de chasse qu'il avait acquis dans la forêt voisine.

Il avait épousé, sept ans plus tôt, Rosemarie, une jolie petite brunette assez insignifiante. Ils

avaient deux enfants, un garçon et une fille auxquels Frank était très attaché. En revanche, ça n'allait pas fort avec sa femme et je savais qu'il ne répugnait pas de temps à autre à de petites aventures.

Rosemarie avait reporté tout son intérêt sur ses enfants, la mode et les ragots dont elle se repaissait avec ses amies.

Je savais que Dagmar l'avait invité une ou deux fois. Elle raffolait des hommes beaux et Frank était bien de sa personne. Bien entendu, il était au courant de ce qui s'était passé entre nous.

Non, décidément, ce n'était pas possible. Je ne pouvais pas décemment me rendre chez elle ce soir. Dagmar était tellement imprévisible. Qu'est-ce qu'elle n'allait pas encore imaginer ! Elle semblait en tout cas fermement décidée à exploiter la situation au maximum.

La répétition se déroula normalement. Biskow y assistait pour la première fois, ce qui eut le don de mettre Ziebland dans des états encore pires que ceux qu'on avait connus, mais Carla était en grande forme. Lorsqu'elle avait la chance de trouver un rôle qui lui convint, elle était insurpassable. En revanche, elle n'arrivait pas à composer.

Pendant la pause, elle nous parla avec enthousiasme de ce qu'elle porterait dans la pièce. Le rôle de la femme riche, extravagante et un peu

folle qu'elle incarnait, allait lui permettre de s'en donner à cœur joie. Elle avait beaucoup de goût et le salon de haute couture qui lui confectionnait ses robes travaillait parfois à partir de modèles qu'elle avait conçus elle-même.

- Dans la scène où je me dispute avec Julius, j'aurai une combinaison-pantalon lilas, les pantalons lilas sombre, le chemisier un peu plus clair, les manches légèrement bouffantes. Qu'en pensez-vous ?

- Formidable, fit Almut toujours prête à jouer le jeu de ses collègues femmes. Dommage seulement que Julius ne soit pas à la hauteur, qu'il porte un costume tout ordinaire.

- Pas du tout, répliquai-je, je serai en smoking. C'est le soir où je suis censé aller avec toi à l'Opéra.

- Ah oui, c'est vrai. Tu es en retard à cause de ta dispute avec ta femme. Tu m'appelles pour me dire d'y aller sans t'attendre.

- Oui, fit Carla rayonnante, il n'y va pas. C'est précisément ce que je voulais.

Nous éclatâmes de rire car elle parlait comme s'il se fut non pas agi d'un rôle qu'elle interprétait, mais d'une réalité. Tout le sentiment de triomphe qu'une femme peut éprouver d'une victoire sur une autre femme se dépeignait sur son visage.

Je me souvins qu'un temps Carla avait eu une petite aventure avec Frank, mais c'était du passé. (à suivre)

• CANTON DU JURA • CANTON DU JURA • CANTON DU JURA •

Sur les territoires de Delémont et de Courrendlin Important projet de dépôt d'hydrocarbures

Les municipalités de Courrendlin et Delémont accueilleront-elles bientôt sur leurs territoires, plus précisément au lieu-dit «La Balastière», un important dépôt d'hydrocarbures ? Ce n'est pas impossible si l'on en croit les intentions de la Satem SA notamment, société genevoise spécialisée dans l'importation de produits pétroliers.

Hier matin, MM. Jean Dérome, président directeur-général de Satem SA, Georges Fuchsmann, ingénieur, Jean-Pierre Dorthe, géologue de l'entreprise Colombi, Schmutz, Dorthe SA, Georges Scherrer, ingénieur à Delémont avaient convié plusieurs personnalités intéressées par ce projet et les représentants de la presse régionale à une séance d'information.

S'agissant des motivations qui ont incité la Satem SA à prévoir l'installation d'un dépôt d'hydrocarbures dans les environs de Delémont, M. Jean Dérome mit tout d'abord en évidence la vulnérabilité du pays face aux producteurs de pétrole. Il importe en effet de prendre des mesures afin de faire face aux effets d'une éventuelle crise. C'est ainsi que 45 millions de litres sur les 60 que devraient contenir les quatre citernes du dépôt de La Balastière seraient considérés comme stock obligatoire.

Le souci de la sauvegarde de l'environnement n'est pas non plus étranger au projet de la Satem SA selon M. Dérome. C'est ainsi que l'installation d'un dépôt d'hydrocarbures diminuerait les risques de pollution en simplifiant les diverses manœuvres d'approvisionnement des marchands d'huile de chauffage.

De plus, le prix de cette matière première devrait subir une diminution. Le transport par la route occasionne un renchérissement par rapport à son cheminement par le train, ce qui serait le cas pour l'approvisionnement des installations de La Balastière. Enfin, le président de Satem SA se dit convaincu que la concrétisation de son projet ne manquerait pas d'influer bénéfiquement sur le développement économique du canton du Jura.

DES ÉTUDES GÉOLOGIQUES

Afin de connaître la nature du sous-sol de La Balastière, Satem SA a chargé l'entreprise Colombi, Schmutz, Corthe SA, ingénieurs et géologues conseils, d'une étude géologique et hydrogéologique de la région précitée. Cette démarche, comme on peut bien le supposer, s'avère des plus importantes lors de l'établissement d'un projet d'installation d'un dépôt d'hydrocarbures. Cela l'est d'autant plus pour la région de La Balastière que cette dernière recèle une nappe souterraine relativement importante.

Selon le géologue Jean-Pierre Dorthe, toutes les études effectuées jusqu'à ce jour permettent d'affirmer qu'il n'y a pratiquement aucun risque souterrain de relation entre la nappe et les hydrocarbures. Toutefois, les résultats de ces recherches initiales seront encore étayés par une seconde série d'investigations (forages, sondages carottes, etc.).

LA SUITE DES OPÉRATIONS

Il va sans dire, comme l'a précisé M. Jean Dérome, que l'ultime décision sera l'apanage des autorités cantonales et communales (Delémont et Courrendlin).

D'autre part, Satem SA, qui a des intérêts dans l'entreprise delémontaine Von Dach André, n'entend pas conserver, le cas échéant, le gouvernail de ce

dépôt d'hydrocarbures. Au contraire, la firme genevoise veut jouer un rôle de catalyseur et désire faire confiance à une société jurassienne. Cette dernière est d'ailleurs en voie de formation. Sous le vocable de «Jurastock» elle regroupe déjà quinze marchands de chauffage du Jura et du Jura bernois. Il faut préciser à ce propos que cette nouvelle société est ouverte à quiconque est intéressé par ce projet. Précisons encore qu'en cas de réalisation du dessein de Satem SA, le coût de l'opération se monterait environ à 10 millions de francs.

ROCHES

Début d'incendie

Il a fallu l'intervention des premiers secours des pompiers de Roches, chez un bûcheron de la localité, M. Walter Mûster, où un feu de cheminée a éclaté. Le désastre a été estimé à quelque mille francs, mais le pire a pu être évité. (kr)

LUGNEZ

Assemblée communale

Présidée pour la première fois par M. Ernest Roueche, l'assemblée communale de Lugnez a réuni une quarantaine d'ayants droit. Le budget a été accepté avec un roulement de 220.000 francs et une quotité assez haute de 2,8.

Il a encore été accepté l'adhésion de la commune à la Communauté scolaire d'Ajoie, qui nécessitera une dépense de 3 francs par citoyen et par année, et 1250 francs par élève et par année. (kr)

SAULCY

Commission d'école constituée

Réunie pour la première fois après les élections de la fin de l'an passé, la Commission d'école de Saulcy s'est donné une dame comme présidente, en la personne de Mme Arlette Willemin; le bureau sera complété par M. Grégoire Joliat, secrétaire, et par Mmes Esthelle Jecker, Carole Lovis et M. Denis Willemin, membres. (kr)

55 licenciements chez Aspor SA à Porrentruy

L'entreprise de bonneterie et de confection Aspor SA, à Porrentruy, a donné leur préavis de licenciement à 55 de ses ouvriers pour le mois d'avril. L'entreprise, qui est confrontée à de très importants problèmes liés à la concurrence asiatique dans le domaine du textile et aux taux de change, ne conservera qu'une quinzaine d'employés pour son secteur administratif et dans son département tricottage. Aspor SA, rachetée il y a quelques années par le groupe des industries vosgiennes de filature, cherche en vain depuis plusieurs mois un acquéreur.

Cette importante mesure de licenciement touchera essentiellement des femmes et des travailleurs frontaliers. Depuis l'automne dernier le chiffre d'affaires de l'entreprise avait considérablement diminué en raison des difficultés d'exportation. Aspor vendait en effet à l'étranger 90 pour cent de sa production, des vêtements en velours et de produits de bonneterie de grandes séries. L'en-

treprise ne désespère toutefois pas de trouver un acquéreur pour ses bâtiments et son parc de machines avec une possibilité de conserver des emplois. Mais la direction estime qu'il faudra faire visite avant un démantèlement complet. (ats)

Deuxième foire de l'année

C'est hier qu'a eu lieu la deuxième foire de l'année. Grâce à un temps ensoleillé mais frais, elle a connu une animation meilleure que celle de janvier. Les badauds ont été nombreux et les affaires bonnes. (kr)

FONTENAIS

Cycliste blessé

Hier matin, une automobiliste qui circulait en direction de Courgenay a coupé la route à un cycliste en obliquant à gauche. Celui-ci a chuté lourdement sur la chaussée. Relevé avec une clavicule cassée et plusieurs contusions, il a été conduit en ambulance à l'Hôpital de Porrentruy. (rs)

BURE

Baisse des impôts paroissiaux

L'assemblée de la paroisse catholique de Bure a accepté une diminution du taux d'impôt très conséquente: de 20 à 12 pour cent. 23 personnes assistaient à cette importante assemblée présidée par M. Henri Crelier; il a encore été voté un crédit de 10.500 francs pour la rénovation extérieure de l'ancienne cure. (kr)

Secrétaire communal fêté

Après 30 ans d'activité à la commune, M. Ernest Guélat, secrétaire communal et véritable moteur de l'administration communale, a pris une retraite méritée et a été fêté comme il se doit par le Conseil municipal qui lui a remis un beau cadeau. (kr)

Voir autres informations jurassiennes en page 27

mémento

Service social et Centre puériculture des Fr.-Montagnes: Le Noirmont, rue du Pâquier, 14-17 h. 30, tél. 53 17 66.

La Main Tendue (pour le Jura): tél. 143.

SAIGNELEGIER

Police cantonale: tél. 51 11 07.

Préfecture: tél. 51 11 81.

Hôpital, maternité et serv. ambulance: tél. 51 13 01.

Médecins: Dr Bloudanis, tél. 51 12 84; Dr Meyrat, tél. 51 22 33; Dr Baumeler, Le Noirmont, tél. 53 11 65; Dr Bourquin, Les Breuleux, tél. 54 17 54.

Pharmacie Fleury, tél. (039) 51 12 03.

Service social tuberculose et asthme: tél. (039) 51 11 50.

Service du feu: No 118.

Aide familiale: tél. 51 11 04.

Syndicat d'initiative et Pro Jura: Renseignements tél. 51 21 51.

Le monde sportif • Le monde sportif • Le monde sportif • Le monde sportif

Les championnats du monde de cyclocross en Espagne, ce week-end Les Suisses seront parmi les favoris



Saladin (à gauche) et Zweifel porteront les espoirs helvétiques. (ASL)



Le week-end prochain, soit un mois plus tard que les années précédentes, la saison de cyclocross trouvera son apogée avec le championnat du monde à Tolosa, en Espagne. Habitué à défendre le maillot arc-en-ciel chez les professionnels, cette année, la Suisse devra avant tout protéger l'acquis de Fritz Saladin, champion du monde amateurs. Battus il y a une année, sur leur terrain à Wetzikon, Albert Zweifel, Peter Frischknecht, dont ce sera la 15e participation à une épreuve mondiale, et le Genevois Gilles Blaser, qui sera certainement partant, en dépit de la blessure au dos récoltée dimanche dernier, s'aligneront sous le signe de la revanche.

HIÉRARCHIE RESPECTÉE

Le 27 janvier 1980, la série victorieuse du Zurichois Albert Zweifel avait pris un terme brutal. Le quadruple champion du monde ne terminait que quatrième, battu par le Belge Roland Liboton, l'Allemand de l'Ouest Klaus-Peter Thaler et le Hollandais Hennie Stamnijnjer. C'est ainsi, et pour la première fois depuis 1973, que la Suisse ne remportait aucune médaille.

Pour faire oublier cet échec, Fritz Saladin s'est imposé chez les amateurs, et le junior Bernhard Woodtli s'était classé troisième de sa catégorie.

Depuis cette date, la hiérarchie n'a guère été bousculée chez les profession-

nels. Liboton, Thaler, Stamnijnjer, Zweifel et Frischknecht ont rempli leur contrat.

Avant la course de Wetzikon, le duel Albert Zweifel - Roland Liboton était équilibré avec quatre victoires pour chacun au total des confrontations directes. Une année plus tard, les données sont à tout point de vue pareilles. Des douze épreuves qui réunissaient les deux champions, Zweifel en est sorti victorieux à six reprises et son adversaire également.

L'issue de la course sera certainement influencée par les conditions météorologiques. Par temps sec, les concurrents devront parcourir 240 mètres par tour

avec la bicyclette sur le dos. Par temps de pluie, le total sera doublé, ce qui avantagerait indéniablement le Zurichois. Le parcours, qui comprend 2 km. 800 par boucle, comporte une partie asphaltée de 1 km. 100. Par beau temps, l'Allemand Klaus-Peter Thaler pourrait profiter au maximum de ses qualités de routier.

Un problème difficile mais pas insoluble se pose à Fritz Saladin dans la catégorie des amateurs, ainsi qu'à ses compatriotes Carlo Lafranchi, René Haeuselmann, Josef Kuriger et Ueli Muller. Les principaux adversaires de la coalition helvétique seront les Polonais Gregor Jaroszewski et Andrei Makowski, qui s'étaient placés dans les rangs médaillés à Wetzikon.

Saladin a connu un début de saison plutôt modeste, mais la courbe de sa forme est nettement ascendante depuis quelques semaines. Il en a fait la démonstration à Embrach, en devançant les deux coureurs de l'Est.

LES SÉLECTIONNÉS ET L'HORAIRE

Samedi 21 février à 16 heures, départ des amateurs (7 tours, 21 km.) avec Fritz Saladin, Carlo Lafranchi, René Haeuselmann, Ueli Muller et Josef Kuriger.

Dimanche 22 février à 11 heures, départ des juniors (5, 15) avec Konrad Morf, Hansruedi Buechi, Hanspeter Kurzi et Andreas Busser.

A 13 heures, départ des professionnels (8, 24) avec Albert Zweifel, Peter Frischknecht, Erwin Lienhard et Gilles Blaser.

Automobilisme

Andruet sur Ferrari en championnat d'Europe

Le Français Jean-Claude Andruet, ancien champion d'Europe, disputera toute la saison des rallyes 1981 au volant d'une Ferrari 308 GTB, c'est-à-dire d'une voiture équipée d'un moteur de 3 litres (8 cylindres en V) développant environ 300 CV. Au programme de Jean-Claude Andruet, dont la navigatrice sera Denise Emanuelli, figurent toutes les épreuves du championnat d'Europe (13 ou 14 au total, la participation au Rallye de Pologne étant actuellement en suspens).

Mémorial de ski de fond Spozio, à Graitery Triplé pour les coureurs de Saignelégier



De gauche à droite, Scherler, Jeanbourquin et Frésard. (kr)

La traditionnelle course de ski de fond du Memorial Georges Spozio mise sur pied par le Ski-Club Moutier a connu un beau succès et a réuni plus de 70 coureurs. On a assisté à une véritable razzia des médailles par les sportifs franc-montagnards qui, en ski de fond, sont intouchables dans le Jura. Réalisant le meilleur temps de la journée Scherler remporte le Memorial alors que Jeanbourquin gagne définitivement le challenge Vuillaume et Burri SA.

RÉSULTATS:

OJ garçons (4 km): 1. Thierry Leuenberger, Malleray, 11'35"63; 2. Nicolas Stegmuller, Saignelégier, 12'19"36; 3. André Frésard, Saignelégier, 13'50"80.

OJ filles (4 km): 1. Corinne Mamie, Moutier, 14'33"83; 2. Anne-Claude Marchon, Saignelégier, 15'14"81; 3. Nathalie Sajelschwik, Saignelégier, 16'15"16.

Juniors (7,5 km) challenge André Bechler: 1. Mario Frésard, Saignelégier, 23'41"86; 2. Vincent Grosjean, Malleray, 25'00"90; 3. Pascal Baillif, Malleray, 27'09"75; 4. Olivier Tièche, Saignelégier, 27'28"42; 5. Romain Juillerat, Canoë-Club Jura, 27'54"81.

Dames (7,5 km) challenge Camille Rebetez: 1. Pierrette Marchon, Saignelégier, 29'30"95; 2. Eliane Beuret, Saignelégier, 29'35"64; 3. Martine Krebs, Malleray, 30'20"99; 4. Jeanne Haesler, Delémont, 34'06"56; 5. Pauline Gigandet, Saignelégier, 34'34"78.

Vétérans II (7,5 km) challenge

Raymond Mosimann: 1. Marsilio d'Andréa, Moutier, 24'29"59; 2. Eric Schafroth, Tramelan, 25'29"78; 3. Marcel Vallat, Saignelégier, 25'57"23; 4. Jacob Fischer, Crémises, 30'34"26.

Seniors et vétérans I (15 km) challenges Vuillaume et Burri SA: 1. Willy Scherler, Saignelégier, 41'54"40; 2. Mario Jeanbourquin, Saignelégier, 42'00"13; 3. Raphaël Marchon, Saignelégier, 43'25"13.

Interclubs: 1. Saignelégier, Scherler, Jeanbourquin et Marchon 2 h. 07'20"06.

Boxe

Dans quelques jours Les 30 km. de Mont-Soleil

Pour la 31e fois cette année, le Ski-Club Mont-Soleil organise sa désormais traditionnelle course de fond sur 30 kilomètres. Dimanche prochain dès 9 h. 30, le plateau des Eloyés ne manquera pas d'animation si les conditions météorologiques sont favorables. Les amateurs de ski nordique seront nombreux à vouloir encourager quelques-uns des meilleurs représentants helvétiques de la spécialité.

Les juniors, les dames et l'élite s'affronteront sur une boucle de 10 kilomètres à parcourir une fois pour les deux premières catégories et trois fois pour les messieurs. (lg)



A LOUER
POUR DATE À CONVENIR

APPARTEMENT

de 5 pièces, fourneau à mazout relié à la citerne centrale, douche, rue Philippe-Henri-Mathey 3677

APPARTEMENTS

de 3½ et 4 pièces, dans petites maisons modernes, cuisine agencée, balcons, rue du Chalet 3678

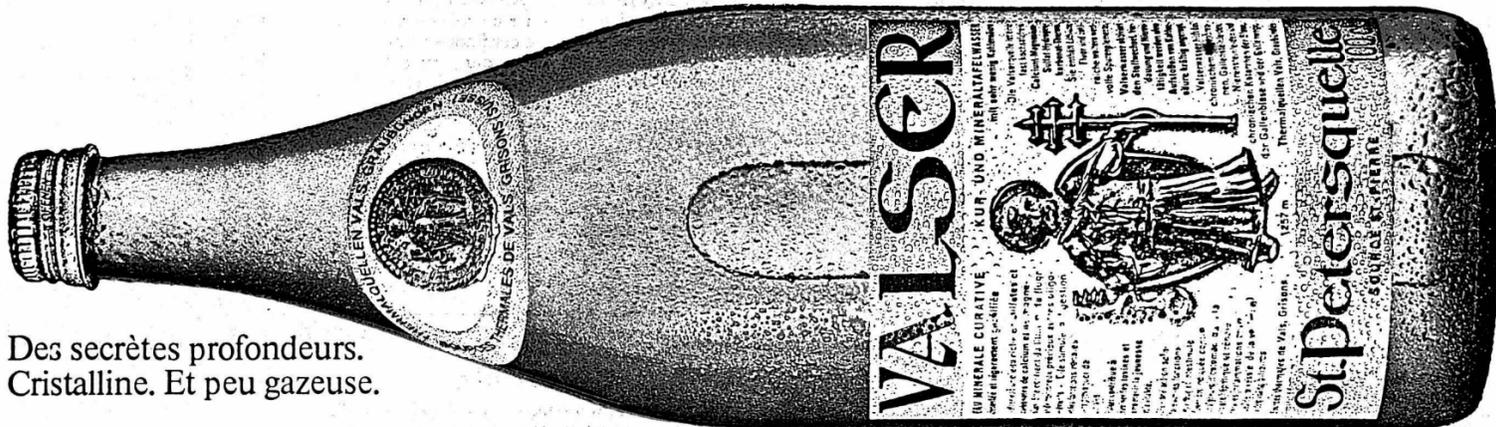
PIGNON

de 2 pièces, fourneau à mazout relié à la citerne centrale, compteur personnel, douche, rue de la Charrière 3679

APPARTEMENTS

de 6 pièces, tout confort, rue de la Paix. 3680

CHARLES BERSET
gérant d'immeubles
La Chaux-de-Fonds
Jardinière 87 - Tél. (039) 23 78 33



Des secrètes profondeurs.
Cristalline. Et peu gazeuse.

La Valsér en litres est en vente partout dans les commerces d'alimentation. Ou livrée à domicile, en harasses.

Placements de capitaux de tout premier ordre en bien d'équipement avec amortissement jusqu'à

15%

ou plus selon plans individuels.
Payable chaque trimestre.
Information sans engagement chez :
BIEN-INVEST SA
Tél. (032) 23 56 66
48, rue de la Gare
2502 Bienne 80-57530

Nous cherchons pour date à convenir

TOURNEUR

Nous offrons: - travaux variés (pas de grande série)
- emploi stable
- horaire variable

Pour se présenter, prière de prendre contact téléphonique-ment avec le service du personnel de

UNIMEC SA
Automation
Rue des Crêtets 32
2300 LA CHAUX-DE-FONDS
Téléphone (039) 23 87 95.

LA SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

La Chaux-de-Fonds,
Av. Léopold-Robert 16-18

engagerait pour le 1er août 1981 encore un jeune homme, intelligent et éveillé, en qualité d'

APPRENTI DE BANQUE

Les candidats ayant une bonne formation scolaire (section moderne, classique ou scientifique) voudront bien écrire au chef du personnel, M. René Wildi que donnera volontier tous renseignements complémentaires (tél. 039/21.11.75) 1290



Votre journal: L'IMPARTIAL

OCCASIONS

GARANTIES
VOITURES D'OCCASION EXPERTISÉES
Echange - Crédit

MERCÉDÈS Benz		
250 aut. T.O.	1969-06	blanche
ALFA Montréal	73-09	gris-mét.
FIAT 132/2000 inj.	80-02	gris-mét.
RENAULT 18 break TS	79-11	rouge
FIAT 131/1600 TC	79-01	brun
FIAT 131/1600 S	77-04	bronzé-mét.
FIAT Ritmo 75 CL	79-04	bleue
FIAT 126	74-11	beige
RENAULT 4 GTL	79-11	blanche
LADA 1500 break	79-12	blanche
VW Passat LS break	77-07	rouge
VW Passat L break	78-10	vert
GOLF GLS	77-06	rouge
Fourgon FIAT 238 B	76-08	rouge

Garage et Carrosserie du Versoix

CAMPOLI & Cie

2300 La Chaux-de-Fonds, Charrière 1 a
Tél. (039) 22 69 88



Serre 90
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 039/23 00 55

Nous engageons pour entrée immédiate ou à convenir

meneurs qualifiés

pour l'atelier et la pose

charpentiers qualifiés

charpentier qualifié

avec compétences pour fonctionner comme responsable.

S'adresser à Société Technique SA, rue Jaquet-Droz 8, 2000 Neuchâtel, tél. (038) 25 52 60. 28-20113



Nous désirons engager tout de suite ou pour date à convenir

PASSEUR AUX BAINS

pour notre atelier de galvanoplastie.

Nous offrons: - Emploi stable
- Travail intéressant
- Horaire variable
- Possibilité de formation pour une personne sérieuse et soigneuse.

Pour se présenter, prière de prendre contact téléphoniquement avec notre service du personnel afin de fixer un rendez-vous.

JEAN SINGER & CIE SA
Fabrique de cadrans soignés
Rue des Crêtets 32 - 2300 La Chaux-de-Fonds
Téléphone 039/23 42 06 28-12078

Notre domaine est la fabrication de caractères, d'outillages de précision, d'étampes industrielles, de moules, l'injection de pièces techniques en plastique, les traitements de surface, les traitements thermiques et l'usinage chimique.

Nous cherchons des

régleurs

dans le cadre d'un horaire d'équipe.

Semaine de 42 heures.

Adresser offres ou se présenter, de préférence sur rendez-vous, à **CARACTÈRES SA**, rue du Parc 7, 2400 Le Locle, tél. 039/31 50 31. 87-300

AGENCEMENT
DE CUISINE
ELECTRO-MÉNAGER

MOCO SA
MEUBLES EN GROS

Dans les locaux de l'ancienne fabrique de Meubles
La maison qui vend tout au prix de gros

Nous ne liquidons pas! La

Liquidation

est faite par nos clients qui profitent des

prix sensationnels
de nos fins de séries de

Chambres à coucher

lits rembourrés, avec et sans radio, chevets, designs très attrayants

et de tous autres meubles
Venez avant qu'il ne soit trop tard!

EXPOSITION ET STOCK 10.000 m²



2053 CERNIER (derrière le marché Diga)

Ouvertures:

Lundi de 14 h. à 18 h. 30
Du mardi au vendredi de 9 h. à 12 h.
et de 14 h. à 18 h. 30
Samedi de 9 h. à 12 h.
et de 13 h. 30 à 17 h.



Grand parking

Tél. 038 / 53 32 22

Pensez à vos provisions de produits surgelés!

Pommes frites

paquet de 350 g

1.50
(100 g = -42,9)

au lieu de 1.80

sachet de 1 kg

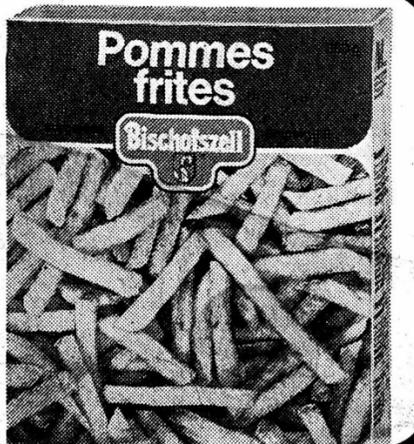
3.20
(100 g = -32)

au lieu de 3.90

surgelées

MIGROS data

Surgelé (à au moins -20°C) et non ouvert, se conserve parfaitement 4 mois au-delà de Migros-data.



Saucisses de porc à rôtir

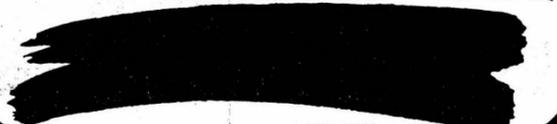
Offre spéciale 18.2.-21.2.

1 paire, 200 g, emballage sous vide

1.90
(100 g = -.95)

au lieu de 2.20

MIGROS data la fraîcheur Migros garantie



Pour calmer toux, enrrouement ou catarrhe.

Bonbons aux herbes «Bonherba»

fourrés

1.10
(100 g = -.75,9)

FREY

sachet de 145 g

au lieu de 1.40

Bonbons aux herbes «Bonherba»

sugarless

fourrés, sans sucre

sachet de 145 g

1.50
(100 g = 1.03,4)

au lieu de 1.80

sugarless = sans sucre ménage les dents

Offre spéciale 18.2.-24.2.



MIGROS data

Sur toutes les grosses boîtes de

Ravioli et Raviolini

par exemple:

boîte de 890 g, 2.20

Ravioli aux œufs 2 boîtes **3.60** au lieu de 4.40 (100 g = -.20,2)

-.40 de réduction
par grosse boîte dès l'achat de deux grosses boîtes au choix.

Multipack 18.2.-3.3.



Mille-feuilles



50 Jahre ans am

c'est frais et c'est bon, c'est du pâtissier Migros.

Offre spéciale 18.2.-21.2.

emballage de 5 pièces, 365 g

MIGROS data

-.50 de réduction par emballage

Edam

MIGROS data

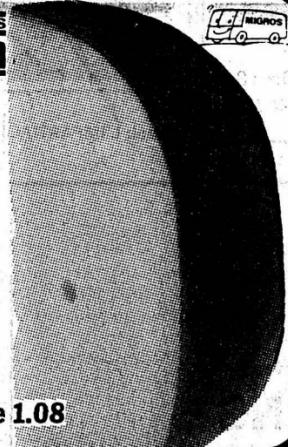
fromage de Hollande en boule rouge

3/4 gras

Offre spéciale 18.2.-24.2.

les 100 g

-.88 au lieu de 1.08



Aliments complets pour chiens ou chats

«Happy Dog» et «Happy Cat», ainsi que «Happy Cat» avec poisson du pays

-.20 de réduction par boîte dès l'achat de deux boîtes au choix.

Multipack 18.2.-24.2.



En savoir plus acheter mieux

Chaque étiquette Migros donne toute une série d'informations.

Pour les raviolini «Bolognese», elle indique par exemple la composition (d'abord le composé principal puis les autres ingrédients). Une information capitale pour toute personne soucieuse de sa santé est celle de la valeur nutritive et de l'apport en joules et en calories. Le nombre des raviolini (env. 80) et le poids de viande fraîche au remplissage sont également mentionnés. La date limite de consommation indique la date à laquelle le produit doit avoir été consommé.

FRAIS PLUS FRAIS FRAICHEUR MIGROS

Multipack 18.2.-3.3



Bains traitants FANJO

Bain relaxant à la mélisse.
Bain soignant à la camomille.
Bain activant l'irrigation sanguine de la peau aux fleurs de foin.
Bain vitalisant au marron d'Inde.

flacon de 400 ml 5.80

2 flacons au choix

9.60
(100 ml = 1.20)
au lieu de 11.60

Offre spéciale 18.-24.2.



Détergent pour WC superactif à pouvoir azurant

Désinfecte et désodorise. Nouveau parfum, plus agréable, plus frais.

Nouveauté: bouchon spécial sécurité.

le flacon de 850 g

1.50
(1 kg = 1.76)
au lieu de 1.90

Classe de toxicité 5 S. Observer la mise en garde figurant sur l'emballage.

**La nouvelle Volvo 343/345 GLS.
Monter veut dire s'installer dans la classe
compacte, douillettement confortable et
puissante des 2 litres. Let's do it!**



Les Volvo 340 sont renommées pour leur comportement sportivement fiable (construction transaxle avec répartition de poids 50 : 50). Elles sont disponibles maintenant avec un surcroît de puissance. Les variantes 343/345 GLS ont un moteur quatre cylindres de 1986 cm³ qui développe 95 ch DIN (70 kW); le châssis et les freins ont été adaptés à cette puissance élevée. Toutes les Volvo 340 ont un hayon arrière et un coffre à bagages variable d'une contenance de 380 à 1200 litres.

Volvo 343 GLS (3 portes) Fr. 15 300.-, Volvo 345 GLS (5 portes) Fr. 15 950.-

Allier conduite et plaisir.

VOLVO

Importateurs: F. Häusermann SA, 8064 Zurich, tél. 01/62 44 33, 8307 Effretikon, tél. 052/51 22 22; Automobiles Volvo SA, 3250 Lyss, tél. 032/84 71 11.

CORSO
22 25 50

Aujourd'hui à **15 h.** et 20 h. 30

LA BOUM

(12 ans)
L'immense succès

NOUVEAU BATIMENT UNIVERSITAIRE

Votation cantonale des 21-22 février 1981

Le projet de nouveau bâtiment universitaire destiné à la Faculté des lettres est:

ECONOMIQUE, par sa conception et sa dimension.

RATIONNEL, par la concentration dans un seul bâtiment des enseignements dispersés actuellement dans huit endroits différents.

RAISONNABLE, par la dépense à la charge du canton après déduction des subventions fédérales.

NÉCESSAIRE, pour adapter notre Université aux besoins actuels et lui permettre de remplir sa tâche au service de la communauté neuchâteloise.

C'est pourquoi les soussignés:

Mmes et MM.

Pierre AUBERT, conseiller fédéral, ancien président de Conseil de l'Université, *Gérard BAUER, administrateur de sociétés, Hauterive, *Jules BIETRY, avocat, Neuchâtel, Claude BOREL, député, Enges, *Philippe BRAUNSCHWEIG, industriel, La Chaux-de-Fonds, Alain BRINGOLF, député, La Chaux-de-Fonds, Pierre BROSSIN, Président du Grand Conseil, Le Locle, Jean BRUNNER, député, Hauterive, *André BUHLER, conseiller communal et député, Neuchâtel, Jean CAVADINI, président du Conseil communal, conseiller national, Neuchâtel, *Gaston CLOTTU, ancien conseiller d'Etat, Saint-Blaise, Marcelle CORSWANT, La Chaux-de-Fonds, Heidi DENEYS, conseillère nationale, député, La Chaux-de-Fonds, Amiod DE DARDEL, député, Saint-Blaise, Jacques DIND, président du Parti ouvrier et populaire, Neuchâtel, May DROZ-BILLE, présidente de l'Union des paysannes neuchâteloises, député, Cornaux, *Jean DRUEY, Riehen, Gilbert FACCHINETTI, président de Neuchâtel-Xamax FC, Saint-Blaise, Maurice FAVRE, avocat et notaire, La Chaux-de-Fonds, René FELBER, conseiller national, Sauges, Claude FREY, conseiller national, président du Parti radical, Neuchâtel, Christian GEISER, avocat, La Chaux-de-Fonds, *Francis GERBER, pasteur, La Chaux-de-Fonds, Jean GERBER, député, Fleurier, *Jean-Pierre GELFI, économiste et député, Neuchâtel, Carlos GROSJEAN, ancien conseiller d'Etat et aux Etats, Auvornier, Pierre HIRSCHY, député, président du Parti libéral, La Chaux-de-Fonds, *André JACOPIN, directeur, Colombier, Jean-Claude JAGGI, conseiller communal, La Chaux-de-Fonds, *René JEANNERET, président du Cartel syndical cantonal neuchâtelois, Neuchâtel, *Jean-Pierre JELMINI, conservateur du Musée d'histoire, Neuchâtel, Marcel JORAY, éditeur, Neuchâtel, *Roger JOSEPH, directeur, La Chaux-de-Fonds, *Jean-Philippe KERNEN, avocat et notaire, La Chaux-de-Fonds, Jacques KNOEPFLER, ancien conseiller communal, président du MPE, Neuchâtel, *Jacques KRAMER, professeur, La Chaux-de-Fonds, Serge MAMIE, secrétaire FCTA, Neuchâtel, Charles MAURER, député, Villiers, René MEYLAN, conseiller aux Etats, Neuchâtel, Gustave MISTELI, député, Neuchâtel, Jean-Martin MONSCH, président du PSN, député, La Chaux-de-Fonds, *Pierre de MONTMOLLIN, viticulteur et encaveur, député, Auvornier, *Eric MULLER, administrateur-délégué, Berne, Alfred OLYMPI, député, La Chaux-de-Fonds, Charles-André PERRET, député, Le Crêt-du-Loche, Jean-Pierre PLANCHEREL, monteur d'ascenseurs, Chézard, Jean-Pierre PORCHAT, ancien chancelier d'Etat, Neuchâtel, Marlyse POINTEY, député, Rochefort, André PORCHET, député, Neuchâtel, Roger PREBANDIER, président du Conseil général, député, Neuchâtel, Roger RAMSEYER, ancien conseiller communal, La Chaux-de-Fonds, François REBER, secrétaire cantonal du Parti radical, Jean-Marie REBER, journaliste, Neuchâtel, *Jean-Pierre RENK, député, président cantonal du PPN, Le Locle, *Yann RICHTER, président du LSRH, Neuchâtel, Jean-Dominique ROETHLISBERGER, député, Thielle-Wavre, Pierre ROULET, vétérinaire et député, Couvet, Nicolas ROUSSEAU, secrétaire cantonal du PSN, Neuchâtel, *Alphonse ROUSSY, administrateur-délégué, Auvornier, *Willy SCHAEER, député, président du Conseil de l'Université, Le Landeron, Rémy SCHEURER, député, Hauterive, Rodolphe STERN, député, Neuchâtel, Roger UMMEL, président de la société cantonale neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, Stefan VOLERY, étudiant, meilleur sportif 1980, Neuchâtel, Walter WILLENER, secrétaire de la société neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, Saint-Blaise, *Jane-Marie WUST, responsable du Service social inter-entreprises, Neuchâtel, *Hugo WYSS, directeur, Bevaix, *Clément ZILL, instituteur, conseiller communal, La Chaux-de-Fonds.

* Membres du Conseil de l'Université (organe de l'Université de Neuchâtel représentant les milieux extérieurs à cette dernière).

vous recommandent de voter:

OUI

Comité de soutien en faveur d'un nouveau bâtiment pour l'Université: Willy Schaeer

MAISON POLI-BRAS
Polissage de boîtes et bracelets
cherche

OUVRIERS et OUVRIÈRES

visiteurs(SES) pour entrée immédiate.

Tél. (039) 23 52 59
Moullins 53 - La Chaux-de-Fonds

3882

GIRARD-PERREGAUX

MONTRES DE QUALITÉ DEPUIS 1791

engage une

OUVRIÈRE

pour travaux de bobinage sur micromoteurs

Faire offres ou téléphoner à **Girard-Perregaux SA**,
La Chaux-de-Fonds, tél. 039/22 68 22
interne 276.

3918

LA MAISON JAQUET & VUILLE

aux Ponts-de-Martel et à La Sagne,
cherche pour tout de suite ou à
convenir un

FERBLANTIER- APPAREILLEUR

et un

AIDE-MONTEUR

en chauffage

Se présenter ou téléphoner au (039)
31 52 63 ou 37 12 30

3898

TAXIS BLEUS

P. Murry

Service jour **26 91 91**

et nuit

Ville et extérieur

Votre lunette contrôlée, mesurée et exécutée par nos 3 opticiens, supervisés par nos 5 opticiens spécialisés, seront à la pointe du progrès en optique oculaire. Voilà la meilleure garantie pour votre bien le plus précieux: la vue! VON GUNTEN, maître opticien diplômé. Tél. 039/22 38 03, av. Léopold-Robert 23.

ALFISTES ATTENTION !

Dernière campagne de reprise ALFASUD vendues entre 1973 et 1977.
Contactez-nous. Quel que soit l'état de votre voiture ALFASUD

Vous bénéficierez d'une excellente offre...

A l'achat d'une ALFA ROMEO neuve.

ALFASUD 1200	Fr. 11 990.-
ALFASUD 1.3 SÉRIE III	Fr. 13 240.-
ALFASUD 1.5 SÉRIE III	Fr. 13 690.-
ALFASUD TI 1.3 SÉRIE III	Fr. 13 990.-
ALFASUD TI 1.5 SÉRIE III	Fr. 14 190.-
ALFASUD SPRINT VELOCE 1.5	Fr. 15 900.-

2625

GARAGE MÉTROPOLE S.A.
La Chaux-de-Fonds - Dir. J.-P. Schranz
Atelier et bureaux: Locle 64 - Tél. (039) 26 95 95

Vitrine d'exposition:
Léopold-Robert 102 - Tél. (039) 22 22 68

Quel que soit votre emploi actuel, devenez

HÔTESSE DE VENTE REPRÉSENTANT (E)

débutant(e) accepté(e)

Ce métier vous apportera de l'indépendance et un revenu au-dessus de la moyenne, grâce à notre formation théorique et pratique.

Nombreux débouchés dans diverses sociétés.

Cours à: Genève, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, Delémont, Moutier, Sion.

Pour information téléphoner au (038) 25 96 06

Fabricants en horlogerie et branches annexes, ayez votre

REPRÉSENTANT SUR PLACE

ainsi que votre bureau à La Chaux-de-Fonds, dans des conditions exceptionnelles. Nombreux avantages.

Tél. (039) 23 64 10 de 18 à 22 heures.

Nous cherchons pour tout de suite

SOMMELIÈRE

Bon gain, congé le dimanche.

Téléphone (039) 23 30 30

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

MISE AU CONCOURS

La Direction des Services Industriels met au concours, pour renforcer l'équipe d'entretien des usines IGESA - CRIDOR - SERVICE COMMUNAL DE CHAUFFAGE URBAIN, le poste suivant:

MONTEUR

en chauffage ou en tuyauterie, porteur d'un CFC.

Exigences:
être en bonne santé. Préférence sera donnée aux candidats ayant des connaissances professionnelles polyvalentes.

Traitement:
selon l'échelle des traitements du personnel communal.

Entrée en fonction:
tout de suite ou à convenir.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Michel Fahmy, chef des usines, tél. (039) 21 11 05, interne 59.

Les offres manuscrites accompagnées d'un curriculum vitae doivent être adressées à la Direction des Services Industriels, Collège 30, 2300 La Chaux-de-Fonds, jusqu'au 22 février 1981.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Mesure d'assouplissement pour l'entrée en scolarité obligatoire

Un arrêté du Conseil d'Etat du 16 février 1979, fixe un certain nombre de mesures d'assouplissement pour l'entrée en scolarité obligatoire. Elles peuvent se résumer comme suit :

a) admission anticipée en scolarité obligatoire

Les enfants nés entre le 1er septembre et le 31 octobre 1975, peuvent être admis en 1ère année primaire dès le 24 août 1981, si leur niveau de développement le permet. Dans cette perspective, les parents présentent pour leur enfant, une demande écrite d'admission anticipée à la Commission scolaire, le cas échéant, à la direction d'école mais avant le 30 avril 1981.

Pour leur part, les commissions scolaires, respectivement les directions d'écoles, transmettent ces demandes en même temps que leurs préavis au Service de l'orientation scolaire et professionnelle, Ecluse 57, 2000 Neuchâtel, mais au plus tard le 2 mai 1981. **Passé ce délai, plus aucune demande ne pourra être prise en considération.** Ledit service statuera sur les demandes après que les enfants que ces mesures concernent, auront été soumis à un examen psychologique, pour lequel une bonne connaissance de la langue française est indispensable.

Enfin, il est rappelé que la demande des parents devra être accompagnée d'un certificat médical attestant qu'une admission anticipée à l'école obligatoire ne risque pas de porter préjudice à l'état de santé de l'enfant.

b) admission retardée en scolarité obligatoire

Les enfants, qui auront 6 ans révolus le 31 août 1981, dont le niveau de développement le justifie, peuvent être retardés d'un an pour l'entrée en scolarité obligatoire. Dans cette perspective, les parents présentent pour leur enfant une demande écrite qu'ils adressent à la Commission scolaire ou, le cas échéant, à la direction d'école, au plus tard le 30 avril 1981.

La Commission scolaire, respectivement la direction d'école, est compétente en matière de décision. Les décisions ne seront toutefois prises qu'après consultation des parents, de l'inspecteur d'arrondissement, le cas échéant, de la jardinière d'enfants.

Mesures relatives à la libération anticipée d'élèves fréquentant leur dernière année de scolarité obligatoire

Les dispositions concernant la libération anticipée d'élèves fréquentant leur dernière année de scolarité obligatoire, sont précisées dans un arrêté du Conseil d'Etat du 19 février 1971.

Nous rappelons ici qu'une libération anticipée portant effet au 1er mai 1981, ne peut s'appliquer qu'aux élèves fréquentant leur dernière année de scolarité obligatoire et qui désirent entreprendre un apprentissage dont les cours professionnels, centralisés dans un autre canton, débuteront au printemps 1981. Il en va de même des élèves qui seraient inscrits dans une école dont le début de l'année scolaire commence au printemps 1981.

Pour être mis au bénéfice d'une libération anticipée, les parents des élèves que cette mesure concerne, adressent une demande écrite à la commission scolaire ou à la direction d'école compétente, avant le 31 mars 1981. A cette demande sera joint un contrat d'apprentissage signé entre les parties intéressées ou une attestation d'engagement d'une école. Les commissions scolaires ou les directions d'écoles transmettent ensuite ces documents avec leurs préavis, au Service d'orientation scolaire ou professionnelle, Ecluse 57, 2000 Neuchâtel, mais au plus tard le 2 avril 1981.

Neuchâtel, le 18 février 1981.
Service de l'orientation scolaire et professionnelle

Le monde sportif • Le monde sportif • Le monde sportif • Le monde sportif

La course à la couronne a pris fin hier soir Le titre 1980-1981 pour les Seelandais

Champion suisse de ligue nationale B, le HC Bienne avait, pour la première fois de son histoire, obtenu sa promotion en ligue nationale A en 1975. Trois ans plus tard, sous la direction du Tchecoslovaque Frantisek Vanek, il était champion suisse. Une nouvelle période de trois ans s'est écoulée et les Biennois ont réédité leur victoire dans le championnat de ligue nationale A, avec Ed Reigle comme entraîneur cette fois. Pour l'entraîneur canadien, il s'agit du deuxième titre puisqu'il avait déjà été champion en 1963, avec le CP Berne.

Présidé par Willy Gassmann depuis 1957, le club seelandais a eu le grand mérite de savoir remplacer judicieusement ceux des champions de 1978 qui s'étaient retirés. Il a dominé le championnat 1980-1981 comme rarement. Le HC Bienne s'est assuré le titre à deux tours de la fin de la compétition.

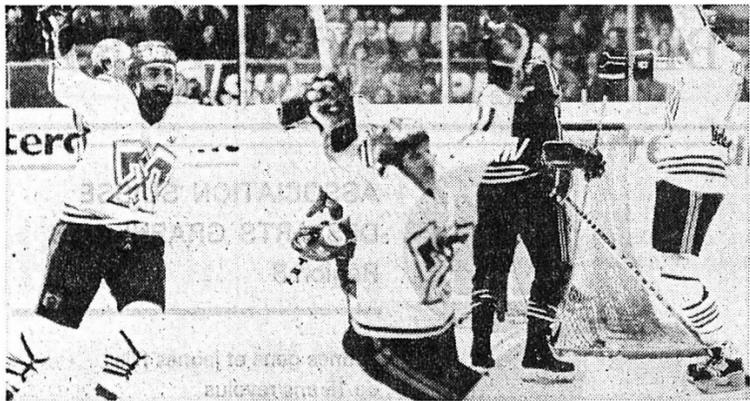
Formation la plus constante du championnat, le HC

Bienne a enlevé le titre avec une équipe dont la moyenne d'âge est de 24,9 ans. Des champions de 1978, on a retrouvé cette saison le gardien Anken, dont le comportement fut une fois encore prépondérant, les défenseurs Zenhausern, Koelliker et Dubuis ainsi que les attaquants Widmer, Blaser et Kohler. Ceux qui ont pris part au succès:

GARDIENS: Olivier Anken (1957), Anton Siegenthaler (59) et Jean-Claude Monachon (61). Ces deux derniers n'ont pas été alignés. **DÉFENSEURS:** Aldon Zenhausern (51, capitaine), Jakob Koelliker (52), Daniel Dubuis (58), Willy Bertschinger (55), Marcel Meier (61) et Hugo Zigerli (60). **ATAQUANTS:** Arnold Loertscher (54), Giovanni Conte (55), Daniel Widmer (53), Urs Bertschi (57), Serge Martel (52, Canadien), Jean-Michel Courvoisier (55), Daniel Kohler (56) et Hansjörg Schmid (58). **ENTRAÎNEUR:** Ed Reigle (24, Canadien, depuis 1980).

Bienne - Arosa 5-4 (1-1 3-1 1-2)

8500 spectateurs. - **ARBITRES:** M. Ungemacht assisté de MM. Bucher et Odermatt. - **BIENNE:** Anken; Zenhäusern, Kölliker; Dubuis, Bertschinger; Conte, Martel, Blaser; Kohler, Lörtscher, Courvoisier; Bärtschi, Gosselin, Niederer. - **AROSA:** Jorns; Kramer, Sturzenegger; Staub, Sunquist; Ritsch, Flotiront; G. Lindemann, M. Lindemann, Neininger; Dekumbis, Mattli, De Heer; Metzger, Koller, Schranz. - **BUTS:** 5' Martel (1-0); 14' Mattli (1-1); 23' Martel (2-1); 25' Martel (3-1); 26' Dekumbis (3-2); 29' Blaser (4-2); 52' Kölliker (5-2); 54' M. Lindemann (5-3); 58' De Heer (5-4). - **Arosa sans Stampfli (malade); Bienne sans Ziegerli (Ecole de recrues).** - **PÉNALITÉS:** 4 fois 2 minutes contre Bienne; 2 fois 2 minutes contre Arosa.



C'est la joie pour Conte (à gauche), Martel (au centre) et Kohler. (Bélino AP)

Ce match au sommet, qui devait en fait consacrer Bienne à deux journées de la fin du championnat, fut passionnant à souhait. Après un début extrêmement nerveux de la part des deux meilleures équipes du pays, et un premier tiers qui se solda par un 1-1 équilibré, Martel se déchaîna. Le Canadien marqua trois fois de suite et adressa la passe à Blaser pour le quatrième but biennois. Arosa qui avait donné l'impression lors de la période initiale de pouvoir, comme l'année dernière, prendre le dessus dans ce match décisif se vit nettement dominé au cours du second tiers pendant lequel, entre les 33e et 37e minutes, Conte, Niederer et Gosselin, dans l'ordre, manquèrent des occasions qui auraient définitivement distancé l'adversaire si elles avaient été réalisées.

D'ailleurs, les deux entraîneurs avaient modifié leurs lignes pour cette partie capitale. Chez Bienne, Blaser jouait dans la première formation aux côtés de Conte et Martel alors que Courvoisier prenait la place de Widmer dans la seconde avec Kohler et Lörtscher le magnifique.

Chez Arosa, Neininger fut placé en première ligne aux côtés des frères Lindemann, donnant à celle-ci encore plus d'allant, alors que Lilyja forma une excellente deuxième ligne avec Dekumbis, Mattli et le Canadien De Heer.

REMONTÉE D'AROSA

Les Grisons revinrent régulièrement à la marque et le score ne fut jamais de plus de deux buts d'écart grâce aux frères Lindemann et à De Heer notamment, puis surtout à un engagement physique terrible des Arosiens. Entre la 52' et la 54', Kölliker porta le score à 5-2, marquant du même coup le deux centième but de la saison, à l'actif des Biennois. Arosa répondit sèchement en marquant encore deux fois sans parvenir à égaliser.

REVANCHE EST PRISE

Ainsi, Bienne emporte son deuxième titre national, prenant en même temps sa revanche sur Arosa qui lui avait ravi, on s'en souvient, cet extrême honneur lors de la dernière partie de la saison dernière, reléguant du même coup les Seelandais au quatrième rang. Remarquons aussi que ce championnat qui se terminera le 24 février, fut beaucoup moins passionnant que les années précédentes, Bienne ayant fait cavalier seul jusqu'à décourager ses adversaires, Arosa excepté.

La remise de la Coupe de champion aura lieu mardi prochain lors de la dernière rencontre contre Fribourg.

J. L.

CHAMPIONNAT DE 2e LIGUE

Bellelay - Tavannes 6-2 (4-1, 0-0, 2-1).

CHAMPIONNAT DE 3e LIGUE

Crémines - Laufen 9-1 (4-1, 2-0, 3-0).

AVEC LES JUNIORS CHAUX-DE-FONNIERS

Résultats des matchs de la semaine écoulée:

Élites: La Chaux-de-Fonds - Fribourg 17-4. - Inters: La Chaux-de-Fonds - Sion 3-5. - Novices: La Chaux-de-Fonds B - Fleurier 7-9; La Chaux-de-Fonds C - Le Locle 5-5; Ajoie - La Chaux-de-Fonds C 4-0. - Minis: Noiraigue - La Chaux-de-Fonds A 0-41; Le Locle - La Chaux-de-Fonds B 3-4; La Chaux-de-Fonds B - Saint-Imier 7-1.

Prochain match aux Mélèzes: dimanche à 12 h. 15, Inters - Viège.

Handball

Suisse-Pologne 15-20

L'équipe suisse a perdu son avant-dernier match de préparation en vue du championnat du monde du groupe B. A Aarau, elle s'est inclinée (15-20) devant la Pologne, qui sut tirer un maximum de profit des lacunes de la défense helvétique.

J. C.

Les Vaudois surprennent en bien sur leur terrain

Yverdon - La Chaux-de-Fonds 1-1

Yverdon: Longchamp; Duvoisin, Freiss, Péguiron, Guyot; Jaquet, Junod, Padouano; Chevalley, Biermann, Moll. - **La Chaux-de-Fonds:** Mercatti; Salvi, Neuenschwander, Capraro, Chammartin; Laydu, Ripamonti; Bristot, Jaccard, Musitelli, Hofer. - **Buts:** 14' Padouano 1-0; 51' Bristot (penalty) 1-1. - **Notes:** Stade municipal. Yverdon sans Mangagnolo, Molliet, Barrière et Aubee. La Chaux-de-Fonds se passe de Sandoz, Bouzenada, Claude et Läubli. - **Arbitre:** M. Haenni, de Cugy. - **Changements:** 46' Piegay pour Longchamp; 50' Cerantolo pour Chevalley; Secchi pour Moll; 55' De La Reussille pour Chammartin; Coignon pour Jaccard; 60' Chevalley pour Padouano.

BUT STUPIDE

A la 14e minute, l'attaquant vaudois Padouano décocha un tir lobé qui avait raison de Mercatti, bien mal inspiré dans sa sortie. Ce but eut le don d'insuffler aux locaux un moral surprenant. Cela contraria les Neuchâtelois qui avaient de la peine à s'organiser. Après 45 minutes, Yverdon était toujours au bénéfice de son maigre avantage, obtenu grâce à l'astuce du jeune espoir Padouano.

RETOUR EN FORCE

En deuxième période, les Chaux-de-Fonniers prirent le jeu en main. Cette

fois, la différence de ligue se dégagea. Les percées menées par Laydu et Ripamonti (tous deux bien meilleurs qu'en première mi-temps) se multiplièrent tant et si bien qu'à la 51e minute un arrière dégagea le ballon de la main. Le coup de réparation tiré par Bristot avait raison de Piegay.

Tout allait être tenté pour obtenir la totalité de l'enjeu. La plus belle chance venait d'un tir d'Hofer que le poteau remettait en jeu, ceci alors que l'on bataillait depuis une heure. Quelques réactions locales se brisèrent sur Capraro, indiscutablement le meilleur homme sur le terrain. En effet, Capraro ne se contenta pas d'être le maître de la défense, il porta souvent le danger de l'autre côté du terrain, tout en laissant au jeune Neuenschwander le soin de s'interposer lorsque le danger se présentait. Finalement les deux équipes regagnèrent les vestiaires sur un score nul qui contentait indiscutablement le club du Nord vaudois, tandis que les Neuchâtelois avaient le droit de marquer un temps de réflexion sur le manque de réussite.

Samedi prochain match avant la reprise du championnat. C'est sur le stade des Trois-Chênes à Chêne-Bourg que Blaise Richard pourra contrôler son contingent. Une partie des plus significatives à même de nous donner déjà le degré de valeur de nos montagnards. P. G.

pas de sauvegarder les intérêts de ses membres en Suisse comme à l'étranger et de leur apporter une aide juridique adéquate?

Forte de bientôt mille membres, l'USEF doit encore prospecter plusieurs régions. Il est vrai qu'il faut être de «taille» lorsque l'on aimerait être officiellement reconnu par les organes de l'Association suisse de football. Si Roger Vonlanthen est empreint d'un certain optimisme, l'affaire n'est cependant pas encore réglée, le syndicat des joueurs en a fait l'expérience...

Pour l'heure, l'USEF recrute, s'organise et jette les bases de ses activités futures, dans lesquelles figure l'idée d'organiser un camp d'entraînement pour les jeunes de moins de 14 ans.

Membre de l'Union européenne des entraîneurs, l'USEF cherche à se faire connaître. A l'étranger, de telles organisations existent depuis de nombreuses années et le football ne s'en porte pas plus mal...

Au cours d'une séance tenue à Saint-Blaise L'Union suisse des entraîneurs se présente

L'Union suisse des entraîneurs de football (USEF) a tenu, hier soir à Saint-Blaise, une séance d'information. Plus de soixante entraîneurs avaient répondu à l'appel lancé par Léo Eichmann, président de la section comprenant le canton de Neuchâtel et la région bernoise francophone.

Au cours de cette réunion, M. Roger Vonlanthen, ancien entraîneur de notre équipe nationale, présenta l'USEF, ses statuts, ses buts, son organisation générale.

L'USEF a été fondée le samedi 7 juin 1980 à Zoug. Son président actuel n'est autre que René Hussy, lui aussi ancien patron du «onze» helvétique. Quant à Roger Vonlanthen, il représente la Romandie au comité central.

«La conscience morale de notre rôle est le ciment qui doit nous unir», déclara Roger Vonlanthen en guise d'introduction, avant de poursuivre: «Un entraîneur seul ne peut rien; unis et reconnus comme association, nous pouvons agir.» L'un des buts majeurs de l'Union suisse des entraîneurs de football n'est-il



Anken est porté en triomphe par ses camarades. (Bélino AP)

Davos reste en ligue nationale A où il sera accompagné de Zurich

Tout est dit désormais dans le championnat suisse de ligue nationale A, et ce alors qu'il reste encore deux tours à jouer. Dans le tour final, le HC Bienne a pris le meilleur sur le tenant du titre, le HC Arosa, et il s'est ainsi définitivement mis à l'abri. Les Seelandais remportent le championnat de ligue nationale A pour la deuxième fois, après 1978.

Derrière les deux leaders, on a assisté à un nouveau chassé-croisé, à la troisième place, entre Fribourg Gottéron et le CP Berne.

Dans la poule de relégation-promotion, tant le HC Sierre que le HC Lausanne ont baissé les bras. Ce qui a permis au CP Zurich, vainqueur à Davos, d'obtenir sa promotion en ligue nationale A, où il retrouvera la saison prochaine le HC Davos qui, lui, s'est mis définitivement à l'abri de la relégation.

Résultats

KLOTEN - CP BERNE 2-7 (2-4, 0-1, 0-2)

Patinoire de Kloten, 2114 spectateurs. - **Arbitres:** MM. Zurbruggen, Biolley et Buttet. - **Buts:** 1' Weber, 0-1; 2' Ubersax, 1-1; 2' Maeusli, 1-2; 7' Kaufmann, 1-3; 10' Ubersax, 2-3; 19' Weber, 2-4; 35' Fuhrer, 2-5; 47' Wittwer, 2-6; 50' Dellsperger, 2-7. - **Pénalités:** 3 x 2' contre chaque équipe.

LANGNAU - FRIBOURG GOTTÉRON 4-1 (1-0, 0-1, 3-0)

Ilfishalle, 3743 spectateurs. - **Arbitres:** MM. Stauffer, Spiess et Ledermann. - **Buts:** 5' Krentz, 1-0; 25' Lussier, 1-1; 45' Nicholson, 2-1; 49' Krentz, 3-1; 59' Berger, 4-1. - **Pénalités:** 5 x 2' contre Langnau, 7 x 2' + 1 x 10' (Jeckelmann) contre Gottéron. Gottéron sans Rotzetter (suspendu). 100e match de LN A de Graf (Langnau).

Bienne - Arosa 5-4 (1-1, 3-1, 1-2)

Classement

	J	G	N	P	Buts	Pt
1. Bienne	36	27	3	6	200-136	57
2. Arosa	36	24	2	10	197-127	50
3. Berne	36	17	2	17	137-166	36
4. Gottéron	36	14	7	15	131-148	35
5. Langnau	36	15	3	18	146-148	33
6. Kloten	36	14	3	19	168-169	31

Relégation-promotion

Davos - CP Zurich 2-4 (0-1, 1-1, 1-2); Olten - Sierre 7-1 (1-0, 4-1, 2-0); Lausanne - Ambri Piotta 5-11 (1-2, 2-5, 2-4). - Classement:

	J	G	N	P	Buts	Pt
1. CP Zurich	8	6	1	1	37-28	13
2. Davos	8	5	2	1	36-25	12
3. Sierre	8	3	1	4	28-28	7
4. Ambri Piotta	8	3	0	5	46-47	6
5. Lausanne	8	2	2	4	38-45	6
6. Olten	8	2	0	6	35-47	4

Coupe de Suisse B

Demi-finales, matchs retour: Rapperswil-Jona - Lugano 2-8 (0-1, 1-3, 1-4); Coire - Viège 10-2 (4-0, 2-1, 4-1). Lugano (score total 20-5) et Coire (12-3) sont qualifiés pour la finale.

Première ligue

Match d'appui pour la première place du groupe 4, à Monthey: Martigny - Forward Morges 8-2 (3-1, 1-1, 4-0). Le gardien Luthi s'étant blessé, c'est l'entraîneur Reinhard qui a joué dans les buts morgiens au cours de la dernière période.

Prochains matchs

Tour final, samedi: Berne - Langnau, Fribourg Gottéron - Arosa, Kloten - Bienne.

Tour de promotion - relégation, samedi: Davos - Lausanne, Sierre - Ambri-Piotta, Zurich - Olten.

Tour de relégation en 1re ligue, samedi: Zoug - Genève Servette, Young Sprinters - Dubendorf.

Coupe de Suisse B, finale, samedi: Lugano - Coire.

Premiers entraînements des descendeurs suisses Avec les skieurs du Giron jurassien

Les dames ont débuté les entraînements à Brigels et la délégation du Giron jurassien s'est malheureusement réduite puisque Catherine Vernez, de Malheray, a dû déclarer forfait, étant actuellement allitée avec une grippe. Souhaitons qu'elle puisse être rétablie pour la fin de la semaine et disputer le géant et la slalom. Ainsi, seule Liliane Schueingruber, St-Imier, a pu en compagnie de l'entraîneur J.-P. Besson découvrir cette magnifique descente de Brigels, très bien préparée, mais néanmoins un peu longue car les premières descentes chronométrées, après deux reconnaissances donnait des chronos de près de deux minutes. Demain, les entraînements se poursuivent et la jeune skieuse de St-Imier fera d'utiles expériences car elle participe pour la première fois à une compétition de descente à ce niveau.

CHEZ LES HOMMES

Sur les pistes de Wangs-Pizol, les messieurs ont également commencé les entraînements de descente et ici aussi le Giron jurassien connaît des problèmes. Le seul coureur de la région inscrit s'est blessé ce week-end dernier et ne sera donc pas au départ de cette épreuve reine de ces championnats qui débutent par un temps merveilleux. Les deux géantistes de Bienne, Patrick Aufranc et

Guido Glanzmann, sont arrivés dans la matinée et en ont profité pour reconnaître les pistes. En fin d'après-midi, le talentueux Guido Glanzmann a fait une malencontreuse et très violente chute au passage d'un chemin et fut relevé dans un état de demi-inconscience et conduit à l'Hôpital de Walenstadt. Après contrôle, aucune fracture ne fut décelée mais Guido Glanzmann devra garder le lit quelques jours, un repos complet étant indispensable après un tel choc. Pour lui, les championnats suisses sont terminés avant d'avoir commencé. Ce matin, ce sera donc le slalom géant et Patrick Aufranc partira avec le dossard 135 alors que Renaud Moeschler, Nods-Chasseral, appelé dans la soirée pour remplacer son infortuné camarade, portera le dossard 137. *Fartachod*

Résultats

Dames: 1. Maria Walliser (Mosnang) 1'57"63; 2. Gaby Infanger (Uznach) 1'57"76; 3. Doris De Agostini (Airolo) 1'58"28; 4. Zoe Haas (Engelberg) 1'58"37; 5. Hanni Wenzel (Lie) 1'59"14. **Messieurs:** 1. Franz Heinzer (Rickenbach) 1'48"36; 2. Peter Muller (Adliswil) 1'50"29; 3. Gustav Oehrli (Lauenen) 1'50"88; 4. Walter Vesti (Davos) 1'50"93; 5. Pirmin Zurbruggen (Saas-Almagell) 1'51"42.

Vendredi 20 février
20 h. 15
Aula du collège des Forges
Entrée Fr. 3.-

FILMS RÉGIONAUX
du Club des Cinéastes amateurs
des Montagnes neuchâtelaises

Projection publique

La révision
de votre
citerne

est une affaire sérieuse
qu'il vous faut confier aux

SPÉCIALISTES
que nous sommes
(patente fédérale et cantonale)

BENZINA SA
Rue des Entrepôts 41
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 039/26 03 23 87-119

On cherche à acheter

TRAIN MÄRKLIN
écartement HO, 0 ou L, de 1900 à 1955.
Aussi boîtes de construction de voitures.
Tél. (031) 83 43 59 05-300028

En toute saison,
L'IMPARTIAL,
votre source
d'informations

Votre intérêt?
Intérimier!

ADIA

Avenue Léopold-Robert 84
2300 La Chaux-de-Fonds
039/22 53 51

Membre FSETT

FUST

Les machines à laver, lave-vaisselle, sècheuses à linge

Miele

s'achètent dans le plus grand commerce spécialisé de Suisse, aux prix FUST réputés les plus bas!

Livraison, encastrage et montage par nos soins; nos spécialistes viennent à bout de tous les problèmes!

La Chaux-de-Fonds Jumbo Tél. 039/26 68 65
Bienne: 36, rue Centrale Tél. 032/22 85 25
Lausanne, Genève, Etoy, Villars-sur-Glâne et 36 succursales 05-2569

PETITES ANNONCES
au tarif réduit de 60 ct. le mot (minimum 10 mots)
à l'exclusion de toute annonce commerciale ou ayant une certaine importance

A vendre

BELLE CHAMBRE à coucher, érable pommelé, remise à neuf. Prix à discuter. Tél. (039) 23 59 55 heures travail. 3581

Demandes à acheter

POUSSETTE DE POUPÉE, bon état. Tél. (039) 26 52 21 3894

TRAIN MÄRKLIN ou BUCO, écartement HO et 0. Tél. 039/31 33 82, midi et soir. 308

VIEILLES HORLOGES, montres de poche, pendules, layettes, fournitures, machines à arrondir, tours potences, etc. Tél. 032/97 66 47 après 18 heures. 1356

MARGOTABAC
engage tout de suite ou à convenir

JEUNE MAGASINIER

capable et dynamique pour préparation des commandes et remplacement du livreur.

Place stable avec 13e salaire, semaine de 5 jours.

Faire offres à :
MARGOTABAC, rue du Nord 115
2300 La Chaux-de-Fonds 22-3726

PERSONNE

demandée, active et retraitée, ayant si possible des connaissances en horlogerie.

Horaire selon entente.

Tél. (039) 23 64 10 de 18 à 20 heures. 3768

RESTAURANT-TEA-ROOM
VILLA LES PERVENCHES
Toujours des délicieux gâteaux et des gourmandises.
Fermé le mardi. 039/22 53 51

A vendre petit camion

SAVIEM SG 4
1974, bâché

Pont 450 x 200, tout aluminium, 29 000 km.

Etat de neuf, cause cessation de commerce. Fr. 8 900.-

Téléphone (038) 61 19 69 (dès 19 h.) 87-303

Je cherche à acheter

COURONNES DE MONTRES
avec et sans emblèmes.

FOURNITURES TOUS GENRES

Tél. (039) 23 64 10 de 18 à 22 h. 3765

Notre prochaine exposition aura lieu dans le cadre de la

22e Foire suisse d'art et d'antiquités, Bâle
20-29 mars 1981

Pour cette occasion nous cherchons les œuvres suivantes:

Aquarelles, dessins
PEINTURES SUISSES (Anker, Holder, Vallotton, Bosshard, Barraud, etc.)
GRAVURES SUISSES (Lory, Biedermann, etc.)
PEINTURES ANCIENNES (Ecoles française, allemande et hollandaise)
ARGENTERIE XVIIe et XVIIIe
ART POPULAIRE peinture sous verre, découpages, faïences, terroire, etc.
MEUBLES du XVIe au XVIIIe
VERRERIE (verres anciens, Flühli, carafes du XVIIe, vitraux, etc.)
ARMES (très anciennes, ou particulières, ainsi que tous autres objets de curiosité)

Notre service d'estimations (successions, inventaires, partages, assurance) est à votre disposition sans engagement de votre part.

Galerie Arts Anciens
PIERRE-YVES GABUS
2022 BEVAIX, tél. 038/46 16 09
ou 038/55 17 76 (de 19 à 20 h.)

BELLE MACULATURE
à vendre au bureau de L'Impartial

ASSOCIATION SUISSE DES ARTS GRAPHIQUES
Région 8

Jeunes gens et jeunes filles de 15 ans révolus

29 places d'apprentissage

sont à repourvoir dans les imprimeries jurassiennes et neuchâtelaises pour la

rentrée d'août 1981

Il s'agit de :

- 14** places de compositeurs typographes (4 ans)
- 6** places d'imprimeurs offset (3 ans)
- 9** places d'imprimeurs typo-offset (4 ans)

Des stages-tests sont organisés dans les entreprises

La liste des imprimeries cherchant des apprentis ou apprenties, ainsi que tous renseignements peuvent être obtenus auprès du

Secrétariat de la Région 8 de l'ASAG
Tél. 038/33 66 22, Grand-Rue 33, 2072 Saint-Blaise

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

JEUNES GENS de 20 à 27 ans
LA GENDARMERIE GENEVOISE

vous offre

un emploi stable

- une activité professionnelle pleine d'intérêt
- un travail varié et bien rétribué
- un horaire hebdomadaire de 42 heures
- les soins médicaux gratuits
- les uniformes à la charge de l'Etat
- la retraite après 30 ans de service

● Si vous

- êtes de nationalité suisse
- avez entre 20 et 27 ans (femmes 19½)
- êtes incorporés dans l'élite (hommes)
- jouissez d'une bonne santé
- mesurez 170 cm au minimum (femmes 160)
- avez une instruction suffisante

devenez

GENDARMES AGENTES DE CIRCULATION

Le conseiller d'Etat chargé du Département de justice et police: **Guy FONTANET.**

Délaï d'inscription: 15 avril 1981

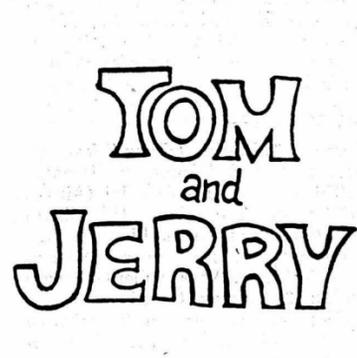
Je m'intéresse à votre offre, veuillez me faire connaître vos conditions. imp

Nom: Prénom:.....

Adresse:

Localité:..... No postal:.....

A retourner au plus vite au Centre de Formation de la Police Ecole de Gendarmerie Rue de la Fontenette 18, 1227 Carouge.



瑞中 友好 **Voyages en Chine**

Une spécialité des Associations suisses d'amitié avec la Chine.

Voyages de haute qualité à des prix raisonnables grâce à dix années d'expérience et à une longue tradition d'amitié.

1981: 11 itinéraires, dont le TIBET, à partir de Fr. 4690.-.

Voyages pour groupes et sociétés.

Nom: Prénom:.....

Adresse:

NP/Domicile: IM

Associations suisses d'amitié avec la Chine, case postale 114, 3000 Berne 14

Mercredi

• IMPAR-TV • IMPAR-TV • IMPAR-TV •

Tranches horaires



romande



12-14 h



TV romande à 22 h. 10: Latin Jazz (Ph. A. Freeberg)

12.10 Réponse à tout: Jeu
12.30 Midi première: Variétés
13.00 Actualités
13.35 Portes ouvertes
Les possibilités de faire du sport pour les personnes handicapées
13.55 Les visiteurs du mercredi: Enfants

12.05 Passez donc me voir: par Philippe Bouvard
12.29 Feuilleton: La vie des autres: Pomme à l'Eau (3)
12.45 Journal
13.50 Face à vous: Critiques et réponses

14-16 h

15.20 Vision 2: Reprises
La science pour tous

14.00 Spécial 6-10 ans
14.50 Matt et Jenny
15.10 Spécial 10-15 ans: Variétés avec Sheila
15.15 Dossier
15.40 Le tableau bleu

14.00 Les mercredis d'Aujourd'hui Madame
Avec Marie-Paule Belle, Raymond Pellegrin, comédien - La Séquence «Images pour une voix» est consacrée au ténor José Luccioni
15.15 Série: Bonanza

16-19 h

16.15 La Course autour du monde
17.05 Série: Matt et Jenny
17.30 Téléjournal
17.35 Au Pays du Ratamiau: Jardin d'enfants
17.50 Objectif: Magazine pour les jeunes Aujourd'hui: Le Dessin
18.25 Pour les petits: Docteur Snuggles
18.30 Les Amours de la Belle Epoque: Le Mariage de Chiffon
18.50 Un jour, une heure: Informations

16.40 La super-parade des dessins animés
17.30 Studio 3
17.40 Auto-mag
Enquête: Echec au vol. Ouvrages pour amateurs de mécanique automobile
17.58 1, Rue Sésame
18.45 Jeu: Avis de recherche

16.10 Récré A2: Enfants
16.12 Emilie: Emilie et la Course aux Escargots - Félix le Chat. 16.35 Maraboud Ficelle. 17.28 Les blancs jouent et... gagnent
18.10 English spoken: Cours d'anglais
18.30 C'est la vie
18.50 Jeu: Des chiffres et des lettres

19-24 h

19.15 Actuel: Commentaires
19.30 Téléjournal
19.50 Jeu: Faites vos mots
20.10 La Grande Roue
Emission de variété, avec: Michel Berger, Daniel Balavoine, Antoine, Judy Cheeks, Jean Garrance, Jacques Ferry, le grand orchestre d'Alain Morisod
21.15 Le Carnaval de Binche
Un film réalisé par Alexandre Keresztessy
22.10 Anatole: latin jazz Gato Barbieri
23.15 Téléjournal

19.10 Une minute pour les femmes
19.20 Actualités régionales
19.44 Jeu: Les paris de TF1
20.00 Actualités
20.30 Série: Julien Fontanes Magistrat: Le Soulier d'Or
22.05 La rage de lire
1. La vie quotidienne à travers les âges. Avec: Gaston d'Angelis, Jean Tulard, Jacques Soustelle, Georges Emmanuel Clancier, etc.
23.15 Actualités

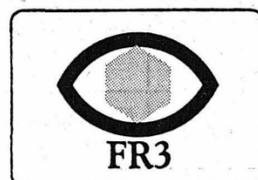
19.20 Actualités régionales
19.45 Top club: Variétés
20.00 Journal
20.27 Football
Rencontre internationale amicale: Espagne-France. En direct de Madrid
22.20 Magazine scientifique
Objectif demain: Les colères de la Terre
23.20 Journal

Antenne 2 à 14 h. Marie-Paule Belle et quelques autres

Nicole André et Jacques Garat reçoivent aujourd'hui plusieurs invités.

Marie-Paule Belle interprète trois chansons: «Le blues des 80 ans», «Les petits vieux de la maison» et «L'amour dans les volubilis». Le comédien Raymond Pellegrin dit le poème d'une téléspectatrice de Toulon, Madame Dive.

La séquence «Images pour une voix» est consacrée au ténor Jose Luccioni. On l'entend dans un extrait de «Carmen» de G. Bizet. Son petit-fils, également pré-nommé José, reçoit chez lui les réalisateurs de cette séquence, pour montrer les souvenirs qu'il conserve de son grand-père.



18.00 Travail manuel
18.30 FR3 Jeunesse
L'Ours Paddington: Une Photo de Famille - De truc en truc, un jeu en 4 étapes
18.55 Tribune libre

19.10 Soir 3: Informations
19.20 Actualités régionales
19.40 Télévision régionale
19.55 Le Secret de la Licorne: Dessin animé
20.00 Jeux de 20 heures
20.30 La Rose et la Flèche
Un film de Richard Lester (1976). Avec: Sean Connery, Audrey Hepburn, Nicol Williamson, Richard Harris, Robert Shaw
22.15 Soir 3: Informations

• IMPAR-TV •

SUISSE ALÉMANIQUE

17.00 Pour les enfants
17.45 Gschichte-Chischte
17.55 Téléjournal
18.00 Carrousel
18.40 Point de vue
19.00 Le monde des animaux
19.30 Téléjournal. Sports
20.00 L'amour handicapé
22.00 Téléjournal
22.10 Sports
22.30 Folklore international

SUISSE ITALIENNE

18.00 Pour les tout-petits
18.05 Pour les jeunes
18.40 Follyfoot

19.20 Agenda 80-81
19.50 Magazine régional
20.15 Téléjournal
20.40 Arguments
21.30 Musicalement
22.30 Téléjournal
22.40 Mercredi-sports

ALLEMAGNE 1

16.10 Téléjournal
16.15 Chez le roi en chocolat
17.00 Pour les enfants
17.25 Viens, regarde!
17.50 Téléjournal
18.00 Programmes régionaux
20.00 Téléjournal
20.15 Ganz unter uns
21.30 Images de la science
22.30 Le fait du jour

ALLEMAGNE 2

16.15 Trickbonbons
16.30 Pustelblume
17.00 Téléjournal
17.10 La boussole
17.40 Plaque tournante
18.20 ... und die Tuba bläst der Huber
19.00 Téléjournal
19.30 Direct
20.15 Bilan
21.00 Téléjournal
21.20 Vegas
22.05 Se comprendre et vivre ensemble
22.10 Dieu en Australie
22.40 Blauer Himmel, den ich nur ahne
0.10 Téléjournal



TV romande à 20 h. 10: La grande roue

• IMPAR-RADIO • IMPAR-RADIO

SUISSE ROMANDE 1 (MF)

12.05 Salut les cousins. 12.20 Un cheveu sur la soupe. 12.30 Le journal de midi. 13.30 La pluie et le beau temps. 16.00 Le violon et le rossignol. 17.00 Les invités de Jacques Bofford. 18.00 Le journal du soir. 18.10 Sports. 18.15 Actualités régionales. 18.30 Sans caféine. 19.00 Titres de l'actualité. Au jour le jour. Revue de la presse suisse alémanique. 19.30 Le petit Alcazar. 20.00 Spectacles-première. 21.00 Transit. 22.30 Journal de nuit. 22.40 S.O.S. 22.55 Blues in the night. 24.00 Hymne national.

SUISSE ROMANDE 2 (MF)

12.50 Les concerts du jour. 13.00 Formule 2. 13.15 Vient de paraître. 14.00 Réalités. 15.00 Suisse-musique. 17.00 Journal à une voix. 17.05 Hot line. Rock line. 18.00 Jazz line. 18.50 Per i laboratori italiani in Svizzera. 19.20 Novitads. Informations en romanche. 19.30 Les titres de l'actualité. 19.35 La librairie des ondes. 20.00 L'Orchestre de la Suisse romande. Résonances. 22.00 Le temps de créer: poésie. 23.00 Informations. 23.05 Hymne national.

FRANCE MUSIQUE

14.00 Microcosmos. 18.02 Six-huit. 20.30 Récital. 22.30 Paris reçoit... 0.05 Ouvert la nuit.

FRANCE CULTURE

12.05 Agora. 12.45 Panorama. 13.30 Les tournois du royaume de la musique. 14.00 Sons. 14.05 Un livre, des voix. 14.47 L'école des parents et des éducateurs. 15.02 Les après-midi de France-Culture. 17.32 Musiciens français contemporains. 18.30 Feuilleton. 19.25 Jazz. 19.30 La science en marche. 20.00 La musique et les hommes. 22.30 Nuits magnétiques.

JEUDI

SUISSE ROMANDE 1 (MF)

Informations toutes les heures de 6.00 à 21.00 et à 12.30 et 23.55. - 6.00 Le journal du matin. 6.00, 7.00, 8.00 Editions principales. 6.30 Actualités régionales. 6.40 Bon langage. 6.50 Sports. 6.58 Minute œcuménique. 7.30 Billet d'actualité. 7.45 Echanges. 8.00 Revue de la presse romande. 8.10 Bulletin routier. 8.25 Mémento des spectacles et des

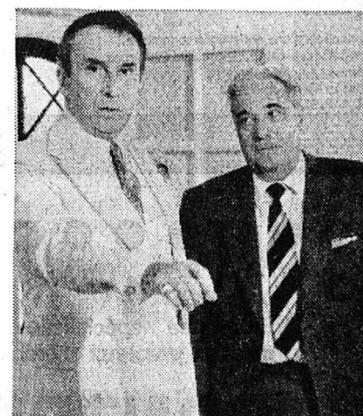
concerts. 8.30 Sur demande. 9.30 Saute-mouton. 9.35 Les petits pas. 9.50 Muscade. 10.10 La musardise. 10.30 L'oreille fine. 11.30 Faites vos jeux.

SUISSE ROMANDE 2 (MF)

7.00 Les titres de l'actualité. 7.05 Suisse-musique. 9.00 Le temps d'apprendre. 9.30 Journal à une voix. 9.35 Cours d'allemand. 10.00 Portes ouvertes sur la vie. 10.58 Minute œcuménique. 11.00 Perspectives musicales. 12.00 Stéréo-balade.

FRANCE MUSIQUE

6.02 Quotidien musique. 9.02 L'oreille en colimaçon. 9.17 Le matin des musiciens. 12.00 Musique de table.



TF 1 à 20 h. 30: Julien Fontanes

A VOIR

Les colères de la Terre

Antenne 2 à 22 h. 20

C'est le sujet de «Objectif demain» de ce soir, présenté par le jeune et savant Laurent Broomhead, en direct du studio 15 des Buttes-Chaumont et de l'Institut de physique du Globe à Strasbourg.

Pendant une heure «Objectif demain» se mettra en direct à l'écoute de la Terre. Depuis l'Institut de physique du Globe à Strasbourg, les sismographes et les ordinateurs signaleront les moindres vibrations du sol. Peut-on prévoir si ce mercredi soir, la Terre tremblera quelque part? Non.

Et pourtant la connaissance des scientifiques dans ce domaine s'est considérablement accrue ces dernières années. En révélant le mystère de leurs mécanismes, les tremblements de terre, les volcans et les raz-de-marée laissent entrevoir l'espoir de le prévoir un jour. Saurons-nous alors nous prévenir de leurs conséquences meurtrières?

D'une certaine manière il est possible de prévoir les catastrophes longtemps à l'avance puisque ces phénomènes se produisent toujours dans les mêmes régions. Des cartes diront où; une maquette géante de la Terre expliquera selon quel mé-

canisme; une animation décrira l'évolution de la planète Terre; des films montreront ces régions sensibles du globe.

Prévoir les catastrophes à court terme? C'est encore impossible. Et pourtant les multiples appareils de détection présentés en direct nous donnent une foule d'informations sur le comportement de la Terre juste avant la catastrophe. Et les animaux? Voient-ils vraiment venir le danger?

Serions-nous capables, comme les Chinois d'évacuer toute une région, à supposer qu'une catastrophe soit annoncée? Comment expliquer que l'homme persiste à s'agglutiner justement dans les zones dangereuses, comme le long de la faille de San Andrés, sur la côte ouest des Etats-Unis? Pourquoi les règles de l'architecture anti-sismique sont-elles si peu appliquées?

La prévision d'une catastrophe naturelle (prévision qui n'est jamais certaine) ne peut-elle pas se transformer en catastrophe économique et en panique générale? L'homme pourra-t-il un jour dominer les colères de la Terre?...

L'oreille fine à la Radio suisse romande 1 à 10 h. 30.

Indice de demain: deuxième.

TCS VOYAGES

SUR LES CANAUX DE LA HOLLANDE avec le



Découvrez la Hollande et ses canaux à bord de ce bateau unique en son genre.

	CROISIÈRES "Tulipes" Avril/Mai 7 jours, Fr. 850.-
	CROISIÈRES "Cyclistes" Juillet 7 jours, Fr. 890.-
	CROISIÈRES "Pédestres" Mai/Juillet/Août 7 jours, Fr. 860.-

Départs de Rotterdam ou Amsterdam.
MPS "OLD DUTCH"
Plus qu'une croisière!

Demandez notre brochure spéciale auprès de TCS-Voyages:

- Bienne:** Rue d'Aarberg 95 - 032 233111
- Chaux-de-Fonds:** Léopold-Robert 88 - 039 231122
- Delémont:** Route de Bâle 2 - 066 226686
- Fribourg:** Rue de l'Hôpital 21 - 037 224902
- Genève:** Rue Pierre-Fatio 9 - 022 366000
- Lausanne:** Av. Juste-Olivier 10/12 - 021 202010
- Neuchâtel:** Promenade Noire 1 - 038 241531
- Sion:** Avenue de la Gare 20 - 027 231321

ou votre agence de voyage

Une joie pour tous popularis

VACANCES INSULAIRES
Que ce soit en voiture, en train, en bateau ou en avion, les vacances insulaires restent toujours une attraction pour nous autres habitants du continent

ELBE 1 semaine, pension complète par personne dès 364.-
ISCHIA 1 semaine, chambre, petit déjeuner dès 305.-
Athènes-Ile EVIA 2 semaines, demi-pension dès 990.-

sous déduction de notre (suivant l'arrangement de Fr. 25.- à 75.-) Inscription avant le 1er mars.

Renseignements gratuits et sans engagement dans votre agence Popularis.

(039) 23 48 75

cadeau pour inscriptions anticipées

2300 La Chaux-de-Fonds
Coop City,
37-43, rue de la Serre

Grand garage de La Chaux-de-Fonds, offre place intéressante de

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

ayant bonnes connaissances de l'allemand parlé et notions de comptabilité.

Entrée tout de suite ou date à convenir.

Faire offres manuscrites sous chiffre HS 3917 au bureau de L'Impartial.

GIRARD-PERREGAUX

MONTRES DE QUALITÉ DEPUIS 1791

désire engager

JEUNE SECRÉTAIRE

pour son département de Publicité

Nous souhaitons nous attacher les services d'une collaboratrice parlant parfaitement l'anglais et à même de rédiger de façon autonome dans cette langue.

La variété des tâches du poste en question exige d'autre part esprit d'initiative et sens des responsabilités.

Date d'entrée: début avril ou à convenir.

Les candidates sont priées d'adresser leurs offres manuscrites avec curriculum vitæ à :

Girard-Perregaux S.A., Service du Personnel
Place Girardet 1, 2301 La Chaux-de-Fonds

3920

Nous avons besoin de toute urgence de votre collaboration en qualité d'

employés(es) de bureau

Il s'agit d'emplois très variés dans les fonctions et la durée

Libre choix d'une activité personnalisée... Bon salaire, prestations sociales modernes.

Avenue Léopold-Robert 84
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 039/22 53 51



Entreprise spécialisée dans le traitement des métaux précieux cherche pour Genève le

CONTREMAÎTRE de son atelier ÉTAMPAGE - DÉCOUPAGE TRAITEMENT THERMIQUE

En liaison avec le chef de fabrication, il organisera, dirigera et contrôlera l'activité d'une quinzaine d'employés expérimentés pour la plupart.

Il devra dominer les techniques du découpage et de l'étampage en vue de suivre la fabrication de petites séries et répondre aux demandes d'une clientèle diversifiée.

Le climat de collaboration confiante qui règne dans l'entreprise lui donnera l'occasion de traiter de manière décidée et ouverte avec l'encadrement et le personnel.

Les mécaniciens (faiseur d'étampes, ouvrier, etc...), de 30 à 45 ans, sont invités à envoyer leurs offres de services (lettre manuscrites, curriculum vitæ, copies de certificats, prétentions de salaire) sous référence EDT à l'adresse ci-dessous.

Les dossiers seront traités confidentiellement.

16-8524

Centre d'orientation et de formation professionnelle

J.-B. et M. Dupont-Huber
psychologues-conseils
La Tour de Peilz
Avenue Bel-Air 121



A VENDRE

Sur l'Avenue Léopold-Robert
Côté ouest

immeuble

locatif et commercial

Nécessaire pour traiter: Fr. 70 000.-

Notice à disposition

Pour tous renseignements 28-12189

CHARLES BERSET
gérant d'immeubles
La Chaux-de-Fonds
Jardinière 87 - Tél. (039) 23 78 33

Restaurant JUMBO

Les dernières tripes de la saison

tous les soirs du 16 au 21 février:

Souper tripes à la Neuchâteloise

Fr. 7.50

Midi et soir:

Hachis parmentier
chasseur
Salade du jour

Fr. 6.-

Nos trois pâtisseries «Maison» à Fr. 0.60 la pièce

LE MONDE SPORTIF · LE MONDE SPORTIF

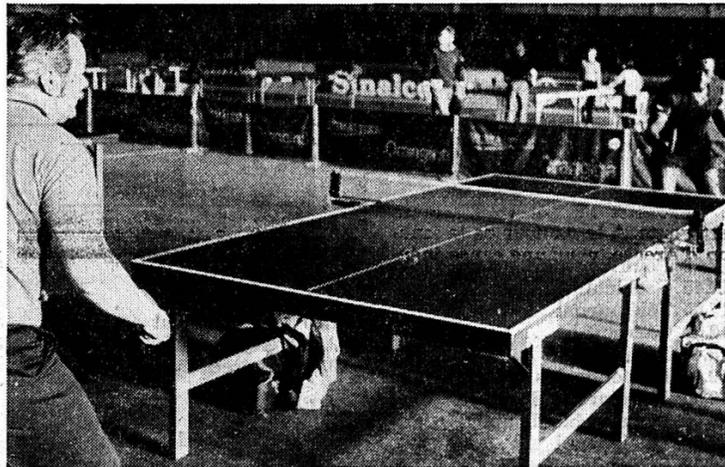
Dimanche aux Franches-Montagnes Course populaire de ski aux Bois Sous le patronage de «L'Impartial-FAM»



L'actif Ski-Club des Bois organise dimanche une course de fond sur 15 kilomètres, réservée à la catégorie populaire, hommes et dames avec départ en ligne à 9 h. 30. Le parcours est situé au travers des splendides sous-bois du plateau des Franches-Montagnes. Les amateurs de ski de fond ne vont pas manquer le départ d'une telle randonnée. Renseignements: Maurice Jeanbourquin, 2311 Le Boéchet, tél. (039) 61.12.17. Les meilleurs de chaque catégorie reçoivent des prix spéciaux. Chaque concurrent sera au bénéfice d'un prix souvenir.

Championnats neuchâtelois de tennis de table, au Pavillon des Sports La Côte de Peseux a fait une véritable razzia

Comme prévu, le CTT La Côte de Peseux, seul club neuchâtelois évoluant en ligue nationale, s'est vu attribuer la plupart des principaux titres. Néanmoins, le CTT Hôpital de La Chaux-de-Fonds a, une fois de plus, confirmé sa fantastique ascension en décrochant trois médailles d'or, et trois de bronze. Le Pavillon des Sports se prêtant admirablement à ce genre de compétition, il régna une excellente ambiance tout au long de ces joutes parfaitement organisées et orchestrées par Francis Prétôt et sa dynamique équipe de CTT Sapin.



Une rencontre finale. (photo Bernard)

Résultats

SÉRIE B: 1. Jacques Folly, Côte Peseux; 2. Jean-Paul Jeckelmann, Côte Peseux; 3. Victor Lawson, Hôpital La Chaux-de-Fonds; 4. Yves de Coulon, Métaux Précieux Neuchâtel; 5. Etienne Schneider, Hôpital La Chaux-de-Fonds.

SÉRIE C: Pascal Jeckelmann, Côte Peseux; 2. Victor Lawson, Hôpital La Chaux-de-Fonds; 3. Etienne Collaud, Brunette; 4. Roger Burkhard, Brunette; 5. Gérard Hubin, Cernier.

SÉRIE D: 1. Jacques Breguet, Le Locle; 2. Christiane Dick, Commune Neuchâtel; 3. Fritz Hertach, Hôpital La Chaux-de-Fonds; 4. Claude Vonlanthen, Le Locle; 5. Eric Lombardet, Métaux Précieux Neuchâtel.

MINIMES: 1. Roland Lawson, Hôpital La Chaux-de-Fonds.

CADETS: 1. Pascal Jeckelmann, Côte Peseux; 2. Michel Rota, Le Locle; 3. Angel Andres, Suchard.

JUNIORS: 1. Jean-Paul Jeckelmann, Côte Peseux; 2. Miguel Perez, ETS Le Locle; 3. Claudio Facci, ETS Le Locle; 4. Jacques Breguet, Le Locle.

SENIORS: 1. Victor Lawson, Hôpital La Chaux-de-Fonds; 2. Maurice Brandt, Le Locle; 3. Jean-Pierre Joly, Sapin, La Chaux-de-Fonds; 4. Roger Burkhard, Brunette.

VÉTÉRANS: 1. Etienne Schneider, Hôpital La Chaux-de-Fonds; 2. Jean Baudoin, Suchard; 3. Louis Allement, Hôpital La Chaux-de-Fonds.

DAMES: 1. Marie-Louise Dreyer, Brunette; 2. Nicole Thuillard, Suchard; 3. Christiane Dick, Commune de Neuchâtel; 4. Catherine Landry, Suchard.

DOUBLE C: 1. R. Burkhard et P. Jeckelmann, Brunette, Côte Peseux; 2. V. Lawson et E. Schneider, Hôpital La Chaux-de-Fonds; 3. Ph. Tabard et A. Jeanneret, Le Locle; 4. M. Perez et M. Rota, ETS Le Locle.

DOUBLES D: 1. C. Vonlanthen et F. Kuhn, Le Locle; 2. P. Jeckelmann et S. Degol, Suchard; 3. E. Lombardet et R. Arm, Métaux Précieux Neuchâtel; 4. S. Mikic et C. Chapatte, Eclair La Chaux-de-Fonds.

DOUBLE MIXTE: 1. J. Folly et Ch. Dick, Côte Peseux, Commune de Neu-

châtel; 2. J.-P. Jeckelmann et M. Zahnd, Côte Peseux, Suchard; 3. R. Burkhard et M.-L. Dreyer, Brunette; 4. M. Feuz et C. Landry, Métaux Précieux Neuchâtel.

Hockey sur glace

DEUXIÈME LIGUE
Delémont - Corgémont 5-7 (1-2, 3-4, 1-1).

TOISIÈME LIGUE
Sonceboz - Saint-Imier II 6-0 (1-0, 4-0, 1-0).

CHAMPIONNAT DES JUNIORS
Ajoie - Petit-Huningue 10-3.

Rotzetter et Wilson saison terminée

Jean-Charles Rotzetter (Fribourg Gottéron) et Ron Wilson (Kloten), qui en étaient venus aux mains samedi dernier en championnat, ont été suspendus chacun pour trois matchs. La saison est donc terminée pour eux puisque le championnat sera terminé lorsqu'ils pourront rechausser leurs patins pour un match officiel.

Triathlon

La Coupe de Suisse

Au terme de la quatrième manche, remportée, à Kiental, par Yves Morerod (Aigle) devant Arnold Naepflin (Buochs), le classement général de la Coupe de Suisse de triathlon se présente ainsi:

1. Georg Zraggen (Schattdorf) 65 points; 2. Bruno Heinzer (Husen) 56; 3. Arnold Naepflin (Buochs) 45; 4. Jean-Louis Burnier (La Chaux-de-Fonds) 32; 5. Yves Morerod (Aigle) 24; 6. Walter Siegfried (Lenk) 18; 7. Konrad Gabriel (Ulrichen) 17; 8. Mario Caluori (Arosa) 12; 9. Hans Moser (Frutigen) 10; 10. Marc Vuagniaux (Bex) 9.

PAYS NEUCHÂTELOIS

VAL-DE-TRAVERS

Panensa pour lutter contre le gaspillage
Contre les pertes d'énergie: la thermographie

Votre immeuble est malade, il laisse partir de précieuses calories par tous les orifices. Votre chaudière tousse, crachotte trop de Co2, encrasse la cheminée. L'appartement où vous résidez est balayé par des courants d'air qui vous glacent le dos. Tous ces problèmes, intolérables du moment qu'il s'agit d'économiser l'énergie, Panensa peut vous aider à les résoudre en posant un diagnostic précis dans chacun de ces cas. Ceci en détectant les petits bobos comme les grosses plaies avec des appareils sophistiqués et bien entendu coûteux.

C'est à peu près ce langage qui s'est tenu hier à Corcelles, au siège de l'ENSA (Electricité Neuchâteloise SA) où était présenté en première helvétique un appareil portable analysant rapidement les rendements techniques des chaudières. D'autres engins, tout autant perfectionnés se trouvaient en démonstration. Par exemple, une caméra sensible aux rayons infrarouges et qui permet de dresser la carte des pertes thermiques d'un immeuble. Avec un tel engin, entrepreneurs et architectes n'ont qu'à bien se tenir car les petits défauts de construction et d'isolation apparaissent au grand jour. Le caisson des stores a été mal conçu? La caméra infrarouge le détecte sans problème: les zones froides apparaissent en noir sur l'écran. Un noir profond là où s'engouffre l'air frais. Le radiateur placé sous une fenêtre livre une partie de ses calories à l'extérieur? La thermographie de l'immeuble permet de s'en rendre compte. Dans ce cas, la perte de chaleur apparaît en blanc sur le moniteur de la caméra. Le principe est le même pour toutes sortes de fuites: fenêtres dont la fermeture est défectueuse, pont froid créé par des vices de construction, murs dont l'isolation a été négligée, etc. etc...

DEUX OREILLES...

Autre source de gaspillage, les chaudières à mazout ou à gaz, mal réglées. Avec sa baguette magique, c'est-à-dire un appareil inédit pourvu d'une sonde qui se place dans la cheminée, Panensa

analyse la combustion en quelques dizaines de secondes. Car généralement, les brûleurs sont réglés avec assez d'air pour éviter la fumée; on fixe la température des gaz à une valeur élevée pour empêcher la condensation. Dès lors, ramoneurs et installateurs peuvent dormir sur leurs deux oreilles: le brûleur fonctionne en toute sécurité; malheureusement, au détriment du rendement... Un rendement qui intéresse au premier chef celui qui paie les factures de combustibles. Jusqu'à présent, la valeur du rendement de combustion ne pouvait être obtenue que par des mesures et des calculs que seuls les spécialistes pouvaient faire.

Avec les progrès électroniques, ce nouvel appareil a été mis au point par les Britanniques. D'un emploi facile, il pourra être aisément utilisé par les concierges d'immeubles, les installateurs en chauffage ou, pourquoi pas, les associations de locataires qui pourraient, par

ce biais-là, faire réduire considérablement la facture de chauffage de leurs adhérents. Tout cela est bel et bon, direz-vous, mais pratiquement, que va-t-il se passer à l'avenir?

PLEINE LUNE...

Simplement, ceux qui voudront faire établir la carte thermographique d'un immeuble pourront prendre contact avec Panensa, notamment avec M. Fritsche, le responsable de la caméra infrarouge. Ce dernier viendra au moment opportun radiographier les faces d'un immeuble. Ne soyez pas surpris de le trouver au fond de votre jardin un soir de pleine lune: il aura choisi l'instant propice pour procéder à ce contrôle thermique. En effet, l'étude d'une façade ne peut se faire que si elle n'a pas été soumise au rayonnement solaire. De plus, elle ne doit pas être mouillée ou couverte de neige, le vent peut souffler, mais pas trop violemment. Quant à l'appareil, destiné à détecter le rendement des chaudières, Panensa en a la représentation exclusive pour notre pays. Cette société, placée sous l'aile protectrice d'Ensa, qui produit et livre l'énergie (électricité, gaz naturel) veut combattre le gaspillage, d'énergie justement. C'est peut-être ambigu, mais en tout cas réconfortant. (jic)

CANTON DU JURA

Publication de 50.000 prospectus sur les pistes de ski nordique

Avec l'hiver exceptionnel dont nous sommes gratifiés, des milliers de skieurs ont déjà eu l'occasion de découvrir les merveilleuses pistes de ski de randonnée des Franches-Montagnes. Cet énorme

succès s'explique par la configuration et la beauté du terrain, par la qualité des traces préparées par deux chenillettes modernes mais également par l'énorme effort de propagande accompli tant par Pro Jura que par les Chemins de fer jurassiens et le Syndicat d'initiative des Franches-Montagnes.

Depuis quelques jours, ces trois organismes diffusent un nouveau prospectus sur les pistes nordiques du Haut-Plateau. Tiré à 50.000 exemplaires, il présente d'attrayantes photographies, une carte des pistes et dispense tous les renseignements nécessaires au skieur. Ce prospectus fort réussi a été publié en collaboration par les CJ et le Syndicat d'initiative. Il lance également un pressant appel à tous les skieurs pour qu'ils participent au financement de l'entretien des pistes en achetant la vignette que l'on peut se procurer dans les gares, au bureau de renseignements de Saignelégier et dans les restaurants. Chaque utilisateur adulte devrait se faire un devoir et un plaisir de soutenir l'énorme effort accompli pour l'ouverture des pistes en demandant cette vignette qui ne coûte que 20 francs pour toute la saison, somme qui n'atteint même pas le prix d'une carte journalière pour un skieur alpin. (y)



L'ouverture des pistes: une opération fort coûteuse.

Nomination à la Caisse Raiffeisen des Genevez

Les membres de la Caisse Raiffeisen ont tenu leur assemblée annuelle sous la présidence de M. Robert Voirol, du comité de direction, qui a présenté un rapport très détaillé de l'évolution économique passée et future, ainsi que de ses conséquences sur la pratique des taux. M. André Froidevaux, gérant, a commenté les comptes qui voient le bilan dépasser les 4,6 millions, le roulement augmenter de 3,1 millions pour atteindre 12,76 millions. Le bénéfice qui alimente la réserve porte cette dernière à près de 171.000 francs. L'effectif des sociétaires, qui varie peu, s'élève à 105. La caisse d'épargne s'élève à 3,24 millions et les obligations à près d'un million. Les prêts consentis absorbant presque la totalité de ces montants se pose dès à présent le problème d'apports suffisants pour pouvoir répondre à toutes les demandes des débiteurs.

Après que M. Edmond Rebetz, prési-

dent du conseil de surveillance, ait apporté toutes les garanties d'exactitude découlant des contrôles opérés durant l'année, l'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes qui lui étaient soumis.

M. Voirol s'est fait ensuite un vif plaisir de féliciter et de récompenser M. Paul Maillard, qui siège depuis vingt ans au comité de direction dont il est le vice-président. Un vreneli lui a été remis comme gage de gratitude. Un changement est intervenu au conseil de surveillance, M. René Rebetz-Rebetz, son vice-président depuis quatorze ans, ayant remis sa démission pour raison de santé et de prochain départ de la localité. C'est M. Jean Humair qui a été appelé à lui succéder.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales, le traditionnel souper a mis un terme à cette réunion tout empreinte de mutualité. (imp.)

SAINTELÉGIER

Un cours de la FRC sur la manière de remplir une feuille d'impôts

Voilà une initiative bienvenue (une fois de plus!) de la FRC qui propose un cours d'une soirée sur la manière de remplir une déclaration d'impôts. Cette conférence tombe d'autant mieux que l'Intendance cantonale introduit cette année de nouveaux formulaires. Il s'agit donc, bon gré mal gré, de se mettre à la page. D'autant plus que ce cours sera animé par une personne on ne peut plus compétente puisqu'il s'agit d'un responsable du Bureau cantonal des impôts de Delémont. Tous les contribuables ont donc un grand intérêt à se tenir au courant et à profiter de l'occasion qui leur est offerte. Ce cours est gratuit et ouvert à chacun. Il aura lieu à l'Ecole primaire de Saignelégier, le jeudi 19 février, à 20 heures. (y)

En cas de décès
RENÉ + J.-FRANÇOIS GUNTERT
Chasseral 79
Téléphone jour et nuit 039/22 20 23

L'Union des Protecteurs des Sites du Patrimoine et de l'Environnement
LA MOUETTE
a le pénible devoir d'annoncer le décès de
Jacqueline HÄFLIGER-ZÜRCHER
fille de Monsieur Paul Zürcher, vice-président et membre d'honneur de la société. 4085

District de Boudry

AREUSE

Perte de maîtrise

Lundi à 20 h. 55, M. José Pereira, 28 ans, de Perreux, circulait sur la route nationale 5 de Boudry en direction de Neuchâtel sur la voie sud de l'autoroute. A la hauteur de la jonction d'Areuse, pour une cause indéterminée, il a perdu la maîtrise de sa machine, laquelle a traversé la route du sud au nord pour heurter la berme centrale. Blessé, le conducteur a été transporté à l'Hôpital des Cadolles par un automobiliste de passage. Le véhicule est hors d'usage.

mémento

Neuchâtel

Jazzland: 22-2 h., Red Richards.
Pharmacie d'office: jusqu'à 23 h., Tripet, rue du Seyon. Ensuite tél. 25 10 17.
SOS alcoolisme: tél. (038) 33 18 90 - 61 31 81.
La Main-Tendue: tél. 143.

CINÉMAS

Apollo: 15 h., 20 h. 30, Scum; 17 h. 45, Il deserto rosso.
Arcades: 15 h., 20 h. 30, La boum.
Bio: 18 h. 30, Harold et Maude; 15 h., 20 h. 30, La terrasse.
Palace: 15 h., 18 h. 45, 20 h. 45, Les séducteurs.
Rex: 15 h., 20 h. 45, Flash Gordon - Guy l'Eclair.
Studio: 15 h., 20 h. 30, Un drôle de flic.

Val-de-Ruz

Pharmacie de service: dès 19 h., sur appel téléphonique, Piergiorgio, Fontainemelon, tél. 53 22 56; non réponse, tél. 53 22 87.
Main-Tendue: tél. 143.
Hôpital et maternité, Landeys: tél. 53 34 44.
Aide familiale: tél. 53 10 03.
Ambulance: tél. 53 21 33.
Soins à domicile: lundi, mercredi, vendredi, 17 h. 30 - 18 h. 30. Tél. 53 15 31.
Protec. suisse des animaux: tél. 53 36 58.

Val-de-Travers

Couvét, cinéma Colisée: relâche.
Centre d'informations touristiques: gare Fleurier, tél. 61 10 78.
Fleurier, Centre de rencontre: 14-22 h.
La Main-Tendue: tél. 143, 20" d'attente.
Hôpital de Fleurier: tél. 61 10 81.
Ambulance: tél. 61 12 00 et 61 13 28.
SOS alcoolisme: tél. (038) 33 18 90 et 61 31 81.
Hôpital et maternité de Couvét: tél. 63 25 25.
Fleurier infirmière visit.: tél. 61 38 48.
Police cantonale: tél. 61 14 23.
Police (cas urgents): tél. 117.
Police du feu: tél. 118.
Centre de secours du Val-de-Travers: tél. 63 19 45; non-réponse: 63 17 17.
Fleurier, service du feu: tél. 61 12 04 ou 118.

Môtiers: TV par câble et Bibliobus

Cette fois, c'est décidé, les Môtians seront prochainement reliés au réseau de télévision par câble qui alimente déjà le village de Fleurier. Une convention vient en effet d'être signée par le Conseil communal du chef-lieu et l'entreprise SERAC. Autre bonne nouvelle pour les Môtians: le Bibliobus stationnera à l'avenir dans leur localité, une fois par mois, le mardi après-midi.

TV par câble d'abord. A la suite de l'enquête qui avait été menée au village l'an dernier, il est apparu que bon nombre de Môtians s'intéressaient à être reliés au réseau. Dans ces conditions, l'entreprise SERAC a décidé d'un commun accord avec l'exécutif d'entreprendre prochainement les travaux de connexion. Ils débuteront au printemps et se poursuivront jusqu'à l'automne.

Le problème avec un câble, c'est qu'il faut l'enterrer. L'embranchement pour Môtiers de la ligne reliant Fleurier à Couvét se trouve près du passage à niveau de la gare. Depuis cet endroit, on reliera les premières maisons en empruntant une conduite existante, puis le câble pourra passer d'immeuble en immeuble, là où c'est possible, c'est-à-dire presque partout. Les rues ne deviendront donc pas forcément des fromages et c'est tant mieux.

Avec six chaînes (trois programmes suisses et trois programmes français), les Môtians pourront s'enchaîner à leur petit écran, sans éprouver une quelconque lassitude. La diversité des émissions devrait les satisfaire. De plus, une quinzaine de programmes radio, transmis en modulation de fréquence, seront encore injectés dans le câble; de quoi contenter les mélomanes. Autre proposition intéressante: la «fabrication» et la diffusion d'émissions régionales conçues par des gens du cru au moyen d'un petit studio et d'un matériel vidéo léger. Avec trois villages déjà reliés (Fleurier, Couvét et Môtiers) on voit d'emblée l'intérêt que présente une telle formule. Mais il ne faut pas se leurrer, la TV locale est soumise à autorisation des PTT et la durée de même que la fréquence des émissions, n'aurait rien de comparable avec ce qui se fait du côté de Genève ou de Paris.

Le Bibliobus enfin. Il stationnera à Môtiers un mardi par mois de 14 h. à 15 h. 15. Les Môtians pourront donc emprunter des livres sans frais, la commune payant 3 francs environ par habitant. Les dates de stationnement du «camion à culture» sont déjà fixées, nous vous les livrons ici: 10 mars, 7 avril, 7 mai, 2 juin, 31 juin, 8 septembre, 6 octobre, 3 novembre, 1er décembre. (jic)

LES BRENETS

C'est dans le calme et la confiance que sera votre force.
Essaie 30, v. 15.

Monsieur Ernest Jeanneret-Cartier:

Madame Simone Farron-Jeanneret, à Sonvilier, ses enfants et petits-enfants,
Monsieur et Madame André Jeanneret-Wyss, à Neuchâtel, leurs enfants et petit-fils,
Mademoiselle Renée Jeanneret;

Madame Alcide Guinand-Cartier, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants;
Madame et Monsieur Luzi Bazzigher-Cartier, à Wallisellen, et leurs enfants,

ainsi que les familles parentes et alliées, font part, avec une profonde tristesse, du décès de

Madame
Hélène JEANNERET
née CARTIER

leur très chère épouse, maman, belle-maman, grand-maman, arrière-grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, cousine, parente et amie, que Dieu a reprise à Lui, dans sa 88e année.

LES BRENETS, le 15 février 1981.

Selon le désir de la défunte, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité de la famille.

Les personnes désirant honorer la mémoire de la défunte, sont priées de penser à l'Hôpital du Locle, ccp 23 - 1333.

Domicile de la famille: La Crête 85, 2416 Les Brenets.

IL NE SERA PAS ENVOYÉ DE LETTRE DE FAIRE-PART, LE PRÉSENT AVIS EN TENANT LIEU.

4003

Veillez et priez, car vous ne savez ni le jour ni l'heure.
Repose en paix.

Monsieur et Madame Fabien Müller-Jenni et leurs enfants Patricia, Alexandra et Joël, à Thonex, ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur
Diogène MÜLLER

leur cher père, beau-père, grand-père, oncle, parent et ami, survécu le 13 février 1981, dans sa 63e année, après une longue maladie, supportée avec courage.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 13 février 1981.

La cérémonie a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Domicile de la famille: M. et Mme Fabien Müller
41a, route d'Ambilly
1226 THONEX.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

52284

LE LOCLE

Profondément touchée par les témoignages de sympathie et d'affection reçus lors de son grand deuil, la famille de

Monsieur Edmond DROXLER

remercie très sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à sa douloureuse épreuve, par leur présence, leurs messages, leurs envois de fleurs ou leurs dons.

Elle les prie de trouver ici l'expression de sa vive reconnaissance.

3998

Dans la police espagnole Des centaines de démissions

Plusieurs centaines de fonctionnaires de la police espagnole ont présenté leur démission hier en signe de solidarité avec les six hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur qui avaient démissionné en début d'après-midi, après l'arrestation des cinq inspecteurs impliqués dans les mauvais traitements infligés au terroriste basque José Arregui, apprend-on de bonne source à Madrid.

Parmi les nouveaux fonctionnaires de la police démissionnaires se trouvent notamment les chefs supérieurs de la police de Madrid, Barcelone, Valladolid et Séville ainsi que la totalité des 200 inspecteurs de la brigade d'information (responsable de l'interrogatoire d'Arregui).

Les méthodes fascistes du PC français

◆ Suite de la première page

Pour le parti communiste, M. Charles Fiterman a déclaré que ce sont «les directions d'Antenne 2 et d'Europe 1 qui portent l'entière responsabilité de ce qui s'est passé», pour n'avoir pas invité le pc au débat et avoir préféré interrompre l'émission plutôt que de donner la parole à la CGT.

UNE ATTITUDE CONDAMNABLE

Si M. Paul Quiles, pour le parti socialiste, a aussi mis en cause la responsabilité des organisateurs en estimant «qu'il est vain de vouloir organiser des débats sur des sujets brûlants sans y associer toutes les composantes de la vie politique française», il a ajouté que «l'attitude des perturbateurs n'en est pas moins condamnable».

Au rectorat de l'Université de Mexico PRISE D'OTAGES

Un groupe de plusieurs personnes, pour certaines armées, a occupé hier le rectorat de l'Université nationale de Mexico et a pris plusieurs personnes en otages, a déclaré un porte-parole de la police.

Selon des informations officieuses, les

occupants seraient au nombre de vingt-cinq.

Le porte-parole a précisé que le groupe a fait irruption au sixième étage de la tour du rectorat et a pris M. Leopoldo Silva, secrétaire du recteur, en otage, ainsi que plusieurs autres personnes.

La police a indiqué que le groupe a remis un message indiquant que l'occupation était pacifique et qu'il voulait éviter la violence. Les occupants ont ajouté dans le message qu'ils feraient connaître leurs demandes par la suite.

L'Université de Mexico, qui compte plus de 200.000 étudiants, est considérée comme l'une des plus importantes du monde. Elle se trouve à la périphérie de la capitale mexicaine et possède sa propre police. (ap)

Musique outre-Manche Jugement intéressant

Les éditeurs de musique ont obtenu gain de cause devant un tribunal britannique, au préjudice d'une des plus anciennes écoles du pays qui était poursuivie pour avoir fait des photocopies illégales de partitions.

Une plainte avait été déposée par l'Association des éditeurs de musique et l'entreprise Novello and Co., contre l'Ecole Oakham, dans le Leicestershire, vénérable institution créée en 1584.

Le tribunal a mis en garde par son jugement les autres chorales et associations musicales qui effectuent des photocopies à usage interne, privant ainsi les éditeurs et compositeurs des droits de reproduction qui leur reviennent normalement. Environ 15.000 copies ont été ainsi rendues à l'éditeur après l'annonce de la nouvelle, et l'école a été condamnée à verser 4250 livres (environ 20.000 francs) de dommages et intérêts. (ap)

En Grande-Bretagne La social-démocratie s'installe

Le Conseil pour la social-démocratie, créé par des dirigeants de l'aile droite du Parti travailliste, a emménagé hier dans ses nouveaux locaux, nouvelle étape vers la formation d'un parti social-démocrate.

Le siège du Conseil pour la social-démocratie, fondée il y a trois semaines, se situe à quatre pièces situées dans un immeuble de l'élegant quartier londonien de Queen Anne's Gate. L'immeuble doit cependant être prochainement démolit et le bail de la location est de six mois.

Mme Shirley Williams, ancien ministre de l'Education dans le précédent gouvernement travailliste, et trois autres ministres travaillistes, ont posé pour les photographes devant des piles de chèques envoyés par les partisans du nouveau mouvement politique.

Ce mouvement devrait se transformer dans les semaines qui viennent en un véritable parti social-démocrate tandis que Mme Williams et MM. David Owen, William Rodgers et Roy Jenkins ainsi que neuf des 228 parlementaires travaillistes de la Chambre des Communes devraient prochainement donner leur démission officielle du Parti travailliste. (ap)

M. R. Reagan économise

Le président Ronald Reagan a décidé d'annuler l'augmentation de 22 pour cent des traitements des membres du Cabinet, de la Maison-Blanche et du Congrès que son prédécesseur avait proposée.

Bien qu'il ait donné son accord préalable à cette mesure, annoncée par le président Carter le mois dernier, M. Reagan a finalement estimé qu'elle était mal venue dans les conditions économiques actuelles. Il compte cependant examiner à nouveau la question dans les années à venir. (ap)

USA: la grande rancœur

◆ Suite de la première page

Nous devrions utiliser le mot «héros» avec plus de circonspection» affirme Joe Crompton, parlant au nom des «vets» d'Indianapolis. Et Gregory Steele, amputé des deux bras, qui a passé 3 années au «Nam» (Vietnam): «Nous voudrions seulement rappeler à nos compatriotes qu'il y a des milliers de gars sans jambes, sans bras, aveugles, sourds, désaxés qui n'ont pas reçu leurs «rubans jaunes» (allusion aux «rubans jaunes» noués pour le retour des otages et dont on ne connaît pas bien l'origine).

AMERTUME NON-DISSIMULÉE

Les rescapés de la «sale guerre» sont amers et ne le cachent pas. Rien n'exprime mieux ce qu'ils pensent que cette déclaration du colonel Howard Wickert, vétéran du Vietnam archi-décoré: «Au «Nam», 52 braves soldats étaient tués tous les matins avant le petit-déjeuner. Des jeunes types, bien bâtis, sympathiques, venus de leur campagne, arrachés à leurs familles, à leurs études. Alors, ne faudrait-il pas garder le sens des proportions...»

En réalité, l'accueil délinant réservé aux otages a surtout permis aux Américains de se défouler, de se sentir vain-

cratie, en vérité, que celle qui consiste à enlever la parole non pour la prendre mais simplement pour empêcher le débat», déclarait hier matin sur «Europe 1» M. Etienne Mougeotte, directeur de l'information de la station périphérique. «Le problème est de savoir si ce sont les journalistes qui organisent les émissions ou les partis politiques», a déclaré pour sa part le président d'«Antenne 2», M. Maurice Ulrich. (ap)

A Dusseldorf Procès-monstre

Plus de cinq ans après l'ouverture du procès sur le camp de concentration nazi de Maidanek (Pologne), les réquisitoires ont commencé hier devant la 17e Chambre du Tribunal de Dusseldorf (Rhénanie-Westphalie).

Deux cent cinquante mille détenus au moins ont trouvé la mort dans ce camp d'extermination proche de la ville de Lublin. Sur 14 accusés au départ, un a été déclaré inapte à suivre les débats et quatre ont été relaxés «faute de preuves» au début de l'année 1980.

Le verdict de ce procès-monstre, qui a nécessité l'audition de 300 témoins et 30 déplacements de justice à l'étranger, est attendu l'été prochain. (afp)

Après un meurtre et le viol d'une Suissesse dans le Gard Un suspect passe aux aveux

Armand Ross, 40 ans, né à Strasbourg, actuellement en prison à la Maison d'arrêt de Rodez dans l'Aveyron pour cambriolages, a reconnu être l'auteur à Sommières dans le Gard du viol d'une Suissesse, de violences et de la mort d'une septuagénaire de la ville.

Le 29 juillet 1980 vers 13 h., alors que la fête de Sommières battait son plein autour du château historique, que le vin coulait à flot, une jeune Suissesse de 20 ans, Erika Spuhler, était entraînée sous la menace d'un couteau par un homme d'une cinquantaine d'années qui la violait.

Quelques heures plus tard, Mme Ortega, une veuve de 79 ans, était retrouvée sous les remparts du château, elle aussi violée. La victime devait succomber au moment de l'arrivée des secours. Son agresseur l'avait précipitée en contrebas d'un muret haut de six à sept mètres.

En pleine saison estivale dans la région, ces deux affaires avaient tout de suite jeté un profond trouble, certains même parlaient de psychose, les camps accusant une baisse de fréquentation. (ap)

Etudiants polonais Accord en vue

Un porte-parole du Ministère de l'enseignement supérieur a annoncé hier que l'enregistrement d'un syndicat indépendant des étudiants pourrait avoir lieu bientôt, et qu'un accord définitif pourrait être signé aujourd'hui.

L'enregistrement d'un syndicat des étudiants était la revendication essentielle des étudiants en grève de Lodz. M. Mieczyslaw Rakowski, vice-premier ministre, a rencontré à Varsovie une délégation de cinq représentants des étudiants de cette cité.

Par ailleurs, M. Stanislaw Kania, premier secrétaire du Parti communiste polonais, a rencontré hier près de Berlin-Est son homologue est-allemand; M. Erich Honecker. (ap)

● KAOUL - L'un des chefs spirituels d'Afghanistan, Sayed Ahmed Gailani, a réaffirmé que les forces soviétiques utilisent des gaz toxiques contre la résistance afghane, et qu'elles sont soutenues par plusieurs milliers de soldats cubains.

queurs après tant d'humiliations et de défaites subies à Cuba, au Vietnam, en Iran (cela est nettement indiqué dans la pancarte proclamant «USA 52 - Khomeiny 1» brandie partout dans le pays; de se racheter aux yeux des otages pour avoir pendant un an secrètement souhaité que l'Iran soit «punie» - c'est à dire bombardé - quoiqu'il advienne des otages.

Il y avait de la honte, de la colère et de la culpabilité dans cette ovation patriotique qui débouche d'ailleurs déjà sur le commerce: plus de la moitié des ex-otages négocient des droits pour des livres et des films narrant leur odyssée... L. W.

● N'DJAMENA - Depuis l'annonce du projet de fusion entre la Libye et le Tchad en janvier, la Libye reste militairement présente mais l'aide promise semble tarder.

● WASHINGTON - Le secrétaire d'Etat américain, M. Haig, a affirmé devant des responsables du Congrès que les Etats-Unis feraient tout pour empêcher une prise de pouvoir communiste au Salvador. Il a ajouté qu'il était probable que Cuba, l'Ethiopie et le Vietnam fournissent des armes aux guérilleros.

UN ÉVÉNEMENT PAR JOUR

Le national-communisme en marche

Nous n'avons jamais eu une grande admiration pour le Parti communiste français, qui n'a jamais su, à l'exemple de l'italien, faire un effort pour trouver des solutions d'expression nationale aux questions que se posent outre-Jura et qui a toujours témoigné d'une grande obséquiosité à l'égard des différents papes soviétiques.

Mais enfin dans les années 20, pendant la Résistance et dans les premières années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, ce parti a tout de même compté dans ses rangs des hommes d'une grandeur certaine et d'une ouverture d'esprit qui n'était peut-être pas immense, mais qui existait.

Et nous croyons fermement que, en dépit de leur aveuglement et de leur courtoisie face à Staline, ils se seraient dressés, sur le plan intérieur, contre certaines bassesses, telles les manœuvres racistes dont le Parti communiste français semble actuellement raffoler. Semblablement, ils n'auraient, sans doute, pas approuvé l'interruption d'une émission de télévision, même si les organisateurs n'avaient pas leur optique.

Quelle mouche a-t-elle donc piqué le PC français pour qu'il cherche maintenant une partie de son inspiration du côté de gens plus xénophobes que M. Schwarzenbach ou le Ku-Klux-Klan?

Est-ce réellement parce que la bêtise de M. Marchais est apparue si évidente aux yeux des foules et que tous les sondages montrent les communistes bien en dessous de leur score habituel qu'ils se jettent dans le racisme antiafricain et antiarabe?

D'expérience, on sait que, en période de difficultés conjoncturelles, le racisme et l'intolérance ont une certaine séduction sur les masses populaires, qui sont en quête de boucs émissaires. Et même si, poussés par le dégoût, les rares intellectuels et esprits un peu indépendants qui militaient encore dans les rangs du PCF s'en détachent, il est possible que les atteintes à la liberté d'information et les procédés racistes soient électoralement payants.

Mais si l'extrême-gauche doit tomber à un pareil niveau pour recueillir des suffrages, on ne peut que juger providentielle la rupture entre communistes et socialistes. Et l'on peut même se demander s'il serait souhaitable que, au deuxième tour du scrutin des présidentielles, M. Mitterrand obtienne l'appui d'un parti politique ayant atteint de si lamentables abîmes?

Willy BRANDT

En Haute-Saône Non-assistance à personne en danger

Le Tribunal correctionnel de Vesoul a sévèrement condamné hier une mère de quatre enfants âgée de 32 ans, Mme Irène Loeillet, pour non-assistance à une petite fille de six ans qui venait d'être agressée par un déséquilibré et gisait ensanglantée près d'une forêt.

Elle a été condamnée à cinq mois de prison avec sursis et 600 ff. d'amende. Les faits remontent au 18 septembre dernier, alors qu'elle se promenait avec trois de ses enfants dans la campagne près de Vesoul. Son fils âgé de 7 ans lui avait dit: «Viens voir, il y a une femme avec des mouches».

En fait il s'agissait d'une petite fille de six ans, Angélique, qui avait disparu depuis la veille, enlevée par un déséquilibré. Elle avait été déposée par son agresseur à proximité d'une forêt, inconsciente, nue et ensanglantée. Des insectes tournoyaient autour du corps.

Au lieu de secourir l'enfant, la jeune femme s'est enfuie. Ce n'est que trois heures plus tard qu'elle racontait l'histoire à son employeur. Heureusement, entre-temps, une autre personne avait aperçu le corps et averti la police. (ap)

Prévisions météorologiques

A part quelques éclaircies en Valais et en Engadine, le ciel sera très nuageux. Quelques chutes de neige sont probables sur le nord.

Niveau du lac de Neuchâtel

Hier à 6 h. 30: 428,94.

Niveau du Doubs (lac des Brenets)

Lundi à 17 h.: 750,69.

Hier mardi à 17 h.: 750,64.

RFA: arrestations d'extrémistes

Plusieurs personnes accusées d'entretenir des liens avec des milieux terroristes ont été arrêtées hier en RFA au cours d'une vaste opération policière, a annoncé le Parquet fédéral à Karlsruhe.

La police a effectué des perquisitions notamment à Kaiserslautern (Rhénanie-Palatinat). Elle a trouvé un grand nombre de pièces à conviction mais pas d'armes, a ajouté le Parquet fédéral.

La deuxième chaîne de télévision affirme pour sa part que les recherches policières ont été effectuées, outre en Rhé-

nanie-Palatinat, en Hesse, dans le Bade-Wurtemberg et à Berlin. Il y aurait eu 19 perquisitions au total. Cinq personnes auraient été interpellées et le procureur fédéral général aurait délivré des mandats d'arrêt contre trois d'entre elles.

Selon la télévision, l'action a été dirigée contre des membres présumés du groupe «Lutte antifascisme» qui aurait des liens avec la «Fraction armée rouge».

Le Parquet fédéral n'a pas voulu ni confirmer ni démentir les informations de la police. (afp)

Philippines: un vibrant plaidoyer

◆ Suite de la première page

Le souverain pontife, faisant sans doute allusion à la levée de la loi maritale et aux prochaines élections présidentielles prévues pour mai prochain, a déclaré toutefois: «De récentes initiatives, qui sont dignes d'éloges, arguent bien de l'avenir, dans la mesure où elles manifestent une confiance en la capacité des personnes à assumer leur part légitime de responsabilités pour la construction d'une société qui recherche la paix et la justice et protège tous les droits de l'homme».

UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ SANS PRÉCÉDENT

Un dispositif de sécurité sans précédent a été mis en place pour cette visite pontificale aux Philippines. Ce dispositif a été renforcé à la suite de l'attentat per-

étré quelques heures plus tôt à Karachi au stade national juste avant l'arrivée du Pape.

Près de 50.000 policiers en civil se trouvaient à l'aéroport de Manille. C'est là qu'en 1970 un Bolivien déguisé en prêtre avait tenté de tuer Paul VI.

Tout au long de la route emprunté par le cortège pour se rendre dans le centre de Manille plus de 1,5 million de personnes s'étaient rassemblées.

KARACHI: L'ENQUÊTE PIÉTINE

A Karachi, la police a disculpé hier deux chrétiens pakistanais blessés dans l'attentat. L'identité de l'homme tué par l'explosion de l'engin, qu'il tenait dans les mains, n'avait toujours pas pu être établie hier soir et on continuait d'ignorer les mobiles de cet attentat au cours duquel un policier en civil a également été blessé. (ap)

Milan: médecin-chef assassiné

Quatre terroristes ont assassiné mardi le directeur de l'un des plus grands hôpitaux de Milan, le Dr Luigi Marangoni, dont la voiture a été criblée de balles alors qu'il se rendait à son travail. L'attentat a été revendiqué par les Brigades rouges.

Les agresseurs se sont enfuis à bord d'une voiture dont ils ont obligé le conducteur à descendre, après une fusillade avec des policiers qui sont survenus par hasard sur les lieux. Il est possible qu'un des terroristes ait été blessé.

Peu après l'attentat, un homme a téléphoné à un journal milanais pour déclarer: «Nous sommes les Brigades rouges. Nous avons exécuté Luigi Marangoni», sans expliquer pourquoi.

La police a déclaré que le Dr Marangoni, 44 ans, avait reçu récemment des menaces. Dans les milieux de la police, on souligne qu'un groupe extrémiste, échappant à la juridiction des grands syndicats, se montre actif parmi le personnel de l'hôpital. En 1979, des terroristes avaient ouvert le feu sur trois chefs infirmiers, visant les genoux. Ces infirmiers avaient connaissance de questions relatives au personnel de l'hôpital. Le Dr Marangoni et d'autres médecins avaient été menacés à plusieurs reprises pour avoir dénoncé des tentatives d'intimidation à l'intérieur de l'établissement. (ap)